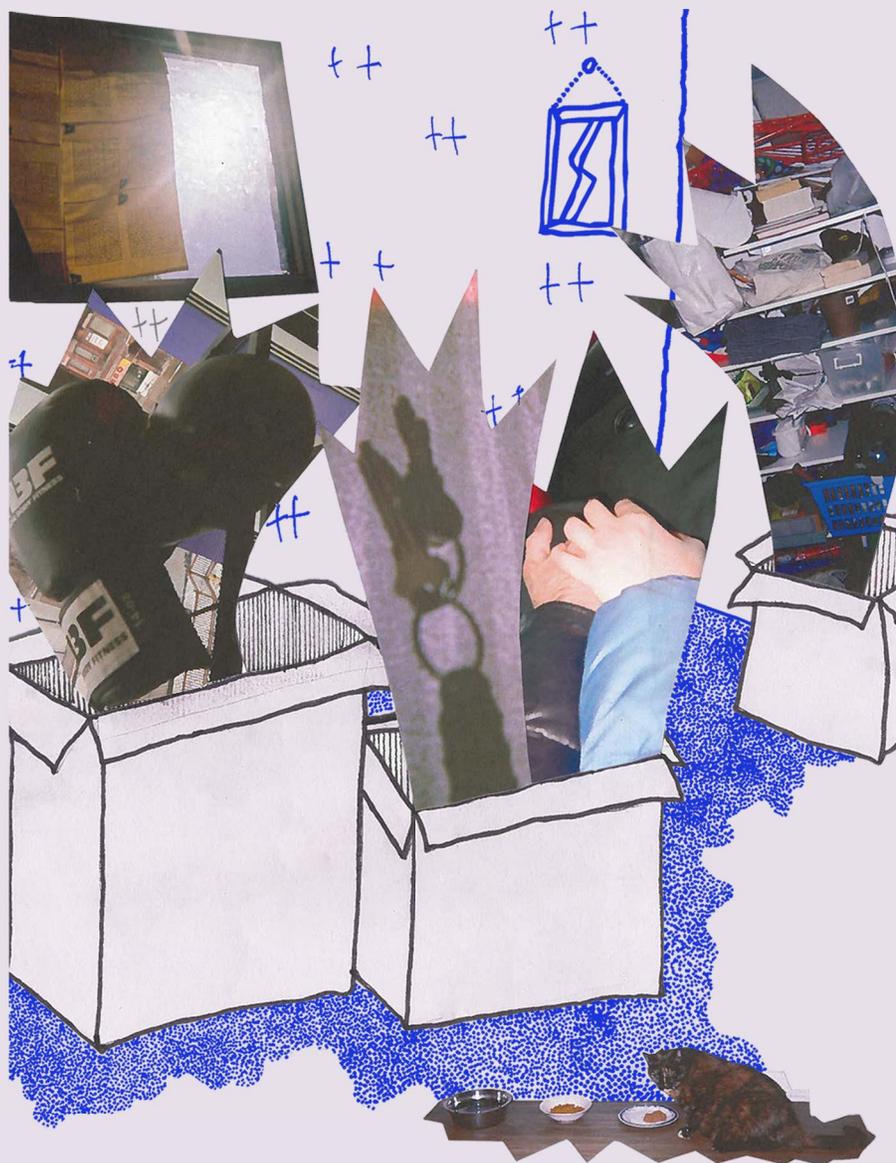


Architecture + Itinérance

Études sur des espaces de vie
et leur conception



Catalogue d'aménagement

2e édition | 09.2025



ARCHITECTURE
SANS FRONTIÈRES
QUÉBEC

Reconnaissance territoriale

Les travaux de recherche et de rédaction de cette publication ont été effectués à Tio'tià:ke/Montréal, territoire ancestral de la nation Kanien'kehá:ka de Kahnawà:ke et Kanehsatà:ke.

Tio'tià:ke est un lieu de rassemblement, de rencontres et d'échanges entre les Premières Nations, et ce, depuis de nombreuses années. ASFQ reconnaît ces nations qui n'ont jamais cédé leurs droits sur le territoire.

Crédits

Document rédigé par :

Sonia Blank
Architecte et chargée de recherche, ASFQ

Élizabeth Prince
Agent-e de recherche, ASFQ

Véronic Lapalme
Candidate au doctorat en travail social, UdeM
Collaboratrice à la recherche ASFQ

Sarahlou Wagner-Lapierre
Étudiante au doctorat en philosophie, UdeM
Collaboratrice à la recherche ASFQ

Olivia Daigneault-Deschênes
Architecte et chargée de projets, ASFQ

Maira Gonzalez
Designer et chargée de projets, ASFQ

Nous reconnaissons que l'architecture et l'aménagement sont mobilisés dans les processus de colonisation toujours en cours, sur l'île de la tortue et ailleurs. Nous voulons également souligner la sureprésentation des populations autochtones en itinérance et reconnaître que la colonisation en est la cause fondamentale.

Sous la direction de :

Carolyne Grimard
Professeure à l'école de travail social de l'UdeM

Avec la participation de :

Quan Thai
Architecte et chercheur praticien émergent, Université de Waterloo

Collectif Dehors de Dehors

Mathilde Roux
Chargée de projets, ASFQ

Notice bibliographique suggérée :

Grimard, C., Blank, S., Prince, E., Lapalme, V., Wagner-Lapierre, S., Daigneault-Deschênes, O. et Gonzalez, M. 2025. Architecture et itinérance: études sur les espaces de vie et leur conception. Montréal: ASFQ.

© 2025 ASFQ



Partenaires financiers

Cette publication est réalisée grâce au soutien financier de la Société d'Hypothèque et de Logement du Canada (SCHL), dans le cadre d'un financement de recherche du Fond de planification.

À propos

Architecture Sans Frontières Québec (ASFQ) est un organisme communautaire basé à Montréal qui appuie les populations touchées par les crises, les catastrophes naturelles ou les inégalités sociales, afin de promouvoir l'accès à un environnement bâti de

qualité pour tous et toutes. Il œuvre avec les communautés pour renforcer leurs capacités en engageant le secteur de l'architecture. Créé en 2008 par l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), ASFQ promeut la responsabilité sociale des architectes à travers ses activités.

Solidarité urbaine

La recherche **Architecture + Itinérance** s'inscrit dans les activités du programme de Solidarité urbaine d'ASFQ. Outre le volet recherche, ce programme comprend un service d'aide aux projets d'aménagement où l'expertise architecturale est mise à profit pour venir en aide aux communautés en situation de précarité, dont les PSI.

ASFQ prend le parti que l'architecture de nos milieux de vie a un rôle important à jouer dans l'amélioration de nos conditions de vie et la réduction des inégalités sociales.



Remerciements

Cette recherche n'aurait pas été possible sans la précieuse contribution d'Élène Levasseur, directrice de recherche chez ASFQ, qui a largement participé à l'élaboration et au développement du projet.

L'équipe souhaite également exprimer sa profonde gratitude à l'ensemble des personnes ayant participé à cette recherche — les organismes partenaires, les gestionnaires de projet, les architectes ainsi que les résident-es — pour leur générosité, leur temps, leurs expériences et leurs savoirs.

Pour en savoir plus :

Site web : <https://www.asf-quebec.org/a-propos/>

Programmes : <https://www.asf-quebec.org/nos-programmes/solidarite-urbaine>

Partenaires de recherche



Table des matières

Préambule

Introduction	1
Mise en contexte	2
Énoncé de recherche	6
Études post-occupationnelles	8
Activités connexes	10

PARTIE A

Études post-occupationnelles

Études de cas	13
Besoins et aspirations des résident-es : Constats	18
Étude de cas #1	20
Étude de cas #2	42
Étude de cas #3	64
Pratiques utilisées par les architectes : Constats	84
Sommaire des constats	100

PARTIE B

Processus de design et recherche-crédation

Activités connexes	109
Constats issus de processus d'aménagement	110
Constats issus de la recherche-crédation	120

PARTIE C

Conclusion

Recommandations	125
Bibliographie	130
Annexe A - Concepts clés	134

Liste des figures

FIGURE A | CORVÉE À L'ATELIER TLACHIUAK
FIGURE B | AFFICHE DE L'EXPOSITION (IN)VISIBLE
FIGURE C | BESOINS FONDAMENTAUX DE MAX-NEEF

FIGURE 1.1 | PHOTOS DE LA SALLE DE BAIN
FIGURE 1.2 | PHOTOS D'UNE CHAMBRE
FIGURE 1.3 | PLAN DES CHAMBRES
FIGURE 1.4 | PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
FIGURE 1.5 | RÉSEAU DU QUARTIER
FIGURE 1.6 | CUISINE COMMUNE
FIGURE 1.7 | ESCALIER EXTÉRIEUR

FIGURE 2.1 | VUE INTÉRIEURE DU STUDIO
FIGURE 2.2 | VUE INTÉRIEURE DU STUDIO
FIGURE 2.3 | IMPLANTATION #2-B
FIGURE 2.3 | PLAN DES LOGEMENTS
FIGURE 2.4 | IMPLANTATION #2-A
FIGURE 2.5 | RÉSEAU DU QUARTIER
FIGURE 2.6 | STUDIO DE PEINTURE
FIGURE 2.7 | ANIMAL DE COMPAGNIE

FIGURE 3.1 | ESPACES COMMUNS
FIGURE 2.2 | BIOPHILIE
FIGURE 3.3 | PLAN DU STUDIO
FIGURE 3.4 | RÉSEAU DU QUARTIER
FIGURE 3.5 | SALLE COMMUNAUTAIRE
FIGURE 3.6 | CENTRE-VILLE
FIGURE 3.7 | ESPACE DÉDIÉ À L'AUTODÉFENSE

FIGURE D | CONSTRUCTION MODULAIRE
FIGURE E | ANALYSE MORPHOLOGIQUE
FIGURE F | MATÉRIAUX DES COULOIRS
FIGURE G | AIRES COMMUNICANTES
FIGURE H | SUITE D'ACCUEIL DES RÉSIDENT-ES
FIGURE I | JARDIN COLLECTIF, #2-A
FIGURE J | APARTEMENT, #2-B
FIGURE K | PLANS DES LOGEMENTS #1, 2 ET 3
FIGURE L | PLACARD D'ENTREPOSAGE, #2-B

FIGURE B1 | PROCESSUS ITÉRATIF ET EXPANSIF
FIGURE B2 | CORVÉE DE TRAVAUX À LA COOP D'ART TLACHIUAK
FIGURE B3 | SÉANCE DE CONSULTATION
FIGURE B4 | MARCHÉ URBAINE
FIGURE B5 | NOTES DE RENCONTRE
FIGURE B6 | MAQUETTE DU PROJET LEGO-ECO-LOCO
FIGURE C1 | SANS TITRE
FIGURE C2 | CLÉS

Préambule

Introduction

Visée

Ce guide rassemble les apprentissages de la programmation de recherche menée entre 2023 et 2025 par l'équipe de solidarité urbaine d'ASFQ et l'École de travail social de l'Université de Montréal. Intitulé « Pratiques d'aménagement solidaires et inclusives pour les personnes en situation d'itinérance », cette programmation vise à approfondir les connaissances liées aux besoins et aspirations des personnes ayant vécu l'itinérance par rapport à leur environnement. Elle s'inscrit dans la continuité du catalogue Architecture + Itinérance : Pratiques inclusives pour une ville solidaire (2022), qui dressait un premier état des lieux des approches architecturales solidaires à la réalité de l'itinérance. Il présente :

- ▶ Une compréhension plus nuancée et spécifique des besoins et aspirations des personnes résidant dans des logements transitoires ou permanents avec soutien communautaire au Canada.
- ▶ Un survol des pratiques d'interventions sociales liées à ces environnements.
- ▶ Une évaluation des impacts et réussites des pratiques architecturales, à l'échelle du quartier, du bâtiment et du logement, sur le bien-être des résident-es.
- ▶ Un regard critique sur les processus de design et d'architecture, en fonction de l'expérience vécue de professionnel·les en aménagement, d'intervenant-es sociaux et de personnes ayant une expérience vécue de l'itinérance.
- ▶ Des stratégies d'aménagement clé, illustrées par des schémas, à mettre en place pour concevoir des milieux de vie plus adaptés aux réalités vécues.

Mise en contexte

Portrait de l'itinérance au Canada

D'après les données de l'Enquête canadienne sur le logement, 12,1 % des ménages ont indiqué avoir vécu une situation d'itinérance, sous une forme ou une autre, au cours de leur existence en 2022 (Espinoza et Randle, 2025). En Ontario, plus de 80 000 personnes étaient en situation d'itinérance en 2024, marquant une augmentation de plus de 25 % par rapport à 2022 (AMO, 2025). Dans la foulée du dernier dénombrement québécois, tenu à l'automne 2022, il a été révélé que l'itinérance visible a augmenté de 44% en quatre ans au Québec (MSSS, 2023). À cela s'ajoute l'itinérance invisible — vivre chez des proches, dans sa voiture, ou dans un logement insalubre, par exemple — qui demeure difficile à saisir (MacDonald, 2024 ; Gravel, 2020). L'itinérance couvre une variété de situations et d'expériences vécues par des individus dont la vulnérabilité est exacerbée par les contextes politiques et économiques actuels. Ce portrait alarmant s'explique entre autres par les contrecoups de la crise du logement, économique, climatique, sanitaire et migratoire, qui sont devenus beaucoup plus visibles au sortir de la pandémie de COVID-19 (MSSS, 2022 ; Bellot, 2020).

Crise du logement

Malgré l'adoption de la première Stratégie nationale sur le logement (SNL) en 2017, la perte de logements abordables au Canada se poursuit à un rythme plus rapide que leur production (FRAPRU, 2024; Conseil national du logement, 2023). Le désinvestissement public dans le logement social, combiné à la spéculation immobilière croissante et à la gentrification, a entraîné une multiplication des évictions et une hausse marquée des loyers, exacerbant la précarité de nombreux ménages (Reiser, 2020; Gaudreau, 2022).

Si l'instabilité domiciliaire est au coeur de la majorité des trajectoires en itinérance, l'itinérance n'est pas qu'une question d'absence de domicile. Notre premier catalogue, Architecture + Itinérance, fait état des divers visages, temporalités et formes que peut prendre l'itinérance, dont les définitions existantes (institutionnelles ou académiques) ne permettent pas de saisir la complexité (Grimard et al., 2023, p.6-10). Les problèmes sociaux, structurels, institutionnels, et interpersonnels vécus par les personnes en situation d'itinérance (PSI) sont multiples, concomitants et ne concernent pas exclusivement la perte d'un domicile (Grimard 2018; Rose et Hurtubise 2018; Parazelli 2021). Dans cette deuxième publication, nous avons choisi de cerner l'itinérance sous l'angle du rapport à l'habiter, aussi diversifié que celui-ci puisse l'être, tant dans sa perspective structurelle qu'expérientielle.

Un des phénomènes aggravants de la crise du logement est l'attitude protectionniste « pas dans ma cour » générée par divers-es acteur-rices, constitue un obstacle majeur à l'implantation de services et de logements sociaux pour les PSI. Selon une étude de Loison-Leruste (2014), les résident-es proches des centres d'hébergement expriment un sentiment d'insécurité, citant des nuisances visuelles, olfactives et sonores, ainsi que des préoccupations concernant la réputation du quartier et l'impact sur la valeur des propriétés.

Montréal n'échappe pas à ce phénomène, avec des plaintes citoyennes déposées en justice pour fermer ou empêcher l'implantation de centres d'hébergement dans les quartiers centraux (Teisceira-Lessard, 2024 ; Plante, 2024). Les pressions du « pas dans ma cour » facilitent l'introduction d'un nouveau projet de loi en Ontario qui restreint maintenant l'implantation de centre d'injection supervisés à moins de 200 mètres d'une école (Bill 223, Safer Streets, Stronger Communities Act, 2024). Ces principes urbains renvoient à une forme d'entre-soi résidentiel.

Habiter l'espace public

L'espace, qu'il soit privé ou public, intérieur ou extérieur, est parfois difficilement accessible pour les PSI. Leur présence dans les espaces extérieurs est souvent perçue comme indésirable, générant des tensions et entraînant des interventions coercitives. Les PSI sont en effet fréquemment déplacées ou judiciairisées sous prétexte d'enjeux sanitaires et de santé publique (Herring, 2019; Margier, 2021). À Montréal, le nombre d'incidents liés à des « problèmes sociaux » (itinérance, toxicomanie, santé mentale) dans l'espace public a été signalé près de 25 fois plus souvent cette année qu'avant la pandémie via des appels au service 311 (Lebel et Cambron Goulet, 2024). Parazelli (2021, p. 1) avance que les pressions économiques actuelles tendent à bouleverser nos rapports avec les PSI, dont les modes d'occupation de l'espace public sont de plus en plus perçus comme inacceptables, inconvenants, menaçants ou potentiellement dangereux.

L'entre-soi résidentiel se rapporte à un phénomène de ségrégation spatiale expliqué par le désir des classes plus nanties à se retrouver entre elles. Il entre en tension avec les politiques de mixité sociale (Tendil, 2023; Teller, 2010). Ces dynamiques participent toutes à la gentrification des villes, en ayant notamment pour effet de repousser les populations les plus pauvres hors des quartiers ou des zones prisés. Qu'il s'agisse de gentrification, de « pas dans ma cour » ou d'entre-soi, l'effet est souvent le même : un processus de discrimination s'opère afin d'éloigner les populations dites indésirables.

Les PSI adaptent l'espace public à leurs besoins en y reproduisant des pratiques domestiques (dormir, se laver, uriner, cuisiner, etc.) et en circulant entre diverses échelles urbaines pour assurer leur subsistance quotidienne (Parker, 2021 ; Bergamaschi et al., 2014 ; Langegger et Koester, 2016). Plusieurs facteurs concomitants font en sorte que de plus en plus de personnes sont contraintes d'habiter dans l'espace public ou dans des campements urbains tel que la crise du logement, le manque de ressources dans le milieu communautaire et public, la difficulté des services à s'implanter et des services pas adaptés aux personnes qu'ils souhaitent soutenir. Or ces adaptations des formes de l'habiter sont mal perçues et leur vaut au mieux de nombreuses contraventions (Bellot et al., 2021). Au pire, les PSI sont déplacés, harcelés, violentés et judiciairisés.

Loger ne suffit pas

Même lorsqu'elles sont soutenues dans un espace intérieur, la présence des PSI provoque des oppositions citoyennes. En effet, les organismes d'hébergement qui leur sont dédiés peinent à s'implanter.

Un effet circulaire se voit alors depuis de nombreuses années: faute d'espaces intérieurs adaptés, les PSI occupent l'espace extérieur, chassées des espaces publics, elles sont confinées à nouveau dans ces mêmes lieux.

L'augmentation de la visibilité des PSI et l'exacerbation de leur vulnérabilité dans l'espace public engendrent une pression sur les divers paliers gouvernementaux pour trouver des solutions. Ainsi, ceux-ci cherchent des stratégies rapides pour pouvoir adresser la situation autant en termes de pratiques d'intervention sociale que de pratiques d'aménagement.

Un exemple est la surreprésentation du programme « Logement d'abord » parmi une panoplie de pratiques d'intervention qui visent la sortie de rue. Si cette approche a permis d'améliorer la stabilité résidentielle de certaines personnes, elle ne s'est pas avérée fructueuse pour d'autres, notamment en raison d'une offre de logements qui demeure largement inaccessible et inappropriée, surtout pour les personnes en situation d'itinérance chronique (Gaudreau, 2022).

Cela a pour effet que de nombreuses personnes ayant vécu l'itinérance témoignent qu'elles « se font mettre dehors de dehors », illustrant la négation de leur droit au logement, à la ville et à l'espace public (Collectif Dehors de Dehors, 2025).

Dans les villes où les crises de logements sévissent depuis plusieurs décennies, il est d'autant plus important de développer une diversité de services, ainsi qu'une multitude de types de logements adaptés à des profils et besoins variés.

Peu importe les sources de financement ou le nom du dispositif d'intervention (logement d'abord, stabilité résidentielle avec accompagnement, suivi à intensité variable, logement social avec support communautaire), le soutien communautaire est central dans le déploiement de logements destinés aux personnes avec un vécu en itinérance. Ce soutien est capital dans de nombreuses situations pour assurer la stabilité en logement et la prévention de futures situations d'itinérance, bien qu'il ne permette pas à lui seul de renverser toutes les situations difficiles. (Gaetz et Dej, 2017).

Des espaces de qualité et adaptés

C'est pour mieux comprendre les besoins des PSI en matière d'habiter que la présente recherche a été menée. Partant des besoins des PSI, nous y avons croisé une analyse critique des pratiques d'aménagements qui nous permet de mieux saisir certaines manières d'habiter et de mieux comprendre comment peut se manifester un sentiment de bien-être chez des populations qui se voient souvent refuser l'accès à des espaces décentes et sont souvent trop peu entendues sur ces sujets.

Afin de cerner plus précisément les besoins en matière d'habiter, nous avons mis en lien l'environnement dans lequel vivent les personnes et les possibilités qu'un sentiment de bien-être puisse s'y manifester. Le bien-être individuel s'exprime non seulement à travers la satisfaction de divers besoins — tels que la santé, les relations interpersonnelles ou l'occupation (travail, loisirs et activités quotidiennes) — mais aussi en lien avec différents aspects de l'environnement physique (Poortinga, Steg et Vlek, 2004). Ces besoins varient d'un pays à l'autre, car ils sont socialement et culturellement construits (Moser, 2009).

Historiquement, la discipline de l'architecture a souvent été mobilisée comme un outil de contrôle et de surveillance, contribuant à l'institutionnalisation des PSI. Cela se manifeste notamment à travers la conception d'espaces publics selon les principes de l'aménagement défendable (Newman, 1972) et la construction d'institutions telles que les prisons, refuges, centres jeunesse ou hôpitaux psychiatriques.

À l'inverse, l'architecture est rarement sollicitée dans la création d'espaces moins oppressifs comme les centres d'hébergement d'urgence, les centres de jour ou certains logements supervisés. Pourtant, l'analyse documentaire qui a mené à notre premier catalogue suggère que l'architecture peut contribuer à la conception d'environnements de qualité pour les PSI, susceptibles d'avoir un effet positif sur leur bien-être (Grimard et al., 2023).

Pour répondre à l'urgence de la situation actuelle et aux pressions politiques, des projets de minimaisons, de logements modulaires ou de reconversion d'hôtels sont proposés comme solutions face à l'itinérance et la crise du logement au Canada. Présentées comme initiatives innovantes, ces stratégies à grande échelle, standardisées et rapides sont mises de l'avant comme principale réponse à l'augmentation visible du phénomène. Toutefois, ces milieux de vie sont-ils adaptés et durables ? Permettent-ils aux personnes concernées d'améliorer leurs conditions de vie ? Faut-il privilégier la quantité et la rapidité de construction au détriment de la qualité ? La posture que nous favorisons, comme expliqué auparavant, en est une qui mise sur une variété de typologies de l'habiter. C'est également à la lumière de ce contexte social, politique et économique que cette recherche a été menée. Elle sera présentée en trois grandes parties :

- ▶ Études post-occupationnelles (PARTIE A) ;
- ▶ Processus de design (PARTIE B) ;
- ▶ Recommandations (PARTIE C).

Énoncé de recherche

Retour sur le catalogue A+I (2023)

L'équipe interdisciplinaire d'Architecture Sans Frontières Québec (ASFQ) et de l'École de travail social de l'Université de Montréal a effectué en 2022 une revue de littérature traitant l'itinérance et l'aménagement. Ces résultats ont été publiés dans le catalogue Architecture + Itinérance (Grimard, 2023), qui rassemble plus de soixante pratiques d'aménagement illustrées à travers divers projets inspirants. Les pratiques du catalogue sont réparties à travers les cinq grandes catégories d'action suivantes, de l'échelle de la ville à celle de l'objet:

- ▶ Reconnaître le droit à l'espace public
- ▶ Faciliter la cohabitation sociale
- ▶ Concevoir des espaces inclusifs
- ▶ Aménager un lieu sûr
- ▶ Soutenir l'autodétermination

Les limites rencontrées dans la littérature scientifique disponible ont mis en lumière la pertinence de développer certains thèmes de recherche, par exemple les besoins spécifiques de certaines populations, les enjeux liés à l'aménagement des espaces publics et les méthodes de construction rapide (modulaire ou préfabriqué). Ce sont ces angles morts qui ont informé l'élaboration du programme de recherche subséquent, présenté dans les prochaines sections du document.

Objectif

Entre 2023 et 2025, l'équipe a travaillé sur une programmation de recherche en trois volets : 1) Études post-occupationnelles, 2) Retours d'expérience et 3) Recherche-création.

L'objectif principal transversal était d'améliorer et partager les connaissances sur les pratiques d'aménagement qui participent au bien-être des PSI ou à risque de l'être.

Objectifs spécifiques

- ▶ Développer une meilleure compréhension des besoins et aspirations uniques des occupant-es des hébergements d'urgence, transitoires ou permanents par rapport à leur environnement ;
- ▶ Évaluer l'efficacité et les impacts de pratiques d'architecture sur les occupant-es (± 3 projets destinés aux PSI) ;
- ▶ Documenter les réussites et difficultés du processus de design des projets ;
- ▶ Identifier des pratiques d'aménagement et stratégies clés pour répondre aux besoins et aspirations des occupant-es ;
- ▶ Sensibiliser et informer divers publics aux expériences plurielles des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être ;
- ▶ Valoriser les connaissances issues de l'expérience vécue de l'itinérance, de l'intervention sociale, ainsi que de la pratique architecturale.

Définitions

Bien-être

Le bien-être correspond à l'adéquation entre la satisfaction individuelle et les aspirations rapportées relatives à l'environnement et les conditions objectives dudit environnement (Moser 2009). La satisfaction individuelle dépend des besoins et aspirations spécifiques à chaque individu ou communauté. Pour mieux comprendre le bien-être à la lumière de cette définition, nous nous appuyons sur la catégorisation des besoins de Max Neef que nous expliquons dans la **PARTIE B – Cadre conceptuel**.

Pratiques d'aménagement

Les pratiques d'aménagement, selon la définition du catalogue Architecture + Itinérance (Grimard et al., 2023), concernent tous les gestes posés en vue de modifier l'environnement bâti à travers un processus de consultation, de législation, de programmation, de conception, de construction ou d'appropriation.

Études post-occupationnelles

Méthode

Dans le but de mieux comprendre les besoins des occupant-es en lien avec leur environnement bâti, l'équipe de recherche a mené une série d'études post-occupationnelles de centres d'hébergement, des logements transitoires et des logements permanents au Canada. Dans les disciplines de l'aménagement, la méthode d'étude post-occupationnelle (ÉPO) est définie comme un processus d'évaluation de la qualité de conception et de construction d'un espace, une fois celui-ci construit et utilisé sur une certaine période (Hay et al., 2018). Cette démarche permet d'examiner divers aspects tels que la planification de l'espace, la consommation énergétique, la qualité de l'environnement intérieur, les coûts d'entretien et d'occupation, ainsi que le confort et la satisfaction des occupant-es à l'égard de leur environnement. Il y a dans ce sens plusieurs façons de mener une ÉPO.

Nous avons choisi de saisir les ÉPO plus spécifiquement comme des études de cas. Une étude de cas est une approche méthodologique qualitative qui permet d'explorer en profondeur un phénomène spécifique dans son contexte réel (Paillé et Mucchielli, 2021).

Analyse spatiale et observations

À l'aide des dessins architecturaux, l'équipe a examiné les caractéristiques physiques des bâtiments (dimensions, ouvertures, matériaux, etc.), récolté des informations relatives à leur programmation (fonctions et organisation des divers espaces), et étudié leur contexte d'implantation (transformations historiques, lien avec la ville, services à proximité). L'équipe a

Lorsqu'elle est appliquée à une étude post-occupationnelle (ÉPO), elle offre une perspective détaillée sur la manière dont un bâtiment est utilisé et perçu après sa construction et son occupation. Les ÉPO contribuent non seulement à l'amélioration des services proposés, mais aussi à influencer les pratiques futures. Elles permettent également de démontrer les avantages d'investir dans une conception de qualité et adaptée aux besoins des occupant-es. Bien qu'il soit largement reconnu dans la littérature qu'elles apportent une valeur tangible aux occupant-es, aux client-es et aux architectes (Preiser, 1988), leur mise en œuvre demeure encore relativement rare dans la pratique. Dans ce rapport, la mention aux ÉPO fait référence à la méthodologie, alors que la mention à une étude de cas fait référence plus précisément aux bâtiments étudiés.

Donc, en matière d'ÉPO, l'équipe a effectué une collecte de données basée sur des retours d'expérience (REX), des observations terrain et une analyse des dessins architecturaux, qui est décrite dans les paragraphes suivants. Un certificat éthique a été obtenu auprès de l'Université de Montréal pour soutenir cette recherche.

également consigné des observations in situ concernant les traces d'usage et d'appropriation des espaces, afin de mieux comprendre leur utilisation (Zeisel, 1984). L'équipe a répertorié, par exemple, des éléments comme l'emplacement du mobilier, les signes de personnalisation des espaces, et la condition physique (usé, abîmé) de certains dispositifs.

Retours d'expérience

► Résident-es et/ou occupant-es

Afin de recueillir le témoignage des occupant-es quant à leur expérience des lieux et à la signification qu'elles attribuent à ceux-ci, la technique d'élicitation par photographie (Photovoix) a été mobilisée. L'élicitation par photographie est une technique en vertu de laquelle l'entretien est centré autour de photographies prises par les participant-es pour faciliter la verbalisation de l'expérience (Wang et Burris, 1997). Les besoins et les aspirations résidentielles (au sens large) des occupant-es, ainsi que la manière dont leur environnement est en adéquation avec ceux-ci, ont été documentés par les participant-es à travers cet exercice.

Une vingtaine de participant-es à la recherche ont reçu un appareil photo jetable avec un guide de questions pour structurer la démarche. Les photos ont été développées et utilisées pour illustrer des propos lors des entretiens individuels.

À partir des données récoltées pour les ÉPO, deux types d'analyses ont été effectuées afin de se saisir de la foule d'informations recueillies.

► Analyse spatiale :

Des dessins d'architecture et des grilles d'observations ont informé une analyse spatiale des lieux : cohérence du programme et de l'utilisation des espaces, intégration au contexte urbain, qualité des espaces, présence d'usages informels, modifications effectuées post-occupation, etc.

► Employé-es et professionnel·les en aménagement

En plus de la vingtaine d'entretiens menés auprès des occupant-es, une dizaine d'entretiens semi-dirigés ont été effectués avec des employé-es qui travaillent au sein des projets, et des professionnel·es de l'aménagement ayant contribué à leur réalisation. Pour les employé-es, ces entretiens permettent de déceler comment l'environnement facilite ou entrave leurs tâches quotidiennes et contribue à générer ou à prévenir des conflits de cohabitation entre les divers occupant-es du bâtiment. Pour les architectes ou aménagistes, les discussions ont permis de documenter les réussites et les difficultés du processus de design et identifier des pratiques d'aménagement et stratégies clés à prioriser.

Les entretiens se sont déroulés en français et en anglais – une seule entrevue a été effectuée dans une autre langue (farsi) grâce au soutien d'un-e traducteur-trice.

► Analyse thématique :

Les verbatims d'entretiens avec les résident-es, les architectes et les professionnel·les en travail social ont été codés grâce au logiciel qualitatif NVivo afin d'en dégager des thèmes basés sur les besoins et aspirations des personnes résidentes, en fonction de l'expérience vécue des différents groupes impliqués.

Ces deux principes d'analyses ont été croisés afin de faire émerger des constats propres à chaque étude de cas. Ensuite, les thèmes transversaux sont discutés dans la partie **Sommaire des Constats**.

Activités connexes

Si cette recherche s'est appuyée en grande partie sur un canevas assez classique d'enquête terrain (au regard des méthodes ci-haut mentionnées), elle a également été influencée par diverses activités : le service d'aménagement d'ASFQ, le démarrage d'une communauté de pratique, et un volet de recherche-crédation. Les leçons apprises de ces diverses activités seront discutées dans la **PARTIE B** du présent rapport.

Processus de co-création

► Service d'aménagement

Entre 2021 et 2024, l'équipe de solidarité urbaine a effectué plusieurs projets d'aménagement et de co-création avec une variété d'organismes communautaires œuvrant en soutien aux personnes en situation d'itinérance ou de précarité. Ces expériences terrain ont nourri le développement de pratiques et d'outils adaptés pour le milieu. L'expérience a permis de constater que travailler avec une communauté qui a peu accès à des services d'aménagement a des impacts dans la manière de présenter le projet, de mobiliser les clients et de traduire les concepts.

► Communauté de pratique

L'équipe a également mis sur pied une communauté de pratique intersectorielle et interorganisationnelle afin de documenter et d'échanger sur les processus de design des projets (2024). Ainsi, des personnes issues de milieux diversifiés (aménagement, architecture, design, communautaire, universitaire, expérience de vécu en itinérance), se sont rencontrées une fois par mois, pendant plus d'un an, pour réfléchir ensemble aux façons d'inclure les PSI au sein des processus de design et démarches liées à l'aménagement.

Recherche-crédation

Dans le cadre de la programmation de recherche, un volet de recherche-crédation a été réalisé pour visibiliser et valoriser les savoirs d'expérience en itinérance au-delà des milieux académiques. La recherche-crédation est une approche méthodologique qui combine la recherche académique et la pratique artistique ou créative. Elle est souvent utilisée dans les domaines des arts, de l'architecture, du design et des sciences humaines pour explorer des enjeux théoriques et pratiques à travers des processus de création (Poissant, 2000).

Les activités de ce volet ont mené à la mise sur pied d'une exposition, intitulée (In)visible : Le design au prisme de l'itinérance, a été présentée au Centre de Design de l'UQAM en mai-juin 2024. Dans le cadre de l'exposition, des ateliers de design participatifs avec plusieurs collectifs et organismes partenaires ont été effectués. Sous les thèmes de l'habiter, les réflexions des participant-es se sont traduit à travers des artefacts combinant collages, dessins, maquettes, photos et installations. Un catalogue d'exposition présente les artefacts et processus qui ont mené à l'exposition (In)visible : Le design au prisme de l'itinérance.



FIGURE A | CORVÉE À L'ATELIER TLACHIUAK © ASFQ, 2025



FIGURE B | AFFICHE DE L'EXPOSITION (IN)VISIBLE © LUIS TREPANIER, 2024

PARTIE A

Études post-occupationnelles

Critères de sélection

Études de cas

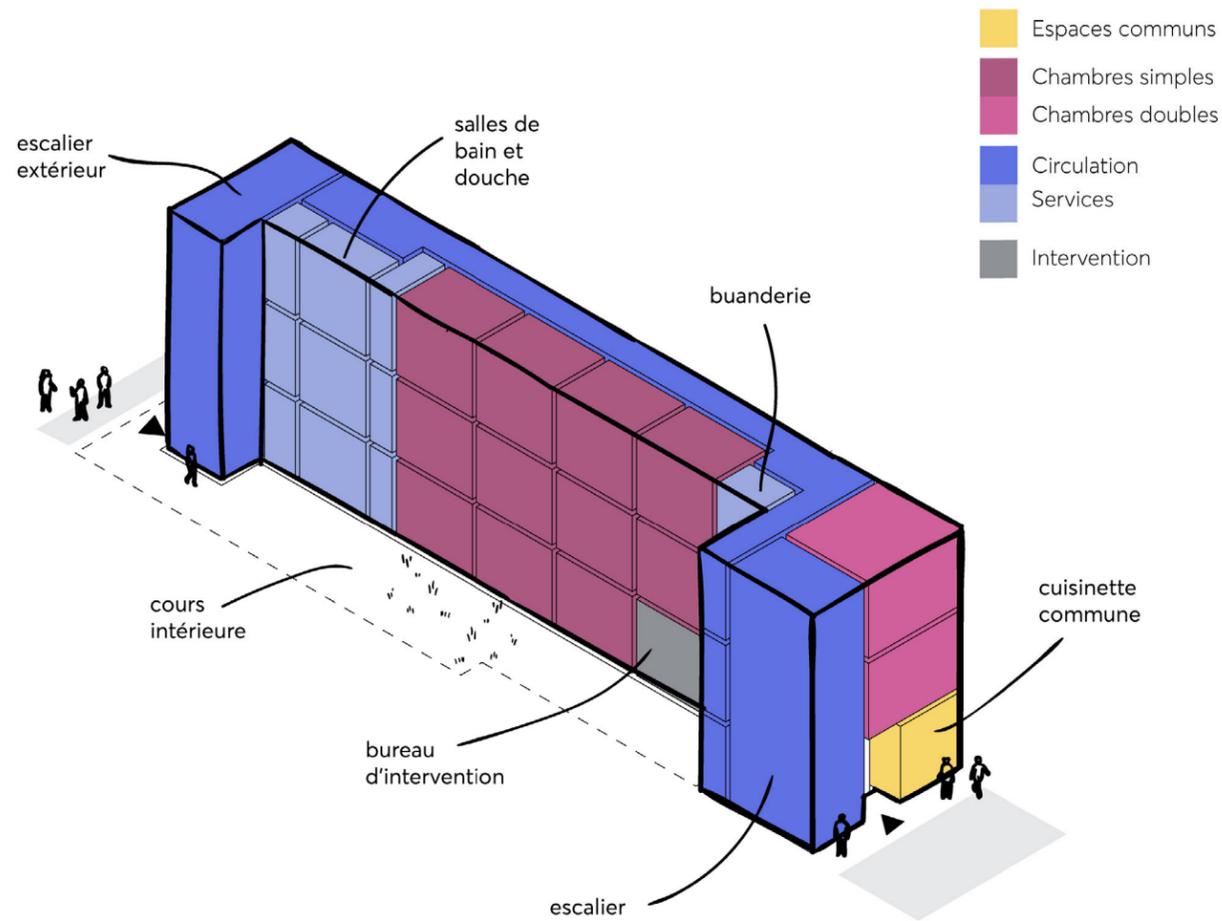
Les projets retenus ont été présélectionnés à la suite d'une analyse approfondie de la littérature (voir Catalogue Architecture + Itinérance : Pratiques inclusives pour une ville solidaire, Grimard et al., 2023). Ces projets illustrent des pratiques considérées comme solidaires en raison de leur potentiel à favoriser, entre autres, la reconnaissance dans l'espace public, la cohabitation sociale, le bien-être physique et psychologique des occupant-es, ainsi que leur autodétermination.

Pour des raisons éthiques, les lieux étudiés seront nommés par un chiffre (Étude de cas #1 ; Étude de cas #2 ; Étude de cas #3). Ils seront tout de même décrits sommairement pour donner aux lecteur-trices un maximum de détails sur les lieux permettant d'en comprendre l'analyse tout en préservant une certaine forme d'anonymat. Pour assurer l'accessibilité et la disponibilité des données, les études de cas sélectionnées sont situées exclusivement au Canada.

Le choix des projets a été guidé par l'identification des angles morts de la littérature (par exemple, des communautés sous-représentées, des typologies architecturales peu explorées ou des modèles innovants) et par la volonté d'étudier des milieux de vie qualifiés d'« uniques » — c'est-à-dire des contextes si spécifiques qu'ils méritent une attention particulière (Barlartier, 2018). Les études de cas adoptent une approche intrinsèque, privilégiant une compréhension approfondie des phénomènes observés plutôt que la production de généralisations (Stake, 1995).

La recherche s'est donc concentrée sur trois organismes communautaires qui détiennent quatre projets d'hébergement transitoires, permanents et supervisés situés dans de grandes villes canadiennes.

Dans cette section, chaque étude de cas sera brièvement décrite. Sous chacune des études de cas sont indiqués des concepts clés en aménagement (AM) et en travail social (TS) pertinents à l'analyse du projet (**Annexe A - Concepts clés**).

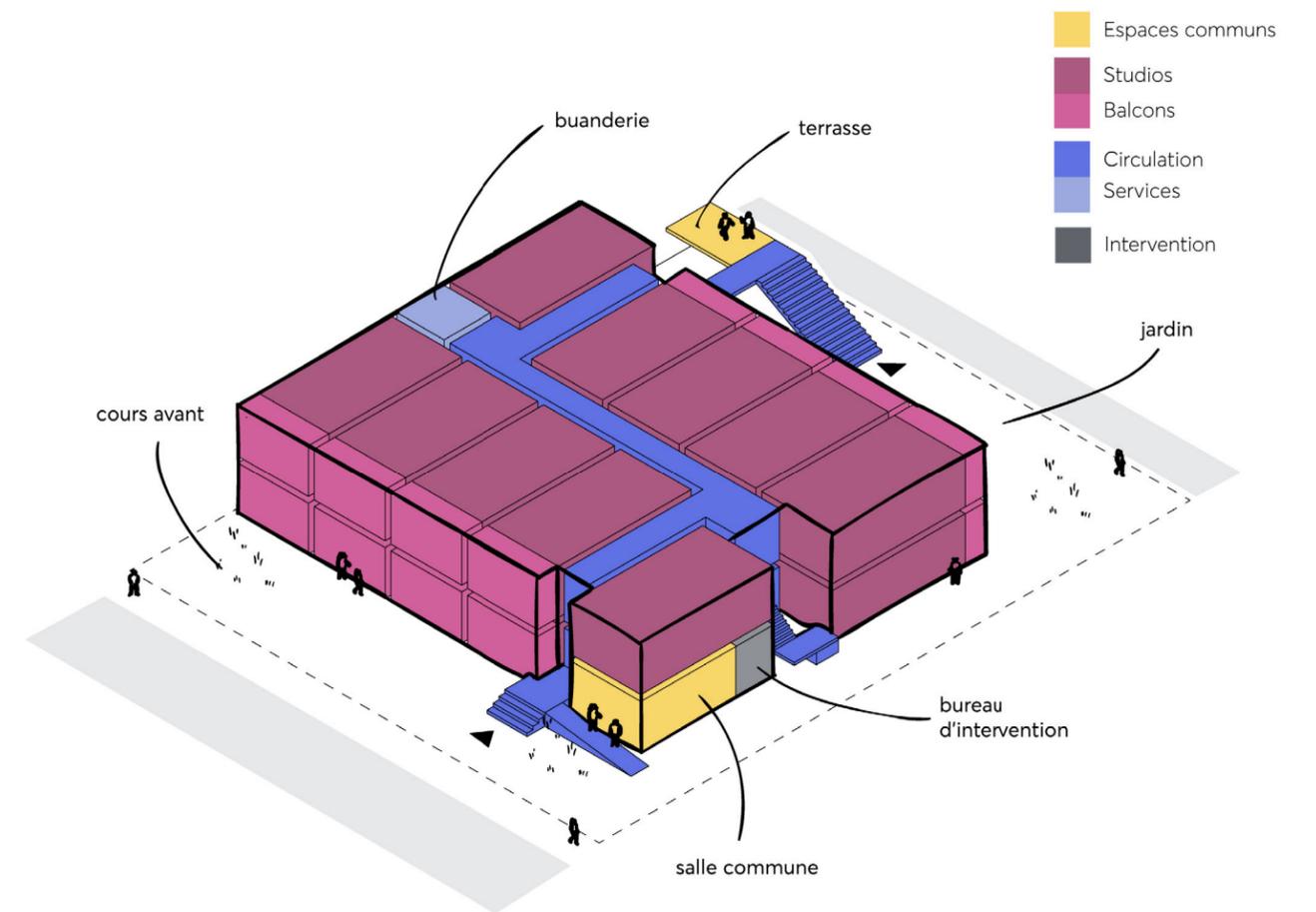


Étude de cas #1



Le premier cas est une **maison de chambre** avec soutien communautaire situé dans un quartier central adjacent au centre-ville d'une grande ville canadienne. La maison comporte 14 chambres destinées à des personnes ayant vécu en situation d'itinérance chronique. Le bâtiment a été conçu pour accueillir des couples, des personnes seules et leurs animaux de compagnie. La ressource compose avec des enjeux de consommation de drogues inhalables et injectables, de santé mentale et d'accumulation (hoarding). La typologie de la maison de chambre dans un triplex avec rez-de-chaussée commercial a été transformée afin de loger plus de résident-es.

- ▶ AM 1 : Maisons de chambre
- ▶ AM 3 : Requalification de bâtiments existants
- ▶ AM 4 : Design informé par les traumatismes
- ▶ TS 1 : Soutien communautaire
- ▶ TS 2 : Réduction des risques
- ▶ TS 4 : Intervention de proximité
- ▶ TS 6 : Haut seuil de tolérance

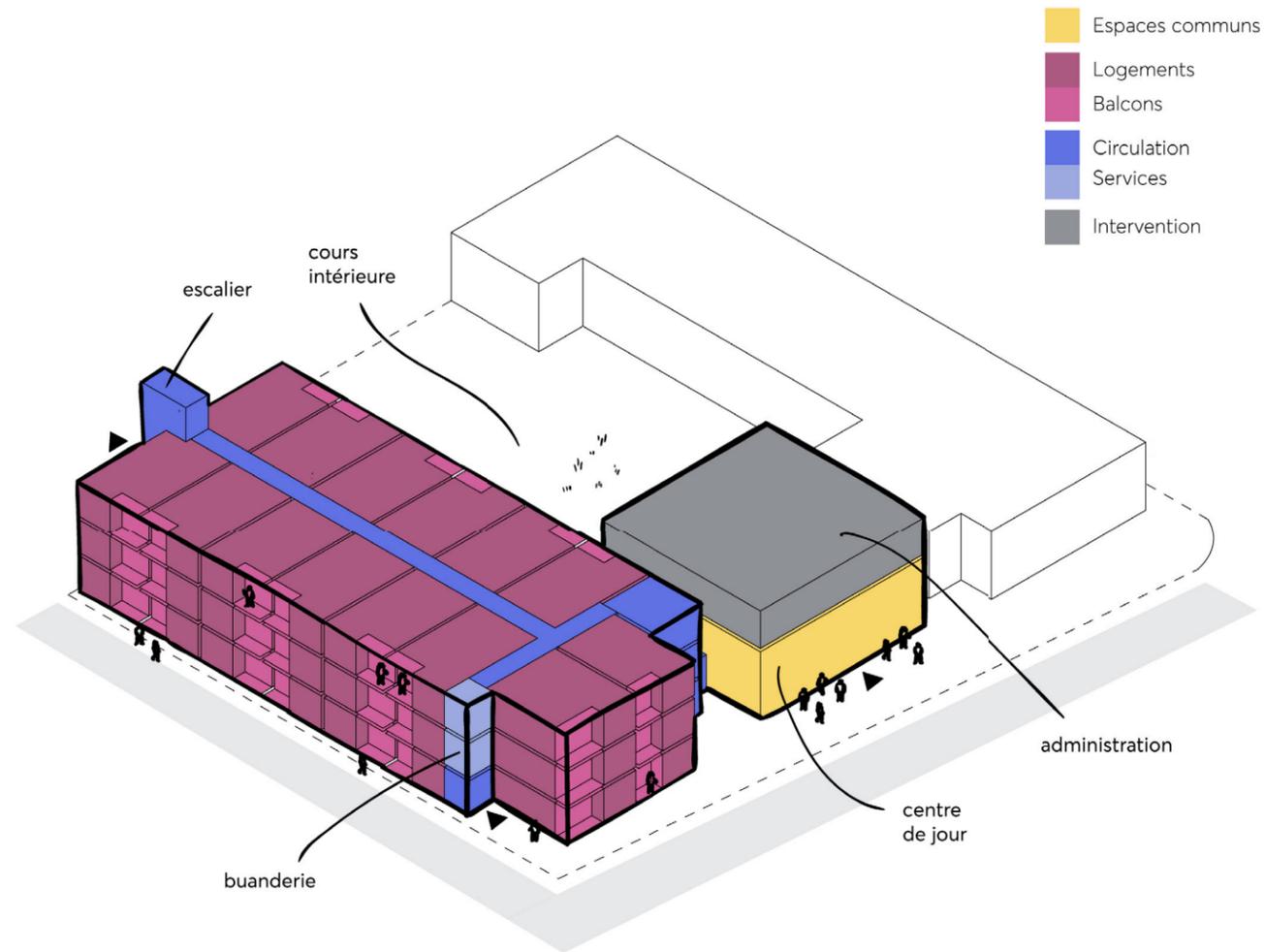


Étude de cas #2-A



Ce bâtiment comporte 19 studios sur 2 étages et est destiné à des personnes âgées ayant vécu en situation d'itinérance ou de précarité résidentielle. Il s'agit d'une **construction modulaire rapide** (18 mois) et préfabriquée qui se situe dans un quartier excentré d'une grande ville, dans un secteur où l'organisme porteur offre déjà des services, notamment par l'entremise d'un centre de jour à proximité. Il s'agit d'un bâtiment avec du logement à long terme avec bail et avec services d'accompagnement.

- ▶ AM 2 : Construction modulaire
- ▶ TS 1 : Soutien communautaire
- ▶ TS 4 : Intervention de proximité
- ▶ TS 5 : Fiducie

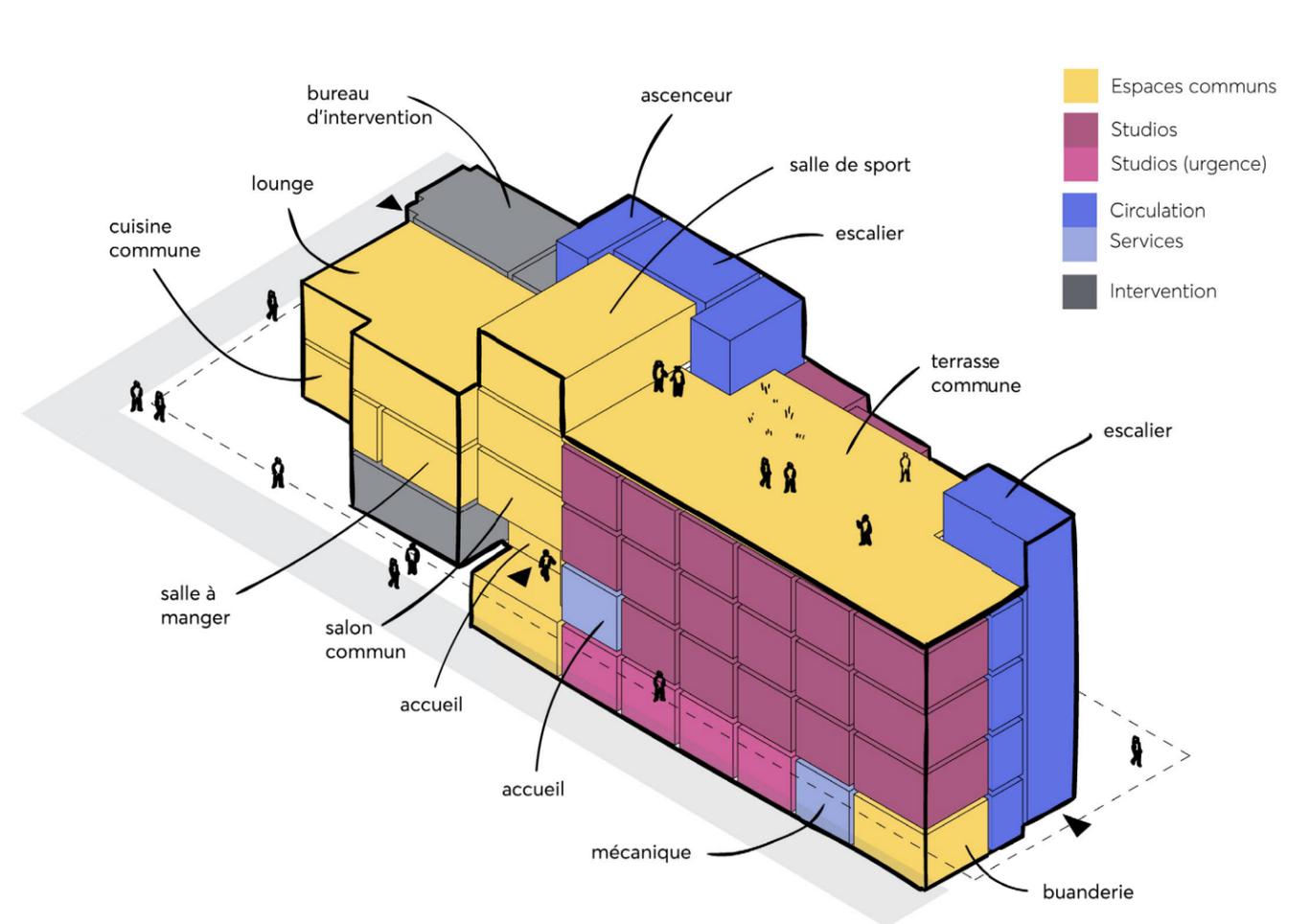


Étude de cas #2-B



Ce bâtiment comporte 40 logements (3 1/2) pour des personnes âgées ayant vécu en situation d'itinérance ou de précarité résidentielle. Ces logements sont annexés à un centre de jour se trouvant dans un ancien lieu patrimonial. Il s'agit d'un **hébergement à long terme avec soutien communautaire** qui est administré par le même organisme communautaire que le projet décrit dans le paragraphe précédent.

- ▶ AM 3 : Requalification de bâtiments existants
- ▶ TS 1 : Soutien communautaire
- ▶ TS 2 : Réduction des risques
- ▶ TS 4 : Intervention de proximité
- ▶ TS 5 : Fiducie



Étude de cas #3



Ce projet comporte 29 chambres considérées comme du **logement transitoire supervisé** et 4 chambres en centre d'hébergement d'urgence de courte à moyenne durée. La maison est destinée aux jeunes (14-29 ans) appartenant aux communautés LGBTQIA2S+. Il y a peu d'hébergements s'adressant aux jeunes LGBTQIA2S+ en situation d'itinérance au Canada alors que ceux-ci sont largement surreprésentés parmi les PSI mineures. Intégrant des principes de design informé par les traumatismes, la maison est une requalification d'une maison historique datant de 1870 et d'un édifice d'appartement des années 1970. Le processus de conception a été effectué en co-création avec les futur-es résident-es.

- ▶ AM 3 : Requalification de bâtiments existants
- ▶ AM 4 : Design informé par les traumatismes
- ▶ AM 5 : Architecture Queer
- ▶ TS 1 : Soutien communautaire
- ▶ TS 3 : Trauma-informed Care
- ▶ TS 4 : Intervention de proximité
- ▶ TS 5 : Fiducie

Besoins et aspirations des résident·es : Constats

Cadre conceptuel

Dans la définition de Moser (2009), le bien-être correspond à l'adéquation entre la satisfaction individuelle et les aspirations rapportées relatives à l'environnement et les conditions objectives dudit environnement. La satisfaction dépend des besoins et aspirations spécifiques à chaque individu ou communauté.

Les études de cas effectuées ont permis, dans un premier temps, d'identifier des besoins et aspirations spécifiques aux résident·es à travers des observations spatiales, des ateliers de photovoix et des entretiens.

Ces résultats ont ensuite servi à examiner les pratiques d'aménagement et d'intervention afin de déterminer leur adéquation avec ces besoins. Pour classer ces derniers, nous nous sommes appuyés sur le modèle théorique de Max-Neef (1991). Celui-ci propose une approche non hiérarchique des besoins sociaux, où chaque besoin est interconnecté et agit en synergie avec les autres. Ce modèle s'intéresse aux dynamiques relationnelles entre les besoins et envisage ceux-ci comme des moteurs d'action et de transformation. Les définitions des neuf catégories sont informées par le terrain d'après le modèle de Max Neef.

Catégories de besoins

- ▶ Subsistance : réfère à la santé mentale et physique et inclus tout ce qui est lié à la satisfaction des besoins fondamentaux, au confort, à l'accessibilité et à la limitation des stress environnementaux.
- ▶ Protection : englobe les éléments contribuant au sentiment de sécurité, qu'ils soient relatifs à l'espace physique ou à l'environnement social.
- ▶ Affection : regroupe les éléments qui favorisent l'attachement des individus aux lieux où ils vivent, à différentes échelles (logement, bâtiment, quartier). Cet attachement repose sur une dimension physique (l'aménagement des espaces) et une dimension sociale (les liens avec les personnes qui les fréquentent).
- ▶ Identité : fait référence à la manière dont un lieu contribue à l'identité sociale des individus, que ce soit par un sentiment d'appartenance à un groupe ou par une reconnaissance sociale liée aux espaces fréquentés.
- ▶ Compréhension : désigne l'accès à l'information et aux connaissances permettant aux individus de s'orienter, de comprendre leur environnement matériel et social et d'interagir avec celui-ci de manière éclairée.
- ▶ Participation : regroupe les éléments qui influencent la capacité des personnes à s'impliquer dans la vie collective, à exercer un rôle actif dans leur communauté et à contribuer aux décisions qui les concernent.
- ▶ Loisir : comprends les opportunités et les espaces dédiés au repos, à la détente et aux activités récréatives, essentielles au bien-être.
- ▶ Création : englobe la possibilité d'exprimer sa créativité, de façonner son environnement et de développer de nouvelles idées ou initiatives.
- ▶ Liberté (Autodétermination) : se rapportent à tout ce qui influence la capacité des individus à faire des choix, à exercer un contrôle sur leur propre vie et à agir selon leurs aspirations et valeurs.

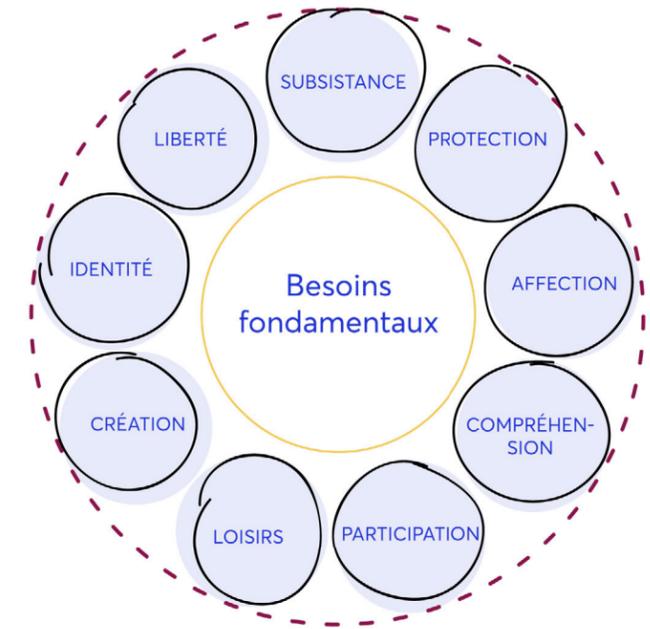


FIGURE C | BESOINS FONDAMENTAUX DE MAX-NEEF © ASFQ, 2025

À la lumière de notre question de recherche initiale, ce sont principalement les besoins de subsistance, de protection, d'affection et de liberté (entendue comme autodétermination) qui se sont imposés au fil de cette recherche. À l'inverse, les besoins liés à la compréhension, à la participation et à la création ont été exprimés de manière plus discrète. Cela peut s'expliquer en partie par les orientations méthodologiques de la recherche, mais aussi révéler certaines tensions ou hiérarchisations entre les besoins.

À cet égard, les besoins liés à l'identité ont été peu abordés, voire laissés de côté, ce qui soulève des questions quant à leur place — implicite ou marginalisée — dans les expériences vécues des participant·es. Dans la section **Sommaire des constats**, certaines hypothèses seront émises.



Étude de cas #1

Le premier cas est une maison de chambre avec soutien communautaire situé dans un quartier central adjacent au centre-ville. La maison comporte 14 chambres destinées à des personnes ayant vécu en situation d'itinérance chronique. Le bâtiment a été conçu pour accueillir des couples, des personnes seules et les animaux de compagnie.

La ressource compose avec des enjeux liés à la consommation de drogues inhalables et injectables, la santé mentale et l'accumulation. La typologie de la maison de chambre dans un triplex avec rez-de-chaussée commercial a été transformée afin de loger plus de résident-es.

Trois sous-thèmes principaux concernent le besoin de subsistance: l'accessibilité; les manières de subvenir à ses besoins; les stress environnementaux.

1. Substance

Accessibilité

Cette ressource est un des hébergements canadiens ayant le plus haut seuil de tolérance en lien avec des enjeux de consommation de drogues injectables et inhalables ainsi que d'autres enjeux comme d'accumulation et de santé mentale. Elle permet à des personnes typiquement exclues des autres hébergements d'avoir accès à un logement avec soutien communautaire. Le terme « services à bas seuil » est parfois utilisé de manière interchangeable avec le terme « haut seuil d'acceptabilité » et fait référence ici au fait d'accueillir des personnes dont l'accès à d'autres lieux est souvent compromis en raison de leur mode de

vie qui s'inscrit à l'extérieur d'une forme de normativité attendue. Dans cette étude de cas, l'accès à ces logements n'est pas conditionnel à l'adoption d'un projet de vie ou à l'adoption d'objectifs à court, moyen ou long terme. Les intervenant-es sont présent-es sur place et chaque résident-e est libre de choisir le niveau de support voulu. Par ailleurs, la ressource accueille des couples et des animaux de compagnie. Seules trois règles régissent les lieux afin de diminuer le plus possible les barrières au logement. Elles concernent le paiement du loyer, le respect des colocataires et la salubrité des chambres.

Subvenir à ses besoins

Les résident-es subviennent à leurs besoins (nourriture, loyer, consommation) de différentes façons. Il importe donc qu'ils puissent travailler en sécurité, peu importe l'emploi occupé. L'option de pouvoir effectuer un travail journalier sur place constitue une opportunité appréciée par les résident-es pour faire un peu d'argent sans l'engagement que demande un travail salarié quotidien. Par exemple,

les intervenant-es délèguent des tâches tels que le ménage et l'entretien du bâtiment. Il est également possible de confier son argent aux intervenant-es, ce qui facilite le paiement du loyer pour plusieurs.

« On part sur une base de volontariat d'une certaine manière de la part des résidents qui rentrent dans la maison de chambre. Si tu veux continuer ta vie de la manière dont tu le faisais, mais avec un toit sur la tête, c'est correct avec nous. Nous, on va essayer de faire en sorte que ça se fasse de la manière la plus sécuritaire possible. Maintenant, si tu veux essayer de changer des choses à ta vie, les intervenants sont présents sur place et ils peuvent venir t'aider au besoin. » - Intervenant-e

Stress environnementaux

La santé mentale et physique dépend en partie de l'accès à un espace de vie salubre et fonctionnel où les stress environnementaux sont réduits au maximum. D'abord, la notion de propreté étant subjective, nous insisterons sur la praticabilité et la fonctionnalité des équipements. Par exemple les toilettes sont souvent impraticables, car elles sont surutilisées, mal entretenues et fréquemment occupées. Plusieurs PSI dans le quartier utilisent les installations sanitaires situées dans l'étude de cas #1. Ces installations ne sont toutefois pas adaptées pour une telle occupation, l'achalandage cause par ailleurs beaucoup de tensions au sein de la maison. Pour des raisons variées, l'entretien est un enjeu important. Outre un meilleur choix des matériaux et équipements, des stratégies d'entretien sont à envisager comme prévoir des possibilités d'emploi journalier et un budget annuel pour les réparations.

Ensuite, les stress environnementaux sont les éléments qui peuvent perturber le bien-être des résident-es tels que le confort thermique, le confort acoustique ainsi que l'aménagement et le partage des espaces communs. Ces derniers sont souvent des sources de conflits et des endroits où se déploient des jeux de pouvoir. C'est notamment pour cette raison que les résident-es mentionnent ne pas vouloir plus d'espaces communs. Les espaces communs mis à leur disposition sont limités et utilitaires (cuisine et salle de bain) mais suffisants. De petites salles de réunion avaient été prévues sur chaque étage avec une intention particulière,

mais ces lieux ne se sont pas concrétisés et ils sont aujourd'hui difficiles à investir en raison des enjeux d'accumulation de plusieurs résident-es. En revanche, les intervenant-es notent le manque d'espaces communs pour se rassembler et pensent qu'un salon additionnel permettrait la tenue d'activités et de moments de socialisation à plusieurs qui ne soient pas dans les chambres ou dans le couloir. Iels sont plusieurs à suggérer l'aménagement d'une salle polyvalente supervisée. L'insonorisation a également été mentionnée par plusieurs comme un aspect important qui limite l'anxiété de se sentir écouté et qui amène de la tranquillité dans un environnement très énergique et où il y a des animaux qui peuvent faire du bruit. Les irritants changent en fonction des saisons. Par exemple, en hiver, par manque de ressources, plusieurs PSI du quartier cherchent un abri du froid dans la MC, ce qui peut être un irritant pour certain-es locataires.

Aucun rangement n'a été prévu dans les chambres afin de laisser plus de place et de liberté aux résident-es pour l'aménagement. Il n'y a pas de meuble intégré pour éviter les dépôts de matériel de consommation et les enjeux d'accumulation. Il n'y a toutefois pas assez d'espace dans les chambres simples pour ranger ses effets personnels.

Il existe une tension entre le besoin d'espace de rangement et les sévères problèmes d'accumulation de plusieurs personnes dans la MC – plus d'espace signifie pour plusieurs plus d'accumulation.



FIGURE 1.1 | PHOTOS DE LA SALLE DE BAIN
© ANONYME, 2024



FIGURE 1.2 | PHOTOS D'UNE CHAMBRE
© ANONYME, 2024

2. Protection

Le besoin de protection s'est décliné dans les propos recueillis sous la forme d'un besoin d'espace à soi, de la réduction des risques, ainsi qu'à propos du sentiment de sécurité dans le quartier.

« Oui, mais juste je paye mon loyer à moi. Ce n'est pas quelqu'un d'autre qui paye mon chemin ou quoi que ce soit. C'est moi qui le paye pis c'est ça. Comme ça quand je veux être tout-e seule je peux crisser tout le monde dehors pis c'est ça (rire) » - Résident-e

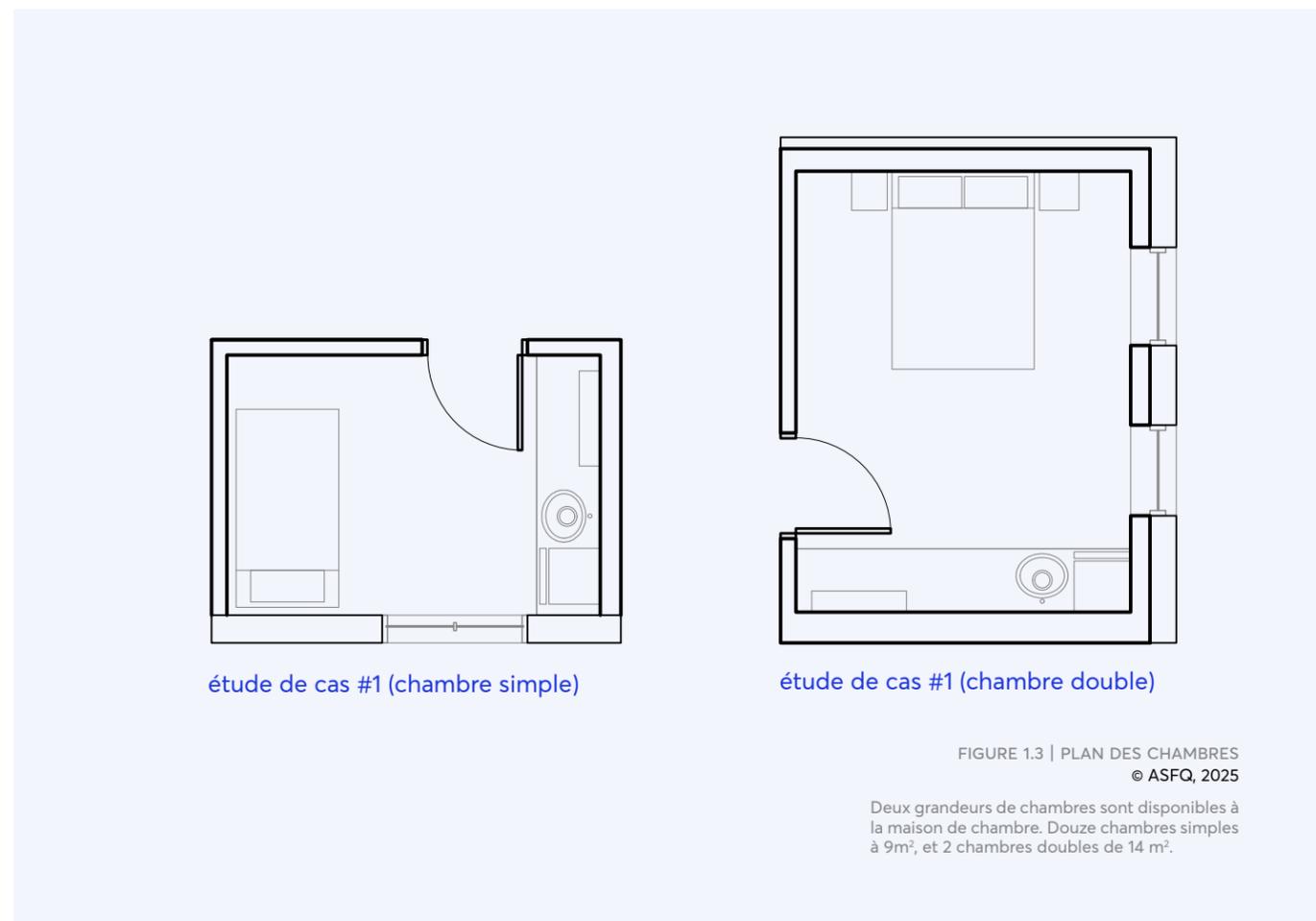
Espace à soi, personnel

Une personne résidente mentionne que le sentiment d'être chez-soi et de s'y sentir bien vient du fait qu'elle a un espace personnel, qui lui appartient puisqu'elle paie son loyer, dans lequel elle peut décider qui s'y trouve, qui doit quitter et quand. Elle a un contrôle sur cet environnement contrairement aux espaces communs et de circulation dans la MC. Le sentiment de sécurité des résident-es est aussi affecté par les dynamiques interpersonnelles entre locataires, avec les non-résident-es, et avec les intervenant-es. Des situations de harcèlement, de vols et de violences physiques ont été rapportées et ne sont pas que tributaire à la présence de non-résident-es dans la MC.

Néanmoins, Certain-es résident-es souhaitent que les visites soient plus contrôlées, que les non-résident-es ne puissent pas entrer à leur guise. Un meilleur système d'accès à l'arrière aurait le potentiel de limiter les entrées des personnes ne possédant pas de clés. Les résident-es rapportent qu'il serait important de sécuriser les fenêtres qui donnent sur la cour pour éviter les vols.

Les caméras de surveillance sont considérées comme un élément qui amène de la sécurité (en particulier lors des situations avec les non-résident-es). Une résident-e rapporte que le respect des règles est un facteur organisationnel important et qu'une trop grande latitude face à leur application entraîne un sentiment d'injustice et de méfiance.

À quelques occasions, l'activité de certaines « piaules » s'est déplacée dans la MC. Les « piaules » sont des lieux où les vendeurs de substances et les consommateur-trices se retrouvent pour faire des transactions ou pour consommer à l'abri de la vue des passant-es. La fermeture systématique de ces lieux dans le quartier entraîne une forte pression sur les organismes communautaires destinés aux personnes qui consomment, crée des conflits d'occupation et force le rassemblement de personnes qui n'ont pas toujours envie de se retrouver ensemble. Une meilleure gestion en amont des enjeux reliés à la présence des « piaules » et à leur fermeture pourrait contribuer à protéger toutes les personnes impliquées et affectées par ces lieux de consommation, comme ceux de la MC.

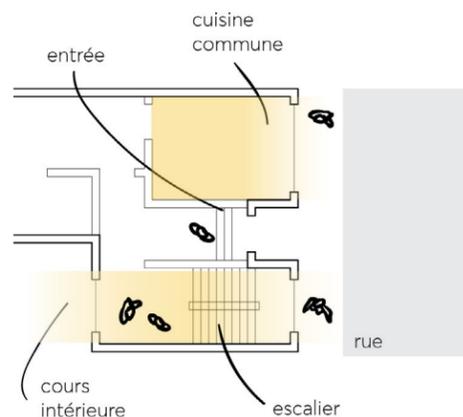


Réduction des risques

Un espace et des méthodes d'intervention informées par les pratiques de consommation permettent de réduire les risques associés à la consommation de drogues injectables et inhalables. Dans ce sens, un environnement salubre permet de consommer en sécurité. Dans le cas où la notion de salubrité implique des espaces qui ne sont pas stériles, l'accessibilité à un suivi médical permet de prévenir et d'agir en cas de problème de santé. Plusieurs résident-es sont réticent-es à aller à l'hôpital à cause de discriminations et violences vécues dans celles-ci. La présence d'infirmier-es et de travailleur-euses social-es une fois par semaine, directement au milieu de vie, permet à ces personnes d'être suivis par des professionnel-es de la santé.

Des bacs de récupération de matériel usé se trouvent sur chaque étage et des bacs portatifs sont distribués aux résident-es. Les intervenant-es continuent à sensibiliser les personnes qui consomment à propos de

« Alors ça a ouvert pour changer la donne pour les toxicomanes, pour qu'au lieu d'avoir besoin d'être dehors pour essayer de faire ton hit ou tu peux avoir des bactéries de n'importe quoi. Si tu manques un hit, ça peut aller jusqu'au point de perdre une portion de ton corps. Il y a quelqu'un qui restait ici qui a une jambe maintenant. Pis ça c'est depuis que je suis arrivé. Mais juste parce qu'on est en dedans ça ne veut pas dire que c'est propre ou stérile. » - Résident-e



Du côté rue de la maison de chambre, la visibilité est traversante autant du côté de l'escalier que de la cuisine commune. La vitre est grivrée en haut pour favoriser l'intimité. Ceci permet une surveillance par les pair-es pour les personnes qui consomment.

FIGURE 1.4 | PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
© ASFQ, 2025

Sentiment de sécurité dans le quartier

Le projet a d'abord été réfléchi comme une ressource de quartier entouré d'un écosystème local. Dans ce sens, les gestionnaires ont impliqué, dès le début, les organismes voisins, les services de santé et services sociaux, la police locale, les commerçant-es et les voisin-es logé-es. Ils ont effectué un travail de sensibilisation auprès du poste de quartier dans le but qu'ils interviennent de façon plus humaine. Les liens créés avec les agents-sociocommunautaires du poste de quartiers sont appréciés des intervenant-es. La relation avec le service incendie, en particulier avec l'agent de prévention, a permis de modifier le système d'alarme de façon à maintenir une sécurité face aux incendies sans devoir gérer de fausses alarmes qui nécessitent le déplacement des pompiers sur place. L'organisme est également allé à la rencontre du voisinage lors de marches exploratoires et en faisant du porte-à-porte avant même que la construction débute. Le temps nécessaire a été pris pour expliquer de façon transparente les visées du projet. Les appréhensions des voisin-es ont été prises en compte dans la mise en œuvre du projet. Un canal de communication direct a été maintenu à toutes les étapes.

« Non, c'est ça. Je dirais qu'il y a un travail qui doit être fait avec eux et puis avec des citoyens, vraiment leur montrer qu'il y a un canal de communication qui existe, qui est autre que le 911, qu'on a des intervenants spécialisés en cohabitation qui peuvent venir les voir, leur jaser, puis justement, toujours valider leurs sentiments, et puis après, trouver une manière d'améliorer les choses, d'améliorer la situation. (...) Donc déjà là, il y a, pas une éducation, mais une transparence. Il y a une passation d'informations qui est faite. On ne les laisse pas dans le flou. On ne fait pas juste aller mettre un prospectus sur leur porte ou dans leur boîte aux lettres pis c'est eux qui nous appellent au cas où ils en ont besoin. C'est vraiment nous qui allons à leur rencontre et puis qu'on va prendre le temps de leur expliquer les choses. Prendre le temps, surtout... » - Intervenant-e

Le travail de proximité vise à rendre le quartier plus sécuritaire pour toutes, que les citoyen-nés soient logé-es ou pas. Ce type d'intervention permet, entre autres, de se départir du matériel usé, de distribuer du matériel sécuritaire, de faire de la sensibilisation, de la médiation de conflits, etc. Les intervenant-es qui font du travail de proximité insistent sur l'importance des bacs de récupération de matériel usés dans l'espace public. Déjà présents à plusieurs endroits comme à l'arrière des pharmacies et dans certains métros et chalets de parcs, leur pose et leur entretien pourraient être multipliés.

Plusieurs résident-es interviewé-es pensent que le sentiment de sécurité des PSI de manière générale ainsi que des personnes qui consomment est peu considéré. Or, iels nomment subir de la stigmatisation et de la discrimination de la part des passant-es et des riverain-es. Iels rapportent également vivre du harcèlement et du profilage de la part des policier-es. Les résident-es subissent de la violence qui leur est dirigée en raison de jugements relatifs à leur consommation et à leur situation économique. Les réflexions sur le sentiment de sécurité dans le quartier doivent donc prendre en compte les perceptions de tous ses résident-es, qu'ils soient logés ou non.



FIGURE 1.5 | RÉSEAU DU QUARTIER
© ASFQ, 2025

Ce portrait sommaire démontre les caractéristiques du quartier dans lequel s'implante la ressource, ainsi que les partenariats avec des services ou organismes qui forment un réseau d'entraide.

3. Affection

Les données qui concernent le besoin d'attachement aux lieux ont été séparées entre ce qui concerne le bâtiment dans lesquels vivent les personnes résidentes et ce qui concerne leur attachement au quartier.

Plusieurs personnes mentionnent qu'il y a un manque de ressources dans la ville acceptant les couples et les animaux de compagnie. La présence d'animaux et la possibilité d'habiter en couple dans la MC sont vues de façon positive par les résident-es. Même si leur situation relationnelle change, les résident-es qui habitent dans la chambre double peuvent la conserver. En général, les chambres doubles sont plus appréciées, car elles offrent plus d'espace, de possibilité de rangement, de possibilité de modification ou de personnalisation. Par exemple, une personne mentionne avoir fait un espace salon dans l'espace destiné au lit double afin de pouvoir socialiser à plusieurs dans sa chambre. Cela lui permet également d'héberger régulièrement d'autres personnes.

Les relations entre les résident-es sont souvent conflictuelles. Il y a beaucoup de dynamiques de pouvoir et de conflits qui impliquent de la violence verbale et physique.

Les interviewé-es rapportent qu'il est difficile de partager l'espace avec une dizaine de personnes habituées à se battre pour survivre et ayant des enjeux de consommation importants. Il a été rapporté par plusieurs résident-es que des dynamiques relationnelles et organisationnelles se développent par étage.

La présence d'intervenant-es est généralement appréciée par les résident-es. Iels offrent une protection et des possibilités de médiation lors de conflits. Iels sont disponibles pour socialiser et pour accompagner les résident-es pour de l'aiguillage vers d'autres services et diverses autres démarches. Les intervenant-es ont des personnalités et forces variées et cela plaît aux résident-es, car différents types de liens peuvent être créés.

« 14 personnes que tu ne connais pas du tout. Tu rentres là, tu ne connais pas une personne. On est tous des consommateurs assez intenses qu'on est rendu ici. Ben c'est ça. Pis on est tous traités comme de la mardo, comme l'exclut partout ailleurs parce que on n'est pas pareil comme tout le monde. Mais tous ensemble c'est sûr qu'on a tous nos façons de penser. Mets tout ça dans un bloc, tous gelé d'habitude. Pis ça veut dire que des fois on est tous en manque. Tu ne sais jamais, le monde de l'extérieur s'en vient. C'était une piaule ici par avant faque t'as ça qui paraît. La façon qu'on est traité par les personnes de l'extérieur, les voisins qui n'aiment pas qu'on soit là pis les affaires de même. Les policiers pis les pompiers font des affaires qui ne se font pas d'habite, jamais, à personne. Tu mets toutes ces personnes qui se sont fait traiter de même trop longtemps dans le même bloc, c'est sûr qu'on ne peut pas tous s'entendre. Faque on se défend. C'est dur à s'entendre tout nous autres, trop habitué à avoir le besoin de se battre pour survivre. C'est dur à vivre en calisse. » - Résident-e

Quartier

Un intervenant mentionne prioriser les personnes qui habitent déjà dans le quartier lorsqu'une chambre se libère pour permettre à quelqu'un de continuer à habiter dans le quartier qu'il connaît et qu'il choisit. Cela répond au besoin de pouvoir rester à long terme dans un quartier pour lequel il existe un sentiment d'appartenance. Malgré tout, plusieurs résident-es viennent d'autres quartiers, voire d'autres provinces puisqu'il existe un manque flagrant de ressources à haut seuil de tolérance avec soutien communautaire.

Cette MC était autrefois une « piaule » bien connue des résident-es du quartier et de la police locale. La réputation du lieu précède la ressource actuelle. Pour plusieurs personnes qui consomment, cela peut créer un sentiment de confort, car la consommation y a toujours existé. En revanche, à la fois l'histoire du lieu et la perception négative des personnes qui consomment dans le quartier amènent de la stigmatisation envers les résident-es. Cette stigmatisation est perçue par les résident-es et les affecte.

« Il y a une moitié qui trouve que c'est une mauvaise réputation et d'autre monde qui sont plus respectueux ou essaient de plus comprendre ce qu'on vit, parce que c'était ça aussi. Parce qu'une piaule ce n'est pas une mauvaise place, ça empêche le monde de consommer dans la rue devant les enfants. » - Résident-e

4. Loisirs

Ce qui se rattache au niveau du besoin de loisirs se situe à la fois à l'intérieur du bâtiment ou du logement, ainsi qu'à l'échelle du quartier.

Bâtiment

Certain-es résident-es semblent apprécier la possibilité de pouvoir partager des ressources ou loisirs. Par exemple, un-e résident-e installe un bureau dans sa chambre qu'il partage à l'occasion à d'autres résident-es. Ceci est possible, car iel réside dans une chambre double. Les intervenant-es considèrent transformer des salles encombrées en salles d'art qui seraient verrouillées et contrôlées par les intervenant-es. L'appréciation de cette idée n'a pas encore été vérifiée.

Comme mentionné, la consommation constitue une pratique quotidienne chez les résident-es de cette ressource. Iels peuvent apprécier pouvoir consommer à l'extérieur, à l'abri des regards ou encore au soleil. Les personnes qui consomment sont conscient-es de l'inconfort que peut provoquer la consommation en public et sont très sensibles à ne pas consommer à la vue des enfants.

Quartier

Des intervenant-es mentionnent remarquer un besoin de se déposer dans des espaces plus intimes dans la ville, que ce soit pour relaxer ou pour consommer à l'abri des regards.

5. Participation

Participation à la vie commune

Ce qui se rapporte au besoin de participer concerne la contribution à la vie commune, ainsi que la contribution à la conception et la consultation sur les espaces de vie.

La participation à la vie commune dans la maison de chambre est plutôt limitée. Certain-es résident-es ont pris l'initiative d'aménager un espace de bureau dans le couloir pour l'utilisation collective. Une personne a profité de la possibilité de modifier un espace vacant pour y proposer un usage qu'elle affectionne. Un-e autre résident-e a pris en charge l'entretien de toutes les toilettes de la MC car elles ne correspondent pas à

ses standards de propreté. La possibilité de rémunération pour des tâches d'entretien qui bénéficient à toutes les résident-es encourage la participation.

Des locataires ont mentionné vouloir être consultés pour le choix des futur-es locataires. Un comité de résident-es a été créé, mais peu de personnes se sont présentées à la première rencontre.

Conception et consultation

Un-e intervenant-e a contacté les personnes qui occupaient auparavant la piaule pour qu'elles puissent vérifier les plans de conception. Ces personnes ont donc participé aux prises de décision sur la conception de la maison de chambres.



FIGURE 1.6 | CUISINE COMMUNE
© ANONYME, 2024



FIGURE 1.7 | ESCALIER EXTÉRIEUR
© ANONYME, 2025

6. Compréhension

Éducation des résident-es

Les thèmes abordés par les personnes interviewées touchent l'éducation des résident-es, ainsi que la sensibilisation des personnes qui habitent autour de la maison de chambre.

Un-e résident-e nous a rapporté des besoins d'éducation relativement à des enjeux propres à la maison de chambres. Par exemple, il a souligné que les personnes qui consomment des opioïdes devraient être formées sur la gestion de leurs selles dans le but d'éviter de boucher les toilettes et d'avoir une expérience plus agréable.

Les systèmes de ventilation et de drains sont mal compris des résident-es et par le fait même, mal utilisés. Chez les intervenant-es ce qui est rapporté est en priorité d'expliquer aux résident-es les responsabilités de la vie en appartement partagé.

« Et puis, c'est des personnes qui ont été pendant tellement longtemps, justement, à la rue, qu'ils en oublient certaines priorités qu'on a quand on a un logement et qu'on a beaucoup de droits, mais aussi des devoirs soit de payer son loyer, de garder l'endroit le plus salubre possible. Donc, il y a tout un réapprentissage qui est à faire aussi avec ces personnes-là. Il faut se donner le temps de le faire. » Intervenante

Sensibilisation du voisinage

Les intervenant-es ont remarqué comment la diversité de prise de contact avec les riverain-es favorise l'acceptabilité sociale du projet au travers par exemple d'activités de porte-à-porte, de marches exploratoires, de prises de contact spontanées avec les commerçant-es, d'organisation d'activités comme des BBQ dans la ruelle. La personne responsable du projet s'est également

présentée personnellement aux voisin-es et commerçant-es. Elle indique que donner son numéro personnel a été un élément facilitant: prises de contact direct, informations à la source, les personnes se sentent considérées, car elles parlent à la personne responsable du projet. La création de liens de confiance prend du temps.

7. Autodétermination

Options de logement

En ce qui concerne l'autodétermination, le besoin s'est décliné sur les possibilités de l'habiter et le sentiment de liberté.

Quelques résident-es souhaitent quitter l'hébergement pour différentes raisons. Or, il n'existe très peu voire pas de ressources convenant à leurs besoins. Un-e des résident-es considère habiter dans son véhicule dans un espace vert. Il mentionne un endroit toléré par une

municipalité où son véhicule pourrait être laissé durant la journée et se promener à vélo électrique. D'autres résident-es sont depuis des années sur des listes d'attente d'habitations à loyers modiques.

Sentiment de liberté

Le réseau des ruelles est souvent mentionné comme un espace offrant plus de liberté. Les personnes y consomment, y travaillent, y ont de la sexualité. C'est un réseau parallèle aux rues avec moins de surveillance, composé d'espaces à l'extérieur plus intimes et sans les regards stigmatisants des passant-es.

Pour les personnes interviewées, les espaces vagues, sans aménagements formels ni programmes officiels sont importants dans la ville.



Étude de cas #1

Tableau synthèse des pratiques

Les pratiques d'intervention au fondement de l'hébergement se retrouvent de manière transversale à influencer tous les besoins mentionnés ci-bas. D'abord, l'hébergement est à haut seuil de tolérance. Dans cette ressource, cela signifie accueillir la personne telle qu'elle se présente, sans condition de sobriété ni d'adoption d'un projet de vie. Les trois seules règles sont les suivantes: payer son loyer, garder sa chambre salubre, respecter les autres locataires. Au non-paiement d'un loyer, le-a locataire dispose de 3 mois de délais au Tribunal administratif du logement (TAL) pour régulariser sa situation. La salubrité et le respect sont des concepts subjectifs qui sont définis avec les résident-es. Cela permet à des personnes typiquement exclues de ressource en itinérance d'avoir accès à un toit et à un soutien communautaire. Le soutien communautaire est un autre aspect essentiel du projet. Des intervenant-es sont présent-es dans la maison. À la demande des résident-es, leur présence est de plus en plus soutenue. Leur intégration s'est faite de façon graduelle selon les besoins rapportés. L'organisme emploie également des intervenant-es de proximité qui se promènent dans plusieurs quartiers de la même ville.

Substance

Pratiques d'intervention
▶ Fiducie : Les intervenant-es se chargent de la gestion de l'argent des locataires à leur demande. Par exemple, iels peuvent retenir le loyer sur le montant d'aide sociale ou de leur paie.
▶ Loyer : Le loyer est d'un montant fixe et ne varie pas selon le revenu des personnes.
▶ Travail payé à la journée : Des tâches de ménage et d'entretien sont confiées aux résident-es s'ils le souhaitent en échange de rémunération. Cette avenue permet à la fois un revenu supplémentaire et profite à l'entretien de la maison.
▶ Gestion parasitaire : Il y a une prise en charge régulière des enjeux d'accumulation et de propagation d'insectes et vermines. Un suivi actif sur les situations d'accumulation permet de réduire ou prévenir la présence d'insectes et de vermine. Des traitements préventifs peuvent être faits, ainsi que des visites fréquentes des exterminateurs. Lors des nettoyages, il peut être choquant pour les résident-es de voir les professionnel-les en combinaison de protection dans leur espace de vie.
▶ Enjeux d'accumulation : Les pratiques d'intervention doivent être adaptées pour les personnes aux prises avec des enjeux d'accumulation : des formations spécifiques devraient être prévues pour les intervenant-es. Il est important de suivre le rythme des personnes qui accumulent des objets. Vider les chambres en faisant venir un camion de déchets est souvent traumatisant.

Substance (suite)

Pratiques d'aménagement

- ▶ Accompagnement individuel : Un espace adapté, accessible et confidentiel pour des rencontres individuelles avec les intervenant-es est important. Dans cette ressource, une chambre simple a été transformée en bureau d'intervenant-e au rez-de-chaussée, car iels ne disposaient initialement pas de lieu de rencontre accessible et privé.
- ▶ Chambres meublées : Les chambres sont meublées et munies d'équipements de base (frigo, micro-ondes, lavabo).
- ▶ Équipements sanitaires : Il importe d'évaluer l'occupation des équipements sanitaires en fonction du nombre de résident-es et en considérant que des personnes non-résident-es utiliseront aussi les installations. Les cuves en entonnoir doivent être évitées, car des objets sont jetés dans celles-ci et bouchent la toilette facilement. Les toilettes à débit industriel sont plus performantes et mieux adaptées au quotidien de cette maison.
- ▶ Gestion parasitaire : Leur propagation est prévenue et gérée par les pratiques suivantes : éviter les meubles en bois, revêtement de vinyle au sol qui monte de quelques pouces aux murs, meubles anti-punaises (plastique, métal). La terre de diatomée à l'intérieur des cloisons du mur a aussi été identifiée comme bonne pratique par l'organisme.
- ▶ Éviers : Des robinets dans la cuisinette des chambres plus hauts ou à becs amovibles sont à prioriser pour pouvoir effectuer une variété de tâches.
- ▶ Escaliers extérieurs : Le métal ajouré des escaliers extérieurs est glissant et laisse passer des objets et des liquides.
- ▶ Systèmes mécaniques : Un meilleur système de ventilation, de la climatisation et des brise-soleils pourrait améliorer le confort thermique dans les chambres.
- ▶ Drains : Des drains dans les chambres existent pour éviter des dégâts d'eau. Il faut y vider un seau d'eau régulièrement pour prévenir les odeurs.
- ▶ Fenêtres : Les fenêtres s'ouvrent vers l'intérieur pour des questions de sécurité. Or elles gênent les résident-es qui ont du mal à installer des stores ou des rideaux et qui s'y cognent régulièrement.
- ▶ Toilettes publiques : L'utilisation des toilettes par de nombreux-euses non-résident-es nous informe du manque de toilettes publiques dans la ville et en particulier dans ce secteur. L'installation de toilettes publiques accessibles répondrait à ce besoin.

Pratiques d'intervention
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cycle 24/7 : La présence d'intervenant-es de nuit permet de soutenir le mode de vie nocturne des locataires, de limiter l'achalandage et de refouler le déplacement des « piaules » dans la MC. ▶ Non-résident-es : Des politiques claires quant à la présence des non-résident-es en concertation avec les résident-es sont utiles afin de protéger les résident-es tout en respectant leur autodétermination. ▶ Police locale: Les intervenant-es collaborent avec la police lorsque les « piaules » se déplacent dans la MC. La pose de caméras de surveillance influence le travail des policiers dans la MC, puisqu'ils sont maintenant moins à l'aise d'y intervenir. Les agents-sociocommunautaires sont plus aptes à gérer les situations. ▶ Clés et serrures : La perte de clés est récurrente chez les locataires. Des organismes voisins ouverts de nuit ou des ressources mobiles nocturnes possèdent des doubles de clés. ▶ Partenariats communautaires : Les partenariats avec d'autres organismes communautaires liés à la réduction des risques, en particulier ceux qui sont présents dans le quartier renforcent les capacités de l'organisme porteur de la maison de chambre. ▶ Santé et services sociaux : Des partenariats ont été faits avec une institution publique pour répondre aux besoins en matière de santé et de services sociaux. Cela implique des visites hebdomadaires d'un-e infirmier-ère et d'un-e travailleur-euse social-e. ▶ Intervention de proximité : Elle supporte la médiation de conflits entre différents groupes dans le quartier. ▶ Acceptabilité sociale du projet : Pour travailler les relations avec la communauté, le-a gestionnaire du projet met à disposition du public une ligne téléphonique directe.
Pratiques d'aménagement
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Caméras de surveillance : Elles ont été posées à la demande des résident-es, à posteriori de la construction, dans les espaces communs et les espaces de circulation. ▶ Usure et bris : La présence de nombreux non-résident-es et des conflits dans la MC entraîne de l'usure et des bris matériels imprévus. Parfois la stratégie d'aménagement à prévoir est le changement rapide et peu coûteux de certains éléments qui tendent à briser souvent. Il est donc utile de construire avec des éléments standards, facilement trouvable. Un espace de rangement sécuritaire permet d'entreposer le matériel pour des rénovations rapides. Dans d'autres situations, il importe de trouver des installations adaptées aux utilisateur-rices de l'espace, même si elles sont plus coûteuses et plus compliquées à mettre en place.

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Portes et serrures : Les serrure en U ou les serrures magnétiques semblent les plus appropriées. Les porte en métal anti-feu, malgré qu'elles se retrouvent souvent dans des environnements institutionnels, peuvent amener un sentiment de sécurité. ▶ Sécurité incendie : L'encombrement des espaces de circulation pose un danger relatif à la sécurité incendie. Un système d'alarme incendie avec une tolérance plus élevée (4% plutôt que 2,3%) limite le nombre d'alarmes et le déplacement des pompiers. ▶ Accès sécurisés : Les chambres au rez-de-chaussée sont les moins appréciées en raison de l'achalandage. Si des chambres se trouvent tout de même sur cet étage, il importe de rendre les accès sécuritaires. Par exemple, les fenêtres qui donnent sur la cour doivent être sécurisées pour qu'il ne soit pas possible de rentrer dans les chambres. Les intervenant-es et résident-es souhaitent un meilleur système d'entrée à l'arrière qui limite l'accès des non-résident-es. Les sonnettes que l'on peut mettre sur silence aident à éviter le harcèlement. ▶ Installations sanitaires : Tous les résident-es ont la clé des toilettes et ces dernières peuvent être déverrouillées de l'extérieur. Les résident-es qui fréquentent les toilettes et les douches ne s'y sentent pas en sécurité, car quelqu'un peut y entrer à tout moment. Le grillage dans le bas de la porte des toilettes amène également un sentiment d'insécurité et de manque de privauté. Des résident-es suggèrent que les toilettes soient partagées par étage pour une meilleur autogestion et pour que moins de personnes puissent y entrer. D'un autre côté, il est possible de débarrer la porte de l'extérieur dans le but de pouvoir intervenir en cas de surdose. Pour la même raison, les portes des toilettes s'ouvrent vers l'extérieur. ▶ Parcours : Un parcours sans cul de sac dans lequel les sorties sont facilement accessible évite un sentiment d'enfermement et facilite l'autodéfense lors d'altercations. ▶ Soins de santé : Il existe un besoin d'avoir un espace salubre pour recevoir des soins de santé sur place. ▶ Réduction des risques : La pose de bacs de récupération de matériel usé et la distribution de bacs portatifs à chaque locataire réduit les risques associés à la consommation. La naloxone présente sur chaque étage dans un sac brun facilite l'intervention en cas de surdose. À l'échelle du quartier, la pose de bac de récupération de matériel usé dans les espaces publics permet d'atténuer les risques (accessibilité universelle, en métal, barré). ▶ Sensibilisation : Les outils de l'aménagement peuvent contribuer à sensibiliser les riverain-es à l'importance de ressources en réduction des méfaits et lutter contre le mobilier et les règlements hostiles (mobilier hostiles dans les parcs, poubelles hostiles, fermeture des chalets de parc, fermeture des métros). Les aménagistes doivent aussi être sensibilisés aux enjeux de l'itinérance. Des formations adéquates leur permettrait d'évaluer les conséquences des gestes d'aménagement sur les personnes en situation de précarité liée au logement et d'agir pour ne pas les vulnérabiliser davantage.

Affection

Pratiques d'intervention
<ul style="list-style-type: none">▶ Accueil : L'attention portée à l'accueil des nouveaux résident-es est importante. À l'arrivée d'un-e nouveau-elle résident-es, ranger la chambre comme dans un hôtel et s'assurer que tout est neuf et frais débute bien un séjour.▶ Pouvoir habiter dans son quartier à long terme : L'organisme priorise les personnes qui habitent et connaissent déjà le quartier.▶ Intervention de proximité : L'intervention de proximité favorise l'entretien des liens avec le voisinage. Les intervenant-es sensibilisent les riverain-es au projet réduisant la stigmatisation et consolidant des canaux de communication directs.
Pratiques d'aménagement
<ul style="list-style-type: none">▶ Travail d'intervention : Bureau des intervenant-es accessible et confidentiel pour des rencontres individuelles facilite les suivis individuels et permet des conversations informelles privées.▶ Cour arrière : La cour n'est pas utilisée et n'est pas particulièrement appréciée des locataires, car elle est trop étroite. Les intervenant-es proposent une cour fermée afin d'aménager un espace commun extérieur où il est plus difficile pour les non-résident-es de venir. Cela pourrait aussi profiter aux animaux de la ressource.▶ Emplacement des chambres : Les chambres au rez-de-chaussée sont moins appréciées et très souvent inoccupées. La présence de la cuisine sur cet étage et la connexion avec la rue fait en sorte que beaucoup de non-résident-es occupent cet étage. À la fermeture des piales, le déplacement de plusieurs personnes à la MC rendait la vie des locataires plutôt difficile. Lorsque c'est possible, il apparaît favorable d'éviter les chambres au rez-de-chaussée.▶ Grandeur des chambres : Prioriser des chambres doubles ou avec de l'espace suffisant pour avoir un lit double, de l'espace de rangement et de l'espace pour aménager un autre usage dans la chambre (ex. bureau ou coin salon). La capacité d'accueillir une ou plusieurs personnes dans sa chambre est vue de façon positive.▶ Usage des équipements : Envisager de partager les équipements par étage, car l'organisation est potentiellement plus facile entre un nombre réduit de résident-es.▶ Histoire du lieu : Chaque lieu possède une histoire qui peut influencer les perceptions de l'endroit. Étant une ancienne piaule, la MC est perçue et vécue d'une certaine façon par son histoire. Il importe donc de réfléchir à l'esprit du lieu et son influence sur l'usage futur.

Loisirs

Pratiques d'intervention
<ul style="list-style-type: none">▶ Activités organisées : Les intervenant-es de la MC organisent des activités dans la cuisine commune.
Pratiques d'aménagement
<ul style="list-style-type: none">▶ Grandeur des chambres : Les chambres doubles sont plus appréciées, car elles permettent d'y aménager des espaces autres, par exemple pour pouvoir pratiquer ses loisirs. Les chambres simples ne peuvent contenir qu'un lit simple et un comptoir.▶ Espace commun : Les espaces communs sont les seuls endroits où peuvent se tenir des activités de groupes. Les intervenant-es suggèrent qu'un salon commun intérieur supervisé soit aménagé.▶ Espaces extérieurs : Les espaces extérieurs intimes pour profiter du soleil sont appréciés des résident-es.▶ Aménagement hostile : À l'échelle du quartier, l'aménagement hostile nuit à l'occupation libre des lieux. Les intervenant-es de proximité souhaiteraient voir plus de mobilier dans les parcs pour s'y déposer, des abreuvoirs et des toilettes publiques accessibles partout dans la ville.

Participation

Pratiques d'intervention
<ul style="list-style-type: none">▶ Gouvernance : Les résident-es expriment le besoin d'être consulté-es pour certaines décisions influençant la MC comme la sélection des nouveaux locataires. La tenue d'un comité de résident-es facilité par les intervenant-es peut répondre à ce besoin.▶ Conception participative : Le-a gestionnaire de projet a fait des démarches dans le quartier pour trouver les anciens occupant-es des lieux. Ceux-ci ont participé à une rencontre pour réviser les plans et donner leur avis sur certaines décisions conceptuelles.
Pratiques d'aménagement
<ul style="list-style-type: none">▶ Flexibilité des espaces : Des espaces libres facilitent des aménagements spontanés. Il existe toutefois une tension entre les possibilités d'aménagement d'un espace libre et les enjeux d'accumulation.▶ Conception participative : Pour la conception d'éventuels projets, les personnes qui habiteront la maison sont les mieux placées pour exprimer leurs besoins quant aux espaces

Compréhension

Pratiques d'intervention
<ul style="list-style-type: none">▶ Formation par les pair-es: Les résident-es nomment que plusieurs personnes qui consomment, en particulier des opioïdes, pourraient bénéficier d'une formation par les paires sur la gestion des selles.▶ Intervention de proximité : Les intervenant-es de proximité font un gros travail de sensibilisation auprès des riverain-es sur les enjeux liés à l'itinérance et à la consommation.
Pratiques d'aménagement
<ul style="list-style-type: none">▶ Formation : Les résident-es pourraient bénéficier d'une formation pour une meilleure compréhension du fonctionnement des systèmes de ventilation et de drain.▶ Espaces de rencontres : Les espaces qui permettent au voisinage de se rassembler dans les espaces extérieurs de la ressource ou dans les espaces publics facilitent le partage.

Autoévaluation

Pratiques d'intervention
<ul style="list-style-type: none">▶ Gouvernance : Ne pas intervenir les espaces appréciés pour le sentiment de liberté qu'ils procurent.
Pratiques d'aménagement
<ul style="list-style-type: none">▶ Espaces urbains informels : Les espaces vagues, sans aménagement formel ni programme officiel sont importants dans la ville. Il faut reconnaître l'importance des espaces sans surveillance, interstitiels et qui peuvent offrir une certaine forme d'intimité à l'extérieur.▶ Diversité d'espaces : La variété d'options en hébergement permet de répondre à des besoins variés.▶ Aménagement hostile : L'aménagement hostile et défensif dans les ruelles comme le retrait de bosquets facilite la surveillance au détriment du besoin d'intimité de nombreuses personnes dans l'espace public.



Étude de cas #2

Le second cas est un organisme, dont les deux lieux d'hébergement ont été étudiés (2A et 2B), qui s'adresse exclusivement aux personnes âgées ayant vécu l'itinérance ou de la précarité résidentielle. Elles peuvent y emménager avec leurs animaux de

compagnie, et y recevoir de la visite. Dans ces deux projets, les personnes ont accès à du soutien communautaire et ont accès à des loyers subventionnés qui correspondent à leur capacité à payer.

3 sous-thèmes principaux concernent le besoin de subsistance: l'accessibilité; les manières de subvenir à ses besoins; les stress environnementaux.

1. Substance

Accessibilité

Comme plusieurs résident-es sont à mobilité réduite ou ont des enjeux de santé physique importants, la question d'accessibilité est ressortie de manière importante dans la recherche.

La ressource 2A, une construction modulaire sur deux étages, comporte des studios adaptés universellement et des studios adaptables. Ceci fait référence à des entrées de plain-pied ou des rampes d'accès, des couloirs assez larges pour le passage de fauteuils roulants et des systèmes automatisés pour l'ouverture des portes. L'absence d'ascenseur pour se rendre au deuxième étage est un problème pour plusieurs résident-es qui choisissent d'y vivre même s'ils ont de la difficulté à se déplacer. Certain-es ont mentionné préférer vivre malgré tout dans un studio situé au 2e étage en raison de traumatismes vécus dans le passé, notamment la peur des entrées par effraction (voir section protection).

Certains éléments de l'aménagement des studios ont été mentionnés à l'unanimité par les interviewé-es. La hauteur des armoires de la cuisine cause des enjeux de rangement et de stockage.

En effet, certaines armoires sont très hautes et ne peuvent pas être atteintes par les personnes à mobilité réduite. Certain-es ont mentionné que le mobilier fourni de manière générale n'était pas adapté pour les personnes à mobilité réduite, en particulier les chaises en plastique, qui ne sont pas assez stables et trop profondes, de même que les lits. Plusieurs personnes ont préféré remplacer leur mobilier lorsqu'elles en ont eu la capacité.

Ces éléments liés à l'accessibilité universelle ne sont pas ressortis dans la ressource 2B, notamment parce que des ascenseurs sont intégrés. Les résident-es insistent plutôt sur l'accessibilité des commerces de proximité à l'échelle du quartier. Plusieurs disent qu'ils trouvent les épiceries à prix raisonnables trop éloignées et que le transport pour s'y rendre est inefficace. Les commerces proches sont rapportés être très chers et la fermeture ou l'absence de certains services est déplorée par plusieurs résident-es. Étant localisés dans un quartier excentré, plusieurs disent aussi que les transports en commun ne sont pas fiables ni pratiques.

« Il y a beaucoup de difficultés liées aux mouvements, à une mobilité réduite. Dans les appartements, rien n'est pensé pour les hauteurs, particulièrement la cuisine. Quand on souffre d'arthrose ou de douleurs chroniques, chaque mouvement est douloureux. Les armoires sont trop hautes. » - Résident-e



FIGURE 2.1 | VUE INTÉRIEURE DU STUDIO
© ANONYME, 2025



FIGURE 2.2 | VUE INTÉRIEURE DU STUDIO
© ANONYME, 2025

Subvenir à ses besoins

La majorité des résident-es de ces hébergements sont à la retraite ou n'ont plus la capacité d'avoir un travail salarié. De manière générale, plusieurs personnes rapportent avoir eu de la difficulté à se loger dans un endroit adéquat, salubre et abordable au cours des années précédant leur déménagement dans la ressource. Ainsi, plusieurs résident-es soulignent l'importance du programme de subvention au logement (PSL), qui leur apporte une stabilité et renforce leur appréciation de leur milieu de vie. Le PSL est une subvention dédiée aux personnes à faible revenu qui sont à risque de perdre leur logement ou qui sont en situation d'itinérance et couvre le loyer afin qu'il ne coûte que 25% du revenu au locataire. Cette subvention est gérée par des organismes et redirigée vers un propriétaire (OSBL ou propriétaire privé), donc les personnes qui bénéficient du PSL n'ont pas besoin de gérer la subvention. Cette subvention peut s'ajouter aux autres prestations gouvernementales reçues, par exemple la pension de vieillesse, la sécurité de vieillesse ou encore l'aide sociale. Pour les volontaires rencontrant des difficultés budgétaires, un programme de confiance est également offert afin de faciliter la gestion de leur argent et le paiement du loyer.

La plupart des résident-es de l'hébergement 2B, annexé au centre de jour, profitent de la cafétéria qui offre des déjeuners et dîners gratuits. Les personnes interviewées nous ont raconté que l'accès à ces deux repas de qualité leur permet de mieux subvenir à leurs besoins alimentaires.

« C'est souvent dans le quartier. Même que l'hiver il y a du monde qui sont mal pris, mais des fois je fais du troc. Pelleter, déneiger leur char. Des fois il y en a qui me donnent de la nourriture, d'autres fois c'est de l'argent. » - Résident-e

En revanche, les résident-es de l'autre hébergement (2A), situé à quelques minutes à pied du centre de jour, n'utilisent pas autant la cafétéria pour leurs repas. Certain-es mentionnent avoir accès à un service de paniers alimentaires offert par l'organisme.

L'organisme a mis sur pied plusieurs mesures pour faciliter la transition des personnes dans leurs logements. Premièrement, lorsque les personnes résident dans un intérieur et déménagent dans l'organisme, de l'aide est offerte pour la location d'un camion et le transport des effets personnels. Pour les personnes qui ne détiennent pas ou peu d'effets personnels, un partenariat avec un organisme fournit des meubles et des électroménagers aux futur-es résident-es. À l'arrivée dans les logements, les intervenant-es les visitent sur une base hebdomadaire. Ensuite, l'équipe fait des visites trimestrielles pour s'informer sur les besoins liés au logement, les bris et l'état global du logement.

Certaines personnes s'engagent dans des activités de travail informel pour améliorer leurs revenus, notamment à travers des ententes avec des résident-es du quartier. Le recyclage de cannettes ou bien la réalisation de petits travaux pour le voisinage (peinture, réparations, etc.) ont été mentionnés comme exemples. De manière transversale, certain-es déplorent la fermeture du guichet automatique qui se situait à proximité, essentiel pour ceux qui en dépendent pour leurs transactions bancaires.

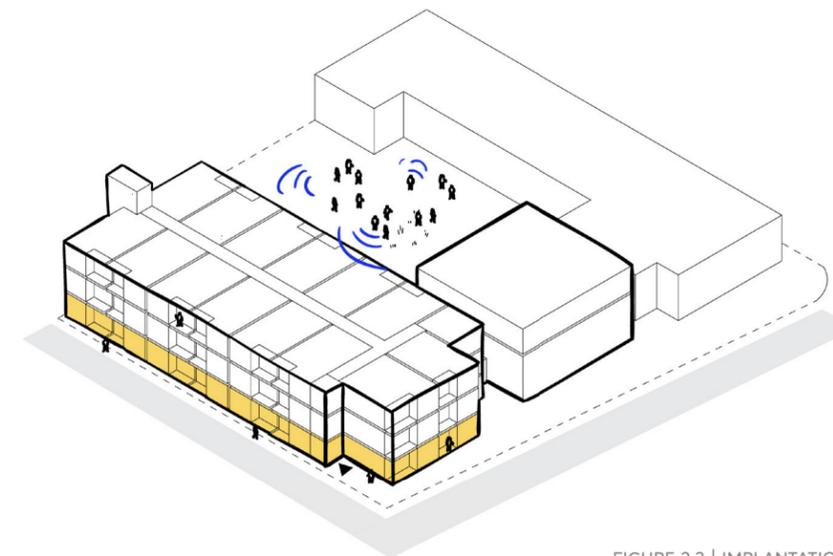


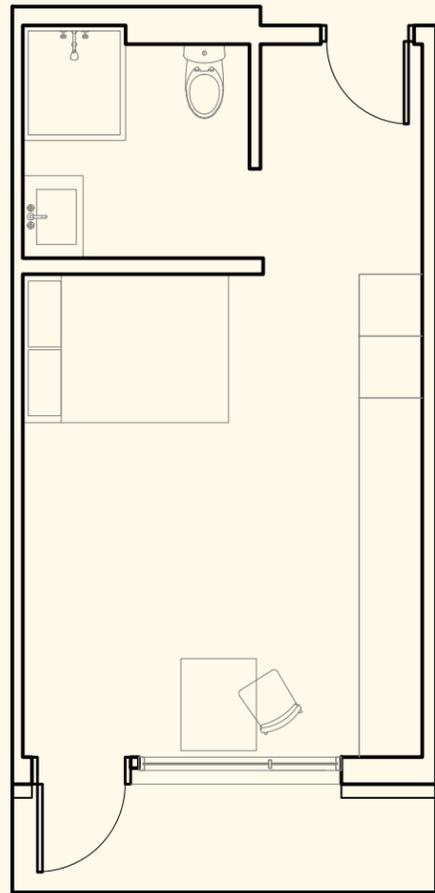
FIGURE 2.3 | IMPLANTATION #2-B
© ASFQ, 2025

Stress environnementaux

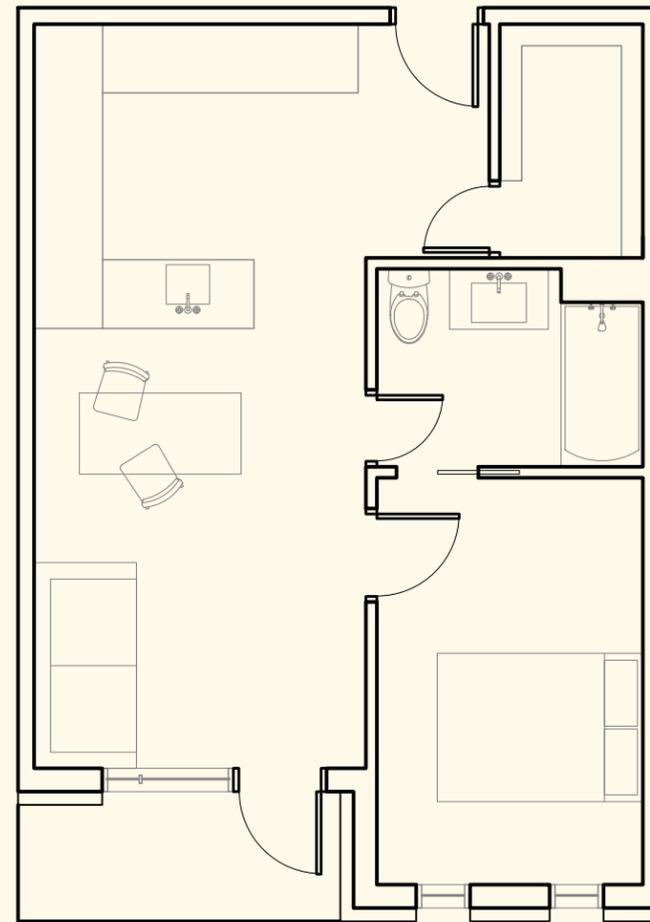
Le bien-être des résident-es est en partie assuré par un espace de vie confortable et fonctionnel, où les stress environnementaux sont réduits au maximum (lumière naturelle, chauffage, ventilation, isolation acoustique, propreté, etc.). Au sein de l'hébergement 2B, les avis sur la lumière naturelle diffèrent selon l'orientation et l'étage sur lequel est située leur unité. Certaines personnes disent qu'il fait trop sombre et qu'elles ont peu d'apport de lumière. Elles doivent garder leurs luminaires allumés en permanence et ont de la difficulté à entretenir leurs plantes. D'autres se disent satisfaites de la quantité de lumière et apprécient particulièrement celle-ci l'hiver (elles ont peu besoin de chauffage). L'été, il y a de la surchauffe dans les logements et sur les balcons : plusieurs ont dû installer un air climatisé ou un brise-soleil pour rester confortables pendant les chaleurs estivales. Considérant que ces logements sont adressés aux personnes aînées, plusieurs déplorent que l'air climatisé ne soit pas intégré dans leur unité. La plupart des personnes considèrent que la superficie du logement (3 1/2) est généreuse, incluant la salle de bain et l'espace d'entreposage. Sachant que l'accès à un grand espace de rangement était important, un grand placard avec tablettes a été inclus dans la conception des logements.

Celui-ci permet de ranger des objets assez volumineux comme des vélos ou bien une mobylette. Un-e résident-e a même choisi de transformer ce placard en bibliothèque avec des livres, disques et DVD. Un autre point qui ressort du discours des interviewé-es concerne la tranquillité, autant dans le bâtiment qu'au niveau du quartier. Plusieurs résident-es disent que c'est un élément très important, voire le plus important, qui justifie l'appréciation de leur logement. En général, l'insonorisation dans le bâtiment est jugée bonne, ce qui réduit les stress liés aux nuisances sonores.

Certain-es résident-es jugent toutefois que la quantité de bruit du côté de la cour intérieure causé par l'achalandage sur la terrasse du centre et la présence d'enfants qui habitent à proximité les rendaient grandement insatisfaits. Ces deux résident-es ont demandé à être transféré-es côté rue pour éviter ce bruit. Une personne émet l'hypothèse que c'est la forme de la cour (« U ») qui explique ce problème : il y aurait beaucoup d'écho. Une personne habitant à côté de la terrasse du centre de jour rapporte aussi que cela nuit à sa capacité à avoir de l'intimité, car les usager-ère-s peuvent voir dans son logement. Un écran posé sur le côté de la terrasse a amélioré les choses, mais sur son balcon rien ne peut être fait pour des questions de sécurité incendie.



étude de cas #2-A (studios)



étude de cas #2-B (logements 3 1/2)

FIGURE 2.3 | PLANS DES LOGEMENTS
© ASFQ, 2025

Les studios (gauche) et les logements 3 1/2 (droite). Le fait d'avoir deux pièces est apprécié par plusieurs résident-es, qui en convertissent l'usage.

Stress environnementaux (suite)

Dans l'hébergement 2A, l'ensoleillement et la quantité de lumière sont unanimement jugés adéquats et représentent même un point fort du logement pour certain-es. L'air climatisé central et le chauffage intégré sont nommés comme un facteur contribuant grandement au confort dans le logement. Toutefois, la taille assez minimale des studios (30 m²) limite le rangement disponible (et entraîne d'autres enjeux pour les personnes à mobilité réduite comme indiqué dans la première section de cette étude de cas). D'autres éléments irritants sont les lumières suspendues, qui sont trop basses (les résident-es s'y cognent), et les rideaux de douche, qui sont trop courts (cela crée des dégâts d'eau). Comme les rideaux ne sont pas de format standard, les intervenant-es ont dû bricoler en ajoutant des anneaux de douche pour régler ce problème.

Situé sur une rue avec un transit élevé et constant de véhicules lourds, l'emplacement de la ressource représente une difficulté pour les nuisances acoustiques. Plusieurs mentionnent que du côté rue, le bruit des camions et les vibrations causées par leur passage nuisent à leur qualité de vie et limitent leurs activités quotidiennes. Cela pousse même les personnes à devoir monter le son de la télévision au maximum ou bien mettre des écouteurs pour pouvoir lire. La salubrité et l'entretien des logements sont source de stress pour les personnes résidant de ce côté : la poussière intense causée par

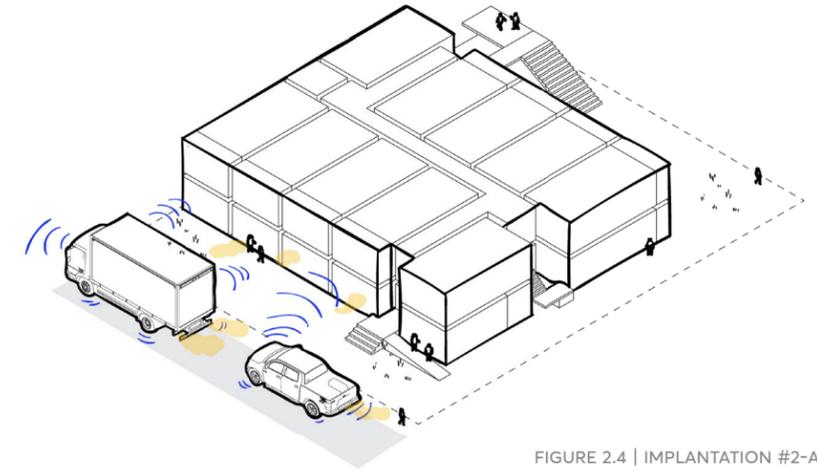


FIGURE 2.4 | IMPLANTATION #2-A
© ASFQ, 2025

ce trafic routier empêche les résident-es d'ouvrir leurs portes et fenêtres. De plus, en raison des grandes fenêtres et de la proximité au trottoir, certain-es locataires se sentent observé-es dans leur logement. Ce manque d'intimité les pousse à fermer les rideaux et éteindre les lumières, ce qui nuit à leur sentiment de confort.

La vitesse de réaction de la ressource lorsqu'un problème émerge peut créer des irritants ou des frustrations. Une personne a été embauchée par l'organisme pour l'entretien des bâtiments et les réparations mineures, ce qui est apprécié des résident-es et intervenant-es.

Les facteurs de stress liés à la salubrité se manifestent aussi par la présence de parasites ou de vermine. Les intervenant-es mentionnent avoir eu des enjeux de punaises dans les deux hébergements. Le mobilier dans les studios (2A) a été réfléchi de manière à prévenir les infestations parasitaires, et des visites d'entretien trimestrielles ont été mises en place pour s'assurer de garder les lieux propres. De plus, une aide au ménage est offerte par un organisme communautaire du quartier pour faciliter l'entretien de son logement, une tâche qui peut être ardue pour certaines personnes à mobilité réduite. De nombreux résident-es mentionnent apprécier le fait qu'il y a un contrôle parasitaire sur une base régulière.

2. Protection

Espace à soi, personnel

Le besoin de protection s'est décliné dans les propos recueillis sous la forme d'un besoin d'espace à soi, de la réduction des risques, ainsi qu'à propos du sentiment de sécurité dans le quartier.

Les personnes apprécient avoir chacune leur espace personnel. Dans les deux hébergements (2A et 2B), les logements comportent une cuisine, une salle de bain, une chambre et un balcon (ou terrasse au rdc). Dans l'hébergement 2A, les résident-es ont des serrures avec des codes pour entrer dans leurs appartements. En cas d'oubli et pour éviter les déplacements, les résident-es peuvent communiquer avec les intervenant-es par téléphone pour avoir accès à celui-ci.

Comme plusieurs résident-es sont proches de la communauté de la rue ou ont des ami-es en situation de précarité résidentielle, il y a un certain nombre d'allers-retours dans les hébergements. L'installation des caméras, à la demande des résident-es, est mentionnée par plusieurs comme étant l'élément le plus rassurant pour prévenir les vols ou les entrées par effractions, et ainsi protéger son espace. Une personne précise que c'est en particulier parce qu'il y a des non-résident-es qui fréquentent parfois la ressource que celles-ci sont appréciées.

Les logements localisés au rez-de-chaussée sont moins aimés par la majorité des personnes, notamment en raison d'un manque de privauté. Une mesure d'atténuation a été de fournir des rideaux à ces résident-es pour être à l'abri des regards.

Pour les bureaux des intervenant-es, initialement entièrement vitrés, un givrage a été ajouté sur les parois afin d'améliorer la confidentialité. Aussi, il est à noter qu'à l'hébergement 2A (situé à quelques minutes à pied du centre de jour), la salle commune est fermée à clé, et ouverte seulement en présence d'un-e intervenant-e pour éviter les vols.

Réduction des risques

Dans les deux lieux d'habitation, les studios et appartements permettent d'habiter sur le long terme, de manière autonome, avec la possibilité de recourir à des espaces partagés. Se trouvent donc dans ces mêmes lieux des personnes qui consomment ou non, qui doivent apprendre à cohabiter. Les pratiques de réduction des risques sont donc nécessaires pour la cohabitation et s'étendent également aux enjeux de santé physique dans cette ressource.

Sentiment de sécurité dans le quartier

Malgré quelques incidents, l'ensemble des participant-es semblent dire que le quartier est plutôt sécuritaire et calme. Sa tranquillité est comparée plusieurs fois aux violences qui se produisent au centre-ville ou dans des quartiers adjacents au centre-ville qui sont plus mouvementés.

Le même sentiment se reproduit au niveau des ressources d'hébergement (2A et 2B). Bien que certaines personnes dénoncent les habitudes de consommation de substances, les comportements et la santé psychologique des résident-es, d'autres semblent plutôt insister sur le fait que cette population (personnes âgées) est beaucoup plus calme que dans d'autres ressources d'hébergement. Les couloirs larges et bien éclairés contribuent au sentiment de sécurité.

Il est mentionné que généralement, les personnes se respectent, se mêlent de ce qui les regarde et communiquent lorsqu'il y a des problèmes. Selon les intervenant-es, une forme de solidarité existe entre résident-es : peu de conflits sont apparents et la délation est rare.

En raison de l'âge des personnes et de leur vécu, plusieurs enjeux de santé graves ont été rapportés par les résident-es (problèmes cardio-respiratoires, cancers, difficultés motrices, etc.). Pour certaines, le fait de ne pas vivre seul-e en appartement renforce le sentiment de sécurité par rapport à son état de santé (surveillance par les pair-es). Au niveau des aménagements, pour prévenir des accidents dus aux chutes, les coins des murs sont arrondis dans les logements 2A - studios.

Toutefois, des tensions liées à certaines situations (prêts d'argent, disputes sur l'entretien, vols) sont rapportées par les résident-es. Celles-ci peuvent générer un certain stress, mais les résident-es ne rapportent pas avoir ressenti de la peur. Certaines personnes choisissent d'éviter d'autres usager-ères et se retirent dans leurs logements pour s'écarter des conflits.

La présence des intervenant-es sur place contribue à améliorer le sentiment de sécurité. Iels interviennent pour régler les conflits et savent comment agir rapidement en cas de crise ou de désorganisation. Des règles de vie ont été mises en place, mais elles demeurent flexibles (par exemple, relativement à la présence d'invité-es ou d'animaux de compagnie). Certaines personnes mentionnent néanmoins des craintes par rapport aux autres résident-es. Une personne estime que certain-es ne reçoivent pas de sanctions adéquates pour leurs comportements, tandis qu'une autre se dit frustrée par le manque de transparence autour du processus d'accès à l'hébergement.

3. Affection

Bâtiment

Les données qui concernent le besoin d'attachement aux lieux ont été séparées entre ce qui concerne le bâtiment et le logement dans lequel les personnes résidentes et ce qui concerne l'attachement au quartier.

Étude de cas #2-A : Bien que cet hébergement n'existe que depuis peu (certains y sont locataires depuis le début et d'autres sont arrivés plus récemment), plusieurs disent planifier y vivre toute leur vie, et ce, malgré des inconvénients mentionnés (ex. ne pas pouvoir y vivre avec un-e conjoint-e). Ce désir est expliqué par le fait de s'y sentir bien, d'avoir un loyer qui correspond à sa capacité de payer et se sentir libre d'y rester ou de partir (logement sans échéance).

Plusieurs disent avoir modifié la configuration de leur studio afin de le rendre plus adapté à leurs besoins ou plus fidèle à leurs goûts. Une personne a par exemple créé une cloison entre sa cuisine et sa chambre. Une autre désire remplacer son lit par un divan-lit afin de pouvoir créer un salon selon le temps de la journée. Ces façons de s'approprier l'espace paraissent témoigner d'un décalage entre la conception des logements sous forme de studio (une seule pièce) et le désir d'avoir deux pièces séparées pour une chambre et un salon. De plus, comme la pièce commune au rez-de-chaussée est souvent fermée, il a été proposé par des résident-es d'aménager une salle qui ne requiert pas la présence d'intervenant-es. Par exemple, la buanderie pourrait être aménagée pour socialiser pendant qu'on fait sa lessive. Ces lieux sont importants puisque la socialisation est plus difficile l'hiver en raison du froid, et parce que pas toutes les résident-es sont à l'aise d'inviter leurs voisin-es chez eux. Bien qu'une terrasse commune soit intégrée, les gens rapportent surtout s'y poser seul-e.

Par rapport à la construction modulaire, plusieurs témoignent d'une inquiétude relativement à la durabilité du bâtiment et considèrent que la construction a été faite vite, avec des matériaux dont la qualité laisse à désirer. Dans les studios modulaires, la complexité de certains éléments comme les portes et les fenêtres crée des problèmes d'entretien. Plusieurs personnes mentionnent que l'espace est terne, uniforme et qu'iels aimeraient des couleurs plus vives. Une personne interviewée a témoigné des opinions fortes sur l'aspect extérieur du bâtiment jusqu'à affirmer qu'elle ressent de la honte par rapport à la façade et à l'aménagement paysager.

Étude de cas #2-B : Les avis sur les logements au sein de l'hébergement sont partagés parmi les participant-es, ce qui peut être expliqué par divers facteurs individuels (capacité à s'approprier le logement, comparaison avec logement précédent, etc.). Au niveau de l'aménagement, l'appréciation varie en fonction de l'emplacement de l'appartement (cour vs. rue, rdc vs. étages), comme il a une incidence sur la tranquillité, l'intimité, la possibilité d'utiliser le balcon et la lumière naturelle. Les logements aux étages sont plus appréciés, mais l'orientation (cour ou rue) dépend des besoins respectifs. La possibilité d'avoir plusieurs options est ainsi appropriée au développement d'un plus fort sentiment d'attachement à son chez-soi.

Plusieurs personnes signifient qu'elles sont contentes d'être dans ce lieu d'hébergement et qu'elles ressentent un privilège d'y avoir accès. De manière générale, les participant-es à la recherche trouvent que l'espace est grand et bien conçu.

« Parce qu'ici, c'est un immeuble qui a été bâti il y a deux ans, c'est neuf. Ça été bâti à l'intérieur d'une compagnie qui font des maisons. Ça, ici, c'est des blocs. Ils ont fait des blocs en dedans puis ils les ont amenés ici. Ils ont amené ici, toc. Ils ont fait le deuxième comme ça aussi. Ça a été fait vite. Il y a des problèmes, je veux dire, avec les vitres puis la porte. Ils ont toutes des vis, les vis tout le tour en-dedans. C'est plein de vis. Il faut que, des fois ils viennent, pis un quart de pouce, un demi-pouce. Sinon, la porte, elle vient toute croche. Comme ici, j'avais de la misère à fermer cette vitre-là, ils sont venus pis ils l'ont remis. C'est ça qui est le problème » - Résident-e

Le balcon est mentionné comme un élément positif par la majorité des personnes : certain-es y ont ajouté des fleurs ou du mobilier. Quelques-unes semblent préférer conserver la deuxième pièce (chambre) pour en faire un autre usage (ex : pièce pour animal de compagnie; atelier de peinture), mais en général apprécient avoir deux pièces. L'offre de services intégrés (gestion parasitaire, intervention, etc.) contribue également à un sentiment d'attachement au lieu.

Études de cas #2-A et 2-B : Les divers groupes de personnes qui fréquentent les lieux (voisin-es, usager-ères du centre de jour, intervenant-es, etc.) contribuent également au développement d'un attachement au lieu. Plusieurs personnes affirment avoir des relations cordiales et sans friction avec les intervenant-es, et apprécient grandement le soutien offert. Les résident-es sont décrit-es comme compréhensifs les un-es par rapport aux autres : vivre et laisser vivre. Au-delà d'une simple cohabitation, plusieurs résident-es ont développé des amitiés avec d'autres, ce qui les mène à s'entraider mutuellement et se rendre visite.

Le centre de jour, par sa proximité physique aux hébergements, apparaît comme un élément de socialisation important du quotidien de plusieurs participant-es qui rapportent s'y rendre plusieurs fois par jour. Ce grand espace, ouvert et lumineux, dispose d'une

cuisine, de salles de bains, d'ordinateurs et d'une grande salle à manger incluant des arrangements de mobilier flexibles (tables en duo, en groupe, fauteuils, etc.). Ce lieu est aussi apprécié en raison de ses éléments patrimoniaux (rappel à l'historique du lieu) et de l'aménagement paysager qui est décrit comme invitant. Bien que quelques personnes mentionnent qu'il y a des conflits dans cet espace, c'est surtout un lieu dans lequel on va prendre ses repas, jouer à des jeux, utiliser l'ordinateur, fumer avec de la compagnie sur la terrasse ou bien obtenir de l'aide lorsqu'il a un problème.

Le deuil ressort comme un thème important de la recherche, plusieurs résident-es mentionnant le décès d'ami-es et exprimant la crainte de leur propre mort. L'une d'entre elles souligne s'être particulièrement attachée à certaines personnes aujourd'hui décédées. Les intervenant-es observent que, pour certain-es, l'accès à un logement stable après des années d'itinérance ou d'instabilité peut provoquer un choc et accélérer leur vieillissement. Face à la fréquence des décès, les intervenant-es effectuent désormais des visites ponctuelles aux résident-es qu'iels voient moins souvent afin de s'assurer de leur bien-être. Des intervenant-es mentionnent aussi avoir besoin d'espace de rangement pour les effets personnels de personnes qui décèdent et de formation pour les intervenant-es quand iels sont confrontés à ceux-ci.

Quartier

Le quartier est défini comme tranquille, vert et agréable. La tranquillité du quartier est nommée par plusieurs participant-es comme un élément central de leur attachement à ce quartier (souvent associé à une comparaison à un ancien quartier considéré moins tranquille). Les espaces verts sont nommés par la plupart : le grand parc linéaire, mais aussi la présence de ruelles vertes, d'oiseaux et de nombreux jardins. Des éléments esthétiques du quartier sont aussi remarqués par plusieurs, comme les « belles maisons » ou les « belles murales colorées ».

De manière générale, les participant-es à la recherche rapportent que les gens du voisinage sont accueillants et qu'ils les saluent. Certaines personnes disent se sentir reconnues et respectées par ceux-ci, notamment à travers des échanges de services comme réparer les vélos des enfants, ramasser les cannettes, peindre une clôture ou déneiger une entrée. Une personne interviewée rapporte qu'il y aurait beaucoup d'entraide dans le quartier et affirme que des gens dorment parfois sur son canapé.

« C'est un peu isolé parce que bon, il y a une épicerie pas loin, une petite épicerie. Sinon, il faut prendre l'autobus ou marcher, c'est peut-être une quinzaine de rues. Sinon, c'est l'autobus jusqu'au métro. C'est ça. Puis sinon, dans le coin, il y a pas grand, il y a pas grand-chose. » - Résident-e

D'un autre côté, le quartier est considéré par plusieurs comme étant isolé de plusieurs services nécessaires ainsi que du mode de transport en commun le plus pratique, soit le métro (voir Besoin de subsistance). Plusieurs personnes remarquent aussi l'éloignement du quartier par rapport aux lieux qu'ils habitaient avant, et avec lesquels ils avaient des rapports affectifs. Certains soulignent avec regret manquer d'énergie ou de moyens pour y retourner sur une base régulière.

Les intervenant-es mentionnent que le travail de proximité et le soutien communautaire sont essentiels à une meilleure cohabitation tant au sein du bâtiment qu'avec le reste du quartier. La possibilité de contacter personnellement certain-es intervenant-es et gestionnaires encourage la résolution de conflits sans avoir recours à la police locale.



FIGURE 2.5 | RÉSEAU DU QUARTIER
© ASFQ, 2025

Cette illustration démontre les caractéristiques du quartier dans lequel s'implante la ressource, ainsi que les partenariats avec des services ou organismes qui forment un réseau d'entraide.

4. Loisirs

Bâtiment

Ce qui se rattache au niveau du besoin de loisirs se situe à la fois à l'intérieur du bâtiment ou du logement, ainsi qu'à l'échelle du quartier.

Plusieurs interviewé-es rapportent considérer leur logement comme un lieu où il est possible de se détendre, de se retirer et d'être au calme. Dans leurs logements, ces personnes s'adonnent à des passe-temps comme lire, écouter de la musique, regarder des films, faire de la peinture, jouer aux échecs à l'ordinateur, faire des casse-têtes ou profiter du panorama depuis le balcon.

Certain-es résident-es disent s'ennuyer depuis le début de leur retraite. Certain-es disent fréquenter le centre de jour pour utiliser l'ordinateur ou jouer à des jeux comme le bingo, mais aussi pour socialiser avec d'autres personnes, incluant des non-résident-es.

« J'ai habité pendant longtemps dans une petite petite place, donc pour moi, je trouve ça...regarde, j'aime ça. Au moins, ça me permet de faire un atelier de peinture dans ma chambre où je mets tout mon « stock » de peinture là » - Résident-e

Quartier

Les résident-es mentionnent plusieurs activités qu'elles pratiquent dans le quartier : se promener à pied, pratiquer un sport (patin à roues alignées ou vélo), regarder des matchs de baseball, jouer à la pétanque, prendre une bière au parc en face, aller au centre d'achat, etc. Dans les deux hébergements, il est mentionné qu'un espace pour entreposer son vélo est essentiel.

L'organisme établit et organise une programmation mensuelle d'activités au centre de jour (ex. jardinage, visionnement de film, etc.), qui est apprécié par certaines personnes. La participation est facultative. Des ajustements proposés par les résident-es sont d'inclure des activités individuelles dans la programmation et d'intégrer des activités aussi en après-midi (pour le moment, elles ont lieu en matinée).

5. Participation

Participation à la vie commune

Conception et consultation



FIGURE 2.6 | STUDIO DE PEINTURE
© BENOÎT, 2024

Avoir deux pièces permet à un-e résident-e d'utiliser la chambre pour un studio de peinture. Sa pièce de vie est utilisée pour manger, relaxer et dormir.

Ce qui se rapporte au besoin de participer concerne la contribution à la vie commune, ainsi que la contribution à la conception et la consultation sur les espaces de vie.

La participation à la vie commune se fait surtout au centre de jour. Au sein de l'hébergement 2A, il n'y a qu'un espace commun intérieur et celui-ci n'est pas très utilisé, car il requiert la présence d'un-e intervenant-e. De plus, celui-ci n'est toujours pas aménagé malgré l'ouverture de la ressource il y a quelques années. Il y a toutefois beaucoup d'espaces extérieurs prévus pour que les résident-es se l'approprient, notamment à l'arrière de la ressource, vers la ruelle. L'organisme a installé des bacs pour jardiner, qui ont été installés ainsi pour faciliter l'accès aux plants aux personnes à mobilité réduite.

L'organisme affirme que de nombreux usager-ères de l'organisme ont été consulté-es afin de comprendre les embûches d'accès à un logement subventionné et pour comprendre leurs besoins en matière d'aménagement d'un appartement, avant la réalisation de ces projets.

Il est mentionné toutefois qu'un jardin de légumes à même le sol serait préférable. Les résident-es se sont réuni-es pour demander que l'espace arrière soit modifié, notamment avec la possibilité d'y intégrer un jeu de pétanque. Certain-es résident-es affirment que la plupart des demandes communes essuient un refus, ce qui donne l'impression qu'elles n'en valent pas la peine. Toutefois, il n'existe pas de mécanisme de rencontre formelle entre les résident-es pour parler de ces choses ou pour planifier de manière commune des activités.

6. Compréhension

En termes de besoin de compréhension, les thèmes abordés par les personnes interviewées touchent l'éducation des résident-es, ainsi que la sensibilisation des personnes qui habitent autour.

Éducation des résident-es

Les résident-es sont sensibilisé-es à plusieurs aspects de la vie quotidienne par le soutien communautaire offert : les budgets, l'entretien et la gestion parasitaire, les enjeux de sécurité liés au partage de leurs codes, etc.

Une liste fournie par le centre de jour comportant plusieurs ressources abordables contribue à donner à l'un-e des résident-e le sentiment qu'elles sont plus aisément accessibles, car iel a le sentiment de bien connaître le réseau de services.

Sensibilisation du voisinage

Avant l'implantation de la première ressource d'hébergement dans le quartier, un-e intervenant-e est allé-e à la rencontre du voisinage pour présenter le projet, écouter leurs préoccupations et les inviter à les contacter en cas de problèmes. Cela a facilité par la suite l'implantation de la deuxième ressource, car le voisinage n'avait pas d'inquiétudes, ayant déjà l'expérience de la première ressource et ayant rencontré très peu de problèmes.



FIGURE 2.7 | ANIMAL DE COMPAGNIE
© DANIEL, 2024

7. Autodétermination

En ce qui concerne l'autodétermination, le besoin s'est décliné sur les possibilités de l'habiter et le sentiment de liberté.

Options de logement

Comme mentionné plus haut (voir section affection), plusieurs locataires se sentent privilégié-es d'avoir accès à ce logement et contemplant y rester toute leur vie. Avoir eu le choix de l'emplacement du logement est important pour plusieurs, que ce soit pour le sentiment de sécurité ou encore pour avoir eu le sentiment d'avoir eu un choix de lieu où s'établir.

Dans la mesure où l'emplacement du logement a une grande incidence sur l'expérience vécue de celui-ci, les participant-es ayant été consultés sur leurs préférences au départ ou ayant pu changer de logement après coup l'ont beaucoup apprécié. Une personne mentionne que le fait de recevoir des soins à domicile et de l'aide au ménage contribue à maintenir sa capacité de rester chez soi.

Sentiment de liberté

Il est souligné que se sentir libre de rester ou de partir participe au sentiment d'autodétermination. La possibilité d'inviter quelqu'un chez soi renforce également ce sentiment. Cependant, certain-es résident-es préféreraient ne pas avoir à informer la ressource lorsqu'une personne reste pour y dormir.

Les restrictions en place, telles que la possibilité limitée d'avoir un animal et l'interdiction de colocations ou de cohabitation à deux, ne semblent pas poser de problème majeur pour les participant-es à la recherche.

« C'est moi qui décide. C'est vraiment moi, si je veux déménager l'année prochaine, je leur dis. C'est pareil comme un appartement. N'importe lequel. Avant le renouvellement de ton nouveau bail, tu le dis à ton propriétaire : c'est la même chose. Mais non, je me vois rester là, parce qu'honnêtement, avec la santé que j'ai présentement, j'ai un problème avec ça moi aussi, mais on ne passera pas là-dessus, mais non...je suis tanné-e de déménager disons. Puis je ne m'en vais pas habiter seul en appartement. » - Résident-e



Étude de cas #2

Tableau synthèse des pratiques

Le soutien communautaire constitue un pilier central dans la deuxième étude de cas. Il se manifeste par un accès direct à un accompagnement psychosocial, administratif et à une gestion budgétaire assurée par une fiducie. En plus de fournir un soutien pour des tâches quotidiennes — comme aider à atteindre des objets en hauteur — les intervenant-es contribuent à la médiation des conflits et au renforcement du sentiment de sécurité au sein du lieu de vie. La présence des intervenant-es sur place s'est intensifiée au fil du temps, en réponse aux besoins exprimés par les résident-es. Ces dernier-ères sont informé-es dès leur arrivée des règles de vie en vigueur dans l'hébergement (ex. : interdiction de fumer à l'intérieur des logements, décoration des corridors, avis à donner lorsqu'on reçoit des proches pour un séjour, etc.). Toutefois, plusieurs règlements sont appliqués avec une certaine souplesse, notamment en ce qui concerne la présence d'animaux ou de visiteur-es. En ce qui a trait aux animaux plus particulièrement, leur intégration se fait de manière progressive, en s'adaptant au rythme du milieu et des résident-es.

Subsistance

Pratiques d'intervention

- ▶ Services : Une variété de services sont offerts à même l'hébergement ou à distance de marche : centre de jour, fiducie, soutien psychosocial, accompagnement et sont appréciés des résident-es.
- ▶ Loyer : L'accès au programme de subvention au loyer (PSL) permet aux résident-es de payer un loyer qui représente 25% de leur revenu.
- ▶ Soutien administratif : Il est offert pour la mise à jour des dossiers et l'accès au PSL, ainsi que pour faciliter le processus d'impôts.
- ▶ Sécurité alimentaire : L'accès à des repas gratuits et de qualité permet de réduire les enjeux liés à un manque de commerces alimentaires abordables dans le quartier. Des paniers alimentaires sont livrés au centre de jour pour ramassage et les restaurants avoisinants offrent parfois leur surplus.
- ▶ Transition : La location d'un camion par l'organisme et le transport des effets personnels facilitent les déménagements.
- ▶ Gestion parasitaire : Des visites trimestrielles sont prévues pour l'entretien des logements et les intervenant-es sensibilisent les locataires aux enjeux liés à la présence d'insectes ou de vermine.
- ▶ Entretien : Avoir accès à un soutien rapide et efficace pour les réparations du bâtiment permet de réduire le stress lié aux équipements défectueux ou brisés. Un service d'aide à l'entretien offert par un organisme pour les personnes en perte d'autonomie est également mentionné par les interviewé-es comme un point positif.

Subsistance (suite)

Pratiques d'aménagement

- ▶ Accessibilité universelle : Il est important de prévoir des ascenseurs, des entrées de plain-pied, des systèmes automatisés pour l'ouverture des portes, des couloirs assez larges et des rampes au bâtiment. Dans les logements, en plus d'avoir des salles de bain adaptables, les espaces de rangement doivent être accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Un point à améliorer est que les tringles et pommes de douches et de baignoires soient à une hauteur accessible.
- ▶ Adaptabilité : Les studios qui peuvent être facilement adaptés à des capacités et mobilités changeantes sont préférables pour les personnes vieillissantes ou en perte d'autonomie.
- ▶ Intersectionnalité : La notion d'accessibilité doit se comprendre de manière intersectionnelle. Par exemple, les femmes ayant vécu l'itinérance peuvent avoir vécu des traumatismes qui les font craindre habiter le rez-de-chaussée. Ainsi, un logement accessible situé aux étages supérieurs permettrait d'améliorer le sentiment de sécurité.
- ▶ Meubles : Les appartements meublés avec électroménagers inclus sont plus accessibles. Cela permet également à l'organisme de choisir des meubles en métal et en plastique pour éviter les punaises. Les résident-es tiennent à être consultés pour le mobilier fixe qui peut être inadéquat pour certaines personnes (luminaires, rideau de douche, etc.).
- ▶ Gestion parasitaire : Les traitements préventifs pour la gestion parasitaire (par le biais d'un chien qui détecte les punaises, par exemple) et prévoir du mobilier adapté (lit en métal et housse anti-punaise) limite la propagation.
- ▶ Intimité : La proximité au trottoir et les grandes fenêtres créent des enjeux d'intimité pour les résident-es du rez-de-chaussée. Les dispositifs d'intimité, la distance par rapport à la voie publique, et les vis-à-vis sont des éléments à considérer pour un meilleur confort.
- ▶ Systèmes mécaniques : Un air climatisé central, une bonne insonorisation et le chauffage inclus sont des éléments positifs. L'air climatisé est particulièrement important en raison de l'âge des personnes résidentes.
- ▶ Trafic routier : L'implantation sur une rue à fort trafic crée des inconforts liés au bruit et à l'entretien pour les personnes résidentes.
- ▶ Entreposage : Les grands espaces d'entreposage dans les logements sont appréciés, car ils permettent de pouvoir ranger des objets volumineux comme des vélos, une mobylette, et des valises.
- ▶ Commerces de proximité : Vérifier qu'il y a une offre de services de santé, de services sociaux, de transport en commun et une offre alimentaire abordable lors du choix du site d'implantation.

Protection

Pratiques d'intervention
<ul style="list-style-type: none">▶ Soutien par les pair-es : Le soutien communautaire et la surveillance par les pair-es génèrent une certaine paix d'esprit pour les personnes aux prises avec des enjeux graves de santé physique.▶ Présence d'intervenant-es : Celle-ci permet de diminuer les tensions entre les résident-es lors de situations de conflit.▶ Accès à l'hébergement : Les résident-es apprécient être informés des processus de sélection des autres personnes résidentes.▶ Réduction des risques : Du matériel de consommation sécuritaire est distribué pour les personnes qui consomment.▶ Soutien communautaire : Via l'accompagnement, l'aiguillage et les partenariats avec des dispositifs de santé, des soins à domicile sont possibles.
Pratiques d'aménagement
<ul style="list-style-type: none">▶ Caméras de surveillance : Elles ont été posées à la demande des résident-es, à posteriori de la construction, dans les espaces communs et les espaces de circulation.▶ Privauté : Les logements situés au rez-de-chaussée sont moins appréciés de manière générale. Leurs locataires nomment manquer de privauté.▶ Travail d'intervention : Des bureaux d'intervention confidentiels sont essentiels. Les parois complètement vitrées ne sont pas adaptées tant visuellement qu'auditivement.▶ Surveillance : Les résident-es ont demandé l'installation de caméras de surveillance dans les couloirs et à l'extérieur de la ressource.▶ Serrures : Intégrer des serrures à codes plutôt que des clés, car elles sont souvent perdues.▶ Prévention des blessures : Coins des murs sont arrondis pour prévenir les accidents dus aux chutes et aux accrochages.▶ Organisation de l'espace : Des couloirs larges et bien éclairés contribuent au sentiment de sécurité.▶ Implantation : L'implantation de la ressource dans un quartier calme, tranquille et excentré, qui malgré un certain manque de ressources, est perçu comme un facteur important lié au bien-être des personnes résidentes.

Affection

Pratiques d'intervention
<ul style="list-style-type: none">▶ Diversifier les occasions de socialisation : L'organisation d'activités et de groupes de discussion sont des occasions de se retrouver, avec et sans les intervenant-es.▶ Services intégrés : L'accès à un ensemble de services centralisés dans un même lieu contribue au sentiment d'attachement. La proximité du centre de jour est un élément important pour la socialisation.▶ Visites ponctuelles : S'assurer du bien-être de l'ensemble des résident-es en leur rendant visite de manière ciblée et ponctuelle, en particulier pour les personnes qui ne fréquentent pas le centre de jour ou n'utilisent pas de manière régulière les services.▶ Deuil : Intégrer une formation liée au deuil pour les personnes intervenantes, afin d'améliorer leur gestion émotionnelle de ces événements et pour qu'elles puissent soutenir les personnes résidentes affectées par un décès.▶ Conflits : Les relations avec les gestionnaires et intervenant-es encouragent la résolution de conflits sans avoir recours à la police locale.
Pratiques d'aménagement
<ul style="list-style-type: none">▶ Pièces : Les logements avec une pièce séparée pour dormir sont plus appréciés que les studios. Dans ces derniers, les personnes modifient leurs espaces pour créer des séparations entre l'espace de vie et de repos. Dans les logements à deux pièces, certaines personnes inversent ou modifient l'usage de la chambre fermée.▶ Espaces communs : Aménager une salle commune sans intervenant-es, ouverte en tout temps. Dans l'hébergement 2A, la salle commune existante est peu utilisée, car elle nécessite la présence d'un-e intervenant-e.▶ Décès et absences prolongées : Étant donné la fréquence relative des décès (environ 3 à 4 par année) et les absences prolongées pour des raisons médicales, il est essentiel de prévoir un espace d'entreposage adapté pour conserver les effets personnels des résident-es concerné-es. Le processus de tri ou de disposition de ces biens peut prendre du temps, que ce soit pour des raisons légales, éthiques ou émotionnelles.▶ Aspect des espaces extérieurs : La façade et l'aménagement extérieur de l'hébergement représentent l'espace de vie des personnes résidentes. Ces dernières souhaitent que ces éléments soient visuellement plaisants et représentatifs de leur sentiment d'attachement au lieu.▶ Construction modulaire : Certains résident-es s'inquiètent de la durabilité en raison de la construction rapide et par modules. Les portes et les vitres sont des éléments complexes à installer et à réparer.

Affection (suite)

- ▶ Couleurs : Intégrer des couleurs dans le bâtiment pour s'éloigner du blanc institutionnel.
- ▶ Diversité des options : Prévoir des logements situés à des orientations et étages diversifiés est perçu comme un facteur positif.
- ▶ Présence d'espaces verts : Lors de l'implantation du projet, il est important de tenir compte de la proximité d'espaces verts publics, car ceux-ci jouent un rôle essentiel dans le bien-être des résident-es. Ils offrent des lieux de détente, favorisent la tranquillité et contribuent à la qualité de vie en milieu urbain.

Loisirs

- | Pratiques d'intervention |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">▶ Programmation : Une programmation mensuelle avec une diversité d'activités en matinée est appréciée par plusieurs résident-es. Inclure des activités à d'autres périodes (ex: en après-midi) permettrait d'accommoder le mode de vie de certaines personnes. |
| Pratiques d'aménagement |
| <ul style="list-style-type: none">▶ Équipements : Prévoir des ordinateurs avec internet dans les espaces communs.▶ Balcon : Un espace extérieur personnel est considéré important pour se détendre, profiter du panorama et du soleil.▶ Entreposage : Prévoir des supports à vélo ou un lieu pour les entreposer. |

Participation

- | Pratiques d'intervention |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">▶ Gouvernance : Mettre en place un comité de résident-es pour discuter des aménagements extérieurs. |
| Pratiques d'aménagement |
| <ul style="list-style-type: none">▶ Consultations : Consulter les résident-es pour connaître leurs besoins en matière d'aménagement et les embûches vécues préalablement en matière d'accès à un logement.▶ Espaces extérieurs : Une variété de façons de meubler l'espace extérieur : jardin en bacs, jardin au sol, jeu de pétanque, etc., permet une flexibilité appréciée par les résident-es. |

Compréhension

- | Pratiques d'intervention |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">▶ Intervention de proximité : Effectuer un travail de milieu (en faisant par exemple du porte-à-porte, en étant présent-e dans les rencontres de quartier, etc.) dans le voisinage préalablement à l'ouverture de la ressource. Cela permet au voisinage de comprendre les raisons derrière l'implantation de la ressource et d'avoir accès à une personne contact lorsqu'il y a des situations conflictuelles.▶ Éducation : Fournir des outils pour l'éducation des personnes résidentes, par exemple des pamphlets qui contiennent toutes les ressources alimentaires du quartier. |
| Pratiques d'aménagement |
| <ul style="list-style-type: none">▶ Implantation : Choisir un site dans un quartier favorable à l'accueil des personnes en situation d'itinérance pour faciliter les démarches et pour moins de stigmatisation. |

Autoévaluation

- | Pratiques d'intervention |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">▶ Consultation : Consulter les futur-es résident-es pour le choix de leur logement ou leur permettre de changer après coup, si possible, car cela contribue à leur sentiment d'autodétermination.▶ Flexibilité : La flexibilité par rapport aux restrictions en place, notamment celles concernant les visiteur-euses et les animaux de compagnie est demandée par certain-es résident-es.▶ Partenariats : Développer des partenariats pour l'offre d'autres soins à domicile ou de services d'aide à l'entretien. |
| Pratiques d'aménagement |
| <ul style="list-style-type: none">▶ N/A |



Étude de cas #3

Le troisième cas est un bâtiment de 29 chambres offrant du logement transitoire, ainsi que 4 chambres pour de l'urgence sociale au centre d'une grande ville. Toutes les personnes qui y résident bénéficient d'un accompagnement social. Cette ressource transitoire est destinée aux personnes 2SLGBTQ+ et

accueille les personnes migrantes à statut précaire et les personnes BIPOC (Black, Indigenous and People of Colour). C'est un hébergement de non-mixité queer qui accepte les animaux de compagnie et qui est accessible universellement (rampe et ascenseur).

3 sous-thèmes principaux concernent le besoin de subsistance: l'accessibilité; les manières de subvenir à ses besoins; les stress environnementaux.

1. Subsistance

Accessibilité

Les jeunes 2SLGBTQ+ en situation d'itinérance, bien que surreprésenté-es, ont peu d'options d'hébergement adaptées à leur réalité. En s'adressant à cette communauté, la ressource étudiée répond à une importante lacune dans l'offre de services. Le fait que cet hébergement soit en non-mixité queer est fondamental. Pour des personnes ayant vécu des violences homophobes et transphobes, le fait d'évoluer dans un espace partagé uniquement avec des pair-es constitue un réel soulagement. Bien plus qu'un simple toit, cet hébergement transitoire offre aux résident-es un ensemble de services intégrés au bâtiment, dans une approche de soutien communautaire globale. Chaque personne dispose d'un studio privé tout en ayant accès à une cuisine commune, une buanderie, des services d'intervention psychosociale et d'accompagnement, un espace d'étude, une salle d'entraînement, une salle polyvalente et un toit-terrasse.

Il est également précisé qu'un ratio plus élevé d'espaces de vie par rapport aux espaces cliniques a été maintenu afin de préserver un sentiment de « chez-soi ». La possibilité d'offrir une variété de services à même le bâtiment est bénéfique dans le sens qu'elle limite les barrières d'accès que peuvent vivre des personnes 2SLGBTQ+, notamment les personnes trans et non binaires dans des hébergements genrés. Toutefois, les participant-es peuvent se sentir enfermé-es si tous ces services ne gravitent qu'autour d'un seul espace. Dans cette optique, des pratiques d'accompagnement et d'aiguillage se déploient également à partir de la ressource à l'échelle du quartier, avec des organismes partenaires à proximité qui sont complémentaires ou alternatifs.

« Si, par exemple, la relation avec le-a travailleur-euse social-e, moi-même ou l'un-e des autres membres du personnel se détériore avec un-e participant-e, nous ne voulons pas qu'iel se sente à nouveau isolé parce que tout est centralisé dans un seul endroit. Je pense donc qu'il est beaucoup plus utile de pouvoir s'étendre et de disposer d'un réseau que de tout centraliser dans une organisation ou un secteur particulier. » Intervenant-e

La ressource accueille beaucoup de réfugié-es en processus de demande d'asile. Des liens ont dû être consolidés avec des consultant-es en immigration, des avocat-es et d'autres organismes pour pouvoir soutenir adéquatement ces résident-es. L'intersectionnalité est donc essentielle pour comprendre et adresser les enjeux que des personnes 2SLGBTQ+, réfugiées et BIPOC en situation de précarité peuvent vivre quotidiennement. Cet hébergement accepte également la présence d'animaux de compagnie, ce qui permet aux personnes d'avoir accès à un hébergement sans avoir à se séparer de leur animal.

Au-delà de l'hébergement, l'organisme opère un centre de jour à proximité pour jeunes 2SLGBTQ+. Le référencement de futur-es résident-es vient principalement de cet espace. Par ailleurs le suivi psychosocial est ouvert à toutes : qu'iel soit logé dans l'hébergement, sur la liste d'attente ou pris en charge par un autre organisme (souvent en itinérance: les refuges sont typiquement très dangereux pour les personnes 2SLGBTQ+, voir **"Architecture Queer"**). Un autre programme externe très important est la clinique qui permet d'accéder facilement à des soins d'affirmation du genre.

« Les personnes qui travaillent ici sont très gentilles et nous traitent très bien. J'ai l'impression d'être un bébé bien soutenu. » Résident-e

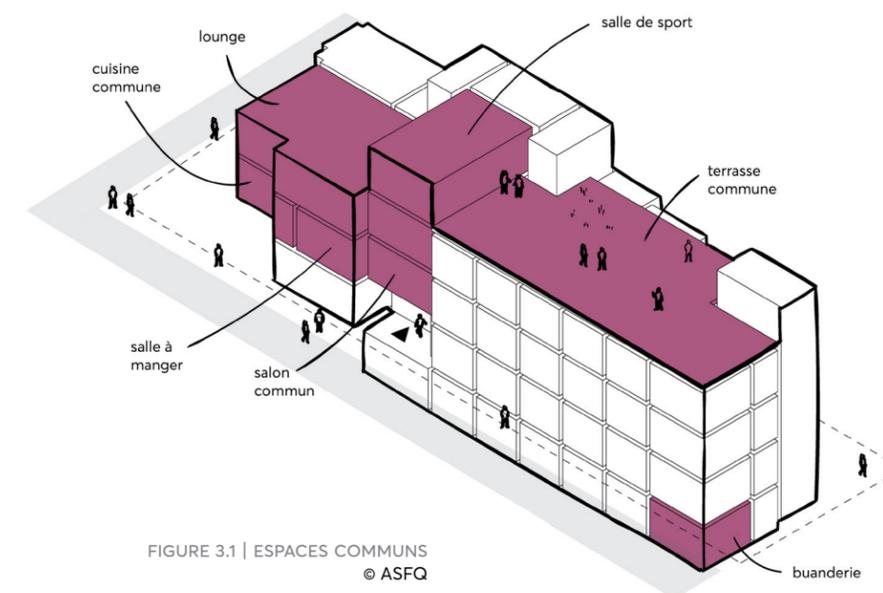


FIGURE 3.1 | ESPACES COMMUNS © ASFQ

La proportion d'espaces communs élevée permet d'offrir davantage d'espaces aux résident-es, comme les studios sont assez petits. La quantité d'espaces partagés a été permise grâce au financement provenant de diverses fondations privées sur le projet.

Subvenir à ses besoins

Les personnes résidentes n'ont pas mentionné d'enjeux en lien avec le paiement de leur loyer. Plusieurs ont parlé d'être aux études, faire des démarches administratives ou être engagé-es dans des processus liés à l'emploi. Pour une personne interviewée, le fait d'avoir une chambre avec support lui permet de se concentrer sur d'autres aspects de sa vie comme ses relations interpersonnelles et ses études. Se loger dans un endroit sécuritaire et encadré lui a permis de surmonter une maladie et les difficultés liées à sa récente migration. De plus, les personnes résidentes ont accès à des repas fournis directement à l'hébergement, ce qui réduit l'insécurité alimentaire.

Dans un contexte urbain où les loyers sont extrêmement élevés, le personnel de l'organisme travaille activement à trouver des solutions résidentielles durables pour les jeunes. Même pour des personnes ayant des revenus décents, les loyers du marché peuvent représenter une charge qui représente entre 60 à 70 % de leurs revenus. De nombreuses personnes recevant de l'aide sociale se retrouvent coincées

« Beaucoup de choses ont changé pendant la pandémie et il est devenu très difficile, voire impossible, pour nos participant-es de trouver un logement abordable. Je veux dire par là que nous sommes passés d'une situation où nous pouvions trouver des appartements d'une valeur de 1 200 dollars par mois à une situation où il est pratiquement impossible de trouver une chambre privée à ce prix. Donc, constater qu'en 2022, le marché locatif a augmenté de 40%, je pense que ça a vraiment contribué aux réalités que les gens doivent vivre en raison du nombre limité d'options de logement abordable qui ont été créées au cours des quatre dernières décennies. Cela m'a rendu très cynique et un peu découragé-e par la direction que le marché du logement a pris au cours des dernières décennies. » - Intervenant-e

par un seuil de revenu, car elles doivent atteindre un certain montant pour continuer à bénéficier de leurs prestations. Cependant, même après la perte de cette aide, leur revenu reste insuffisant pour couvrir un loyer au prix du marché, ce qui crée un cercle vicieux de précarité résidentielle. D'autre part, lorsqu'elles accèdent à un logement social, dans ce cas-ci calculé à 30 % de leurs revenus, elles sont confrontées à un plafond de revenus. Cela peut les forcer à quitter leur logement à mesure que leurs revenus augmentent. L'organisme souligne la nécessité de travailler sur des stratégies d'hébergement alternatives au logement social, afin de permettre aux personnes d'avoir une plus grande capacité de mobilité (changer d'emploi, de logement, etc.).

Les personnes qui transitionnent vers un logement peuvent encore être suivies. Les intervenant-es voient l'importance de continuer à soutenir la personne même après leur départ, pour éviter qu'elle se sente isolée, négligée et oubliée. Au-delà d'offrir des services, l'organisme souhaite solidifier la communauté.

Stress environnementaux

Les personnes ayant accès à la ressource ont des parcours divers, mais partagent globalement des expériences difficiles liées à leur identité sexuelle ou de genre et à leur précarité résidentielle. Par conséquent, une attention particulière a été portée à l'environnement, en appliquant des principes de design sensibles aux traumatismes pour réduire les risques de retraumatisation. Les résident-es ayant participé à la recherche ont ainsi peu de commentaires négatifs par rapport à l'aménagement des lieux, et se disent satisfait-es de leurs studios en termes de confort et de fonctionnement général. Ils apprécient la vue vers l'extérieur et la présence de plantes dans l'espace, qui permet de créer un lien avec la nature dans un environnement très urbain. Dans leurs studios, il est mentionné qu'avoir davantage d'espace pour circuler et plus de rangement pour ses effets personnels serait bénéfique.

Le partage des espaces communs dans le bâtiment peut toutefois être une source de stress pour certains individus. C'est pour cette raison que les studios individuels sont équipés d'une cuisine minimale (micro-ondes, lavabo et comptoir), afin d'offrir aux résident-es deux options pour préparer leur nourriture. L'appréciation de la cuisine commune varie selon les personnes. Il s'agit d'un grand espace ouvert et lumineux, bien équipé (4 frigos, 4 fours, de nombreux ronds de cuisson, étagères sécurisées, etc.), et organisé autour d'un îlot central. Certain-es considèrent l'espace bien aménagé, propre et fonctionnel et vont s'en servir sur une base quotidienne. D'autres perçoivent le partage de cet espace avec les autres résident-es comme un défi, notamment en raison de l'entretien et de vols de nourriture, ce qui les amène à en limiter l'utilisation. De plus, il a été rapporté que l'espace « cuisine » peut être associé à des traumatismes pour certaines personnes ayant vécu du jugement dans celui-ci au sein de leur milieu familial. Ce rapport aux espaces communs s'étend également à d'autres types d'espaces, où se manifeste un sentiment généralisé de difficulté à partager les biens et ressources disponibles.



FIGURE 2.2 | BIOPHILIE
© ANONYME, 2024

2. Protection

Le besoin de protection s'est décliné dans les propos recueillis sous la forme d'un besoin d'espace à soi, de la réduction des risques, ainsi qu'à propos du sentiment de sécurité dans le quartier.

« Oui, donc le plus important, évidemment, c'est d'avoir ma propre chambre. Le simple fait d'avoir accès à une porte me semble être une grande chose. » - Résident·e

Espace à soi, personnel

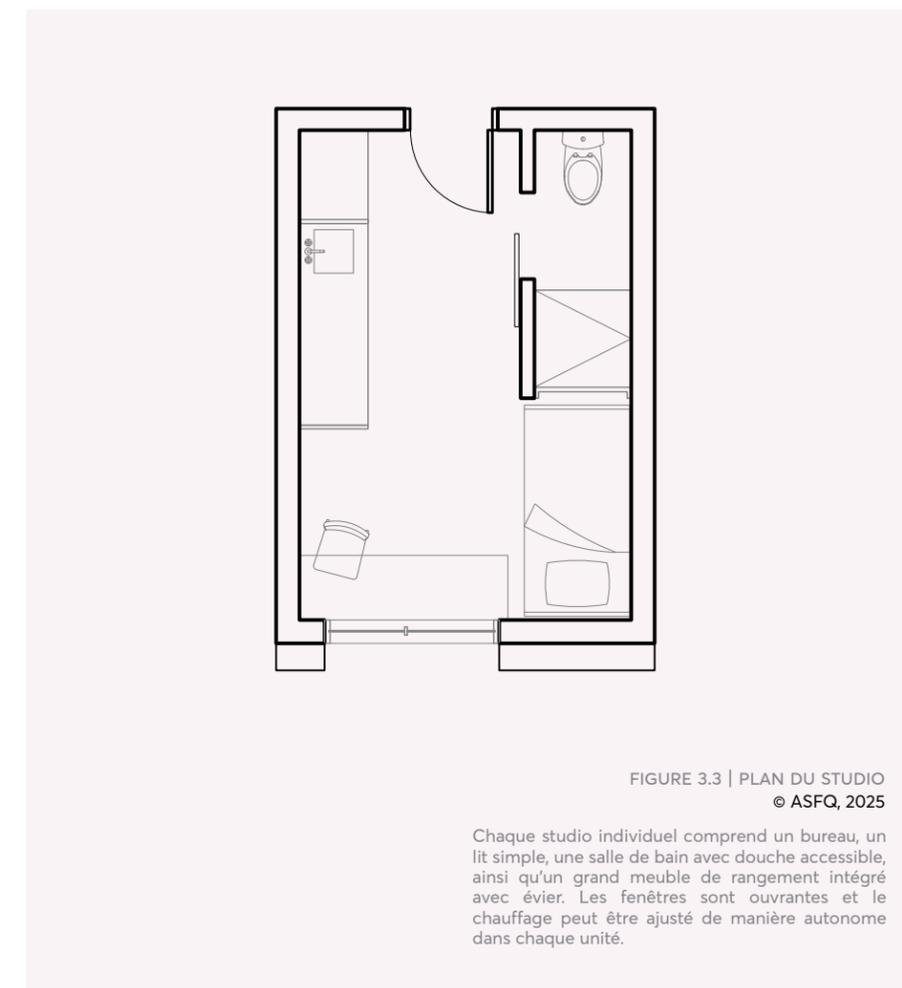
L'ensemble des personnes ont mentionné qu'avoir accès à leur propre chambre avec une porte qui se barre était un élément important pour se sentir en sécurité dans la ressource d'hébergement. Cet espace privé permet aux personnes de vivre leurs émotions et leur mal-être physique en toute intimité, sans être sous le regard d'autrui. Les résident·es précisent que les employé·es respectent leur privauté et n'entrent pas dans les chambres sans permission, ce qui est très apprécié.

Les visites de famille, d'ami·es ou de non-résident·es ne sont pas permises pour protéger l'espace privé des résident·es et s'assurer de leur sécurité. Les caméras de surveillance installées sur la façade de la ressource sont perçues comme étant nécessaires, malgré qu'elles peuvent engendrer un sentiment d'inconfort. Ces dispositifs permettent d'avoir

accès à des traces lors d'incidents, ce qui n'est pas à négliger en raison de la nature du lieu (hébergement transitoire pour les jeunes queer) et en raison du quartier dans lequel il est implanté. Le quartier, situé en périphérie immédiate du centre-ville, se caractérise par la présence de nombreux logements sociaux, de maisons de chambres, de bâtiments vacants ainsi que de plusieurs services communautaires. L'itinérance visible, notamment à travers la présence de campements urbains, et la consommation dans l'espace public font partie de la réalité du secteur. Celui-ci est également historiquement habité par une population diversifiée, incluant de nombreuses personnes 2SLGBTQ+ et BIPOC. En proie à une forte spéculation immobilière et à une gentrification accélérée, le quartier connaît actuellement une transformation rapide.

Réduction des risques

La consommation fait partie intégrante de la culture queer et de la réalité du quartier. Ainsi, certaines personnes parlent de l'importance d'avoir des lieux pour la réduction des méfaits ainsi que pour un soutien nécessaire en cas d'enjeux liés à la consommation. La maison d'hébergement, de son côté, a une politique stricte interdisant les drogues.



Sentiment de sécurité dans le quartier

Plusieurs résident-es évoquent un sentiment de peur et d'insécurité dans le quartier, particulièrement le soir. Certain-es évitent certaines rues au profit d'artères plus larges et fréquentées. Le paysage urbain est marqué par de nombreuses clôtures et barrières sur les propriétés environnantes (design hostile), ce qui engendre un sentiment d'enfermement et restreint la mobilité. De plus, plusieurs résident-es mentionnent avoir été témoins de situations violentes dans les rues avoisinantes ou avoir vécu du harcèlement de rue. Plusieurs personnes mentionnent être en hypervigilance lorsqu'elles fréquentent les espaces publics et ne pas se sentir à l'aise d'exprimer leur identité en raison d'un sentiment d'incertitude par rapport aux réactions des autres. La présence d'itinérance visible dans le quartier impacte différemment les personnes résidentes en fonction de leurs expériences passées (ex: agressions ou harcèlement) : certaines craignent les PSI en état de consommation, alors que d'autres se sentent confortables de les côtoyer au quotidien.

Ces expériences poussent certain-es à se déplacer hors du quartier pour accéder à des espaces perçus comme plus sécuritaires et agréables, tels que des parcs localisés dans d'autres secteurs de la ville ou chez des ami-es qui habitent des quartiers éloignés. Les transports en commun sont perçus comme sécuritaires et adaptés aux personnes nouvelles arrivantes et non-anglophones. L'offre de transport sur le sol, avec vue sur la ville et la signalétique permettent de s'orienter. Comme les résident-es ne se sentent pas toujours à l'aise de circuler dans le quartier, la présence d'espaces extérieurs protégés

(semi-privés) accessibles au sein de la ressource apparaît essentielle. Par exemple, le toit-terrace permet aux fumeur-euses de fumer à l'extérieur sans avoir à s'exposer au harcèlement des passant-es.

En revanche, l'intégration de la ressource dans son environnement contribue au sentiment de sécurité des résident-es. Conçu à partir de deux bâtiments existants et arborant une façade colorée (arc-en-ciel), l'hébergement transitoire se fait méprendre pour une école, et passe ainsi inaperçu auprès des passant-es. Cette discrétion contribue à réduire les risques liés à la sécurité, tout en rendant le lieu identifiable et accessible pour la communauté à qui elle s'adresse. Au sein du bâtiment, pour s'assurer que les résident-es se sentent libres de quitter des situations inconfortables ou insécurisantes, plusieurs points d'accès et de sortie multiples ont été prévus. Dans les zones des locaux réservés à l'intervention sociale, il y a toujours deux sorties afin de permettre aux personnes de quitter les lieux à tout moment. Aussi, afin de répondre aux besoins des jeunes, l'organisme a pris soin que l'accueil des personnes au sein de la ressource soit bienveillant et sensible aux traumatismes. Le bureau d'accueil n'est pas fermé, contrairement à ce qu'on retrouve souvent dans des hébergements d'urgence. Les personnes ont accès, quand elles intègrent la ressource, à une pièce double tranquille et privée au sous-sol équipée d'un petit salon, d'une douche, d'une laveuse-sécheuse et d'un réfrigérateur. Elles peuvent se déposer tranquillement, laver leurs vêtements et soigner leur apparence avant de se rendre à leur propre studio ou de se présenter dans les espaces communs.

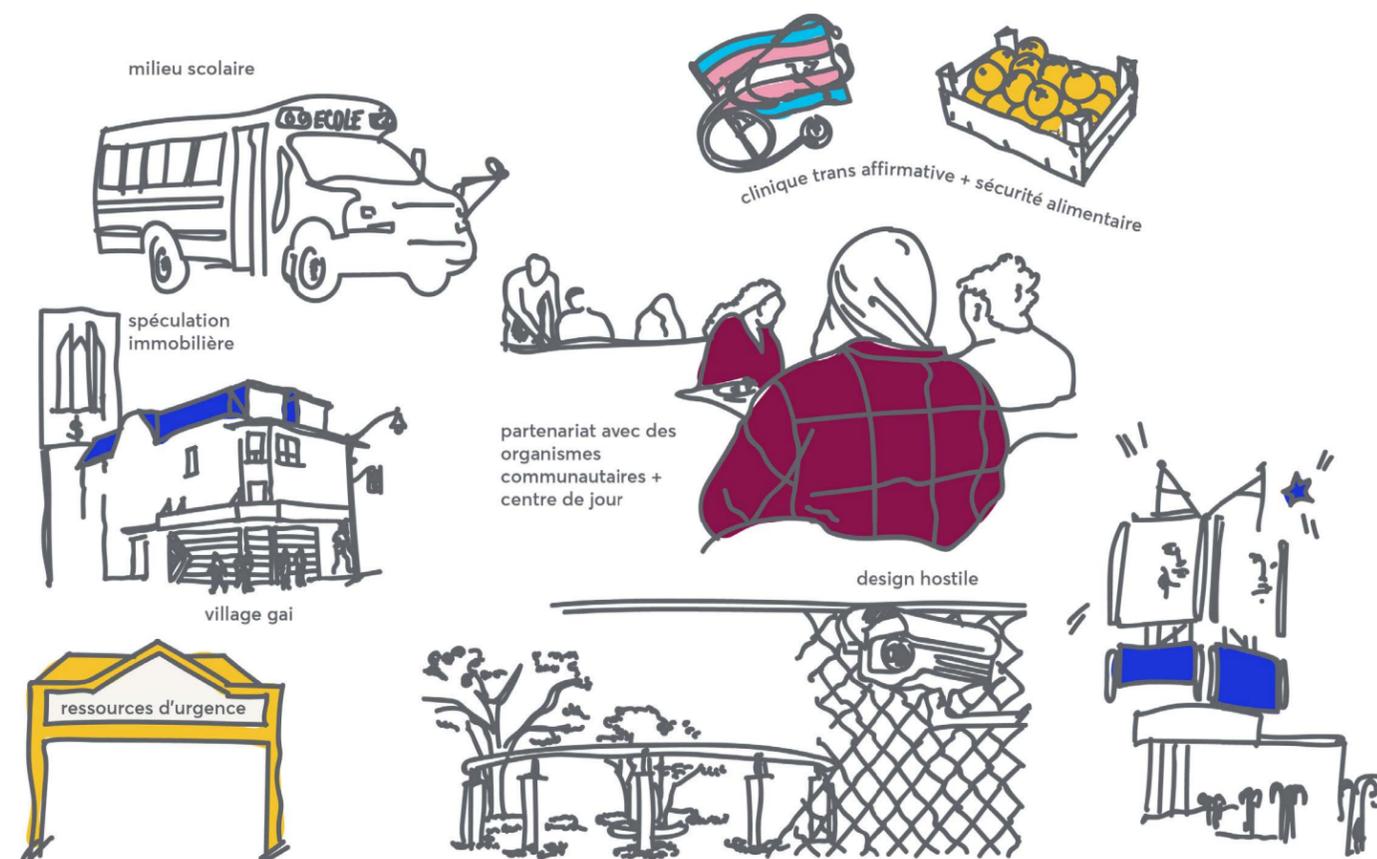


FIGURE 3.4 | RÉSEAU DU QUARTIER
© ASFQ, 2025

« Je ne me sens pas en sécurité de simplement m'exprimer ouvertement. Je me contente plutôt d'observer la communauté qui existe, parce qu'il y a tellement de choses dont je ne suis pas sûr-e. En tant que personne queer, c'est particulièrement difficile de savoir où l'on va être en sécurité. » - Résident-e

3. Affection

Bâtiment

Les données qui concernent le besoin d'attachement aux lieux ont été séparées entre ce qui concerne le bâtiment et le logement dans lequel les personnes résident et ce qui concerne l'attachement au quartier.

Le sentiment d'attachement à l'hébergement varie d'une personne à l'autre. En raison de sa nature transitoire (12 mois) et du soutien communautaire continu, certain-es résident-es perçoivent la ressource comme un espace à caractère clinique, malgré les efforts déployés pour en faire un lieu évoquant un chez-soi.

Certaines personnes parlent d'une difficulté à socialiser, à développer des liens et à bâtir un sentiment de communauté au sein de l'hébergement. Cela s'explique en partie, car elles ne sont pas toujours à l'aise de socialiser dans les espaces communs existants qui ne garantissent pas la privauté (visuelle et acoustique). La majorité de ces espaces sont organisés autour d'une cage d'escalier ouverte sur plusieurs étages. En plus des personnes qui transitent constamment, les conversations sont facilement entendues. Le même phénomène se produit au comptoir d'accueil : il y a trop d'écho pour s'assurer de la confidentialité des discussions. Pour ce qui est de la salle polyvalente, elle est complètement vitrée, ce qui ne permet pas d'avoir de la privauté entre deux personnes ou en petit groupe. Enfin, il n'y a pas d'espaces de rencontre confidentiels, au-delà des chambres individuelles, pour vivre ses émotions et se confier entre pair-es, ce qui permettraient d'améliorer le sentiment d'attachement entre les résident-es.

L'interdiction d'inviter des non-résident-es ou d'autres résident-es dans son studio, bien qu'elle réponde à des questions de sécurité, est difficile à vivre pour les jeunes.

Premièrement, il est important pour elleux de pouvoir démontrer à leur entourage (famille, ami-es, proches, etc.) qu'ils ont un chez-soi sécuritaire, surtout après avoir vécu des épisodes d'instabilité ou de vie à la rue. Aussi, cette contrainte peut créer un sentiment d'isolement et limiter leur capacité à développer des relations significatives dans un espace confortable et intime. Comme il y a peu d'espaces publics dans lesquels les personnes 2SLGBTQ+ peuvent vivre leur intimité en toute sécurité, l'importance d'avoir accès à un espace de socialisation protégé est renforcée. Ne pas avoir accès aux espaces communs avec des invité-es peut compromettre des rituels culturels importants qui se vivent entre proches (par ex. lors de l'iftar pratiqué par les personnes musulmanes, soit briser le jeûne durant le ramadan). L'attachement au milieu de vie est également fortement lié à la possibilité d'y accueillir des animaux de compagnie. Cependant, l'inaccessibilité de la cour avant limite les espaces disponibles pour pouvoir les sortir ou les promener.

Personnaliser et s'approprier son espace de vie témoigne également d'un attachement affectif au lieu. Certaines personnes mentionnent avoir décoré leur chambre avec des objets significatifs, comme des peintures qu'elles ont réalisées ou des photos reçues en cadeau. Une personne raconte avoir enfin pu installer des décorations qu'elle transportait depuis deux ans, au fil de ses déplacements constants. Pour elle, ce geste symbolise l'atteinte d'un certain niveau de stabilité et de sécurité.

Quartier



FIGURE 3.5 | SALLE COMMUNAUTAIRE
© ANONYME, 2025

Le projet s'implante dans un quartier à proximité d'un secteur déjà fréquenté par la communauté 2SLGBTQ+, dans lequel se trouve déjà une diversité sexuelle et de genre. Pour l'organisme, être ancré dans un quartier avec des services complémentaires à distance de marche contribue à un fort sentiment d'attachement et de solidarité. L'organisme travaille activement à bâtir un réseau avec le voisinage : il encourage les commerçants locaux, redirige les personnes ayant besoin de services aux bons endroits, et s'implique auprès de résident-es du secteur. Des personnes de la communauté 2SLGBTQ+ qui ne sont pas logées viennent parfois se déposer près de la ressource. Selon une personne, cet attachement à la ressource serait lié à la façade colorée, qui suggère un accueil sans jugement. Le fait d'être à proximité du centre-ville est également bien reçu par les résident-es qui aiment fréquenter les rues animées et les centres commerciaux. Ces derniers peuvent devenir des tiers-lieux plus sécuritaires que les espaces publics extérieurs.

Ce sentiment de communauté est partagé par le réseau d'organismes qui s'entraide, mais pas nécessairement chez les personnes résidentes. Tel que mentionné plus haut (voir section protection), plusieurs personnes disent ne pas se sentir en sécurité dans le quartier et ne pas y ressentir de sentiment de communauté, ce que certaines expliquent en partie par la présence de design hostile, perçu comme déshumanisant ou bien par manque d'espaces confortables à proximité. Parmi les éléments d'attachement, certain-es mentionnent fréquenter d'autres lieux communautaires pour faire des rencontres et apprécier la présence d'un vaste parc à quelques minutes de marche. Pour d'autres, en particulier pour les nouveaux-elles arrivant-es, l'école est un lieu de socialisation important. Les activités parascolaires appréciées incluent entre autres célébrer en partageant un repas.



FIGURE 3.6 | CENTRE-VILLE
© ANONYME, 2025

« L'espace public est, par exemple, le centre-ville. Certains soirs, ma famille me manque. Je suis très ému-e. Je suis très triste. Je mets mes écouteurs, j'écoute de la musique et je marche dans la ville. Les rues sont pleines de lumière. J'aime beaucoup cela. Je marche, je vois les beautés. Je vois les bâtiments. J'ouvre mon cœur. Alors ma tristesse disparaît. J'aime beaucoup l'atmosphère du centre-ville. » - Résident-e

4. Loisirs

Ce qui se rattache au niveau du besoin de loisirs se situe à la fois à l'intérieur du bâtiment ou du logement, ainsi qu'à l'échelle du quartier.

Bâtiment / Quartier

La diversité des espaces au sein du bâtiment permet aux personnes résidentes d'occuper leur temps avec les loisirs suivants : jouer à des jeux vidéo, faire de l'art, et s'entraîner. La salle d'entraînement, qui n'était pas prévue dans le design initial, est très appréciée des résident-es. Ceci démontre qu'avoir une certaine flexibilité dans la programmation pour s'adapter aux demandes des résident-es est important. L'organisme organise par ailleurs des réunions de rétroaction à chaque semaine et basent leur programmation sur les commentaires de résident-es. Les personnes qui y ont participé se sont senti-es écouté-es et pri-es en compte, car leurs suggestions ont été mises en place. La terrasse extérieure aménagée est utilisée et appréciée par les résident-es.

Toutefois, iels mentionnent que pouvoir avoir accès à un espace vert adjacent à l'hébergement pour socialiser, se détendre ou faire des activités plaisantes comme des pique-niques pendant l'été serait perçu positivement. Une personne mentionne aussi que des bureaux pour étudier tranquillement à l'extérieur de son studio serait apprécié.

Il est mentionné que la plupart des activités sont programmées par la ressource. Certaines activités sont aussi organisées à l'extérieur de la ressource, au centre de jour, pour favoriser le lien avec d'autres personnes. Pour certaines, il est difficile de socialiser à travers des activités organisées, qui se déroulent dans un cadre avec des heures précises. Les activités qui permettent de découvrir la ville et ses environs sont particulièrement appréciées chez les personnes migrantes.

5. Participation

Participation à la vie commune

Ce qui se rapporte au besoin de participer concerne la contribution à la vie commune, ainsi que la contribution à la conception et la consultation sur les espaces de vie.

Certaines personnes mentionnent qu'il est important de reconnaître que plusieurs normes de la société ne sont pas en adéquation avec les idéaux queer. Pour une participation plus engagée, iels pensent qu'il faut conserver un regard critique sur les pratiques et d'encourager la prise de

responsabilité face à ce qui fonctionne ou non dans la ressource. En général, les règles sont appliquées de manière stricte dans la ressource afin de maintenir une cohérence, mais certaines personnes ne comprennent pas sur quelle base elles sont appliquées.

Conception et consultation

Cet organisme possède un centre de jour situé dans le même secteur. Ainsi, lors de la conception du bâtiment, les architectes ont mobilisé les utilisateur-trices du centre de jour pour des séances de co-création. Des éléments importants, liés à des besoins d'attachement et d'autodétermination, ont été décidés lors de ces ateliers.

Au niveau des chambres, des fenêtres ouvrantes, un chauffage réglable et un babillard d'affichage ont été intégrés. Signifier l'identité de la communauté par l'utilisation d'éléments colorés sur la façade provient des constats de ces séances de conception participatives.

6. Compréhension

Éducation des résident-es

En ce qui concerne l'autodétermination, le besoin s'est décliné sur les possibilités de l'habiter et le sentiment de liberté.

Parce que cet hébergement est partagé entre 30+ personnes, les résident-es sont encouragé-es à travailler sur la gestion de conflit.

Sensibilisation du voisinage

Les architectes mentionnent avoir participé à du travail de porte à porte pour sensibiliser le voisinage à l'arrivée de la ressource. De manière générale, iels mentionnent que l'accueil était favorable, puisque les gens du quartier soutiennent le travail des organismes communautaires.

7. Autodétermination

Options de logement

En ce qui concerne l'autodétermination, le besoin s'est décliné sur les possibilités de l'habiter et le sentiment de liberté.

La recherche menée démontre que les personnes 2SLGBTQ+ en situation de précarité résidentielle ont souvent peu d'options d'hébergement ou de capacité à trouver un espace alternatif à leur situation résidentielle. Ces réalités sont amplifiées par l'intersection de leurs oppressions (mobilité réduite, origine ethnique, santé physique et psychologique, etc.). Ainsi, elles composent souvent plus longtemps avec des conditions de vie stressantes ou précaires, et n'ont pas le choix de s'y adapter au détriment de leur bien-être. Les résident-es disposent de 12 mois pour effectuer une transition vers un logement permanent.

Toutefois, certaines difficultés ont été soulevées quant à la préparation de cette transition, notamment en ce qui concerne l'accès à des espaces d'entreposage. Les chambres étant trop exiguës pour accumuler une trousse de départ comprenant de la vaisselle, des vêtements ou des objets plus volumineux comme des meubles, le manque d'espace devient un frein au processus. De plus, les solutions d'entreposage externes, telles que les casiers, sont extrêmement coûteuses dans une métropole. Afin de mieux accompagner cette transition, la création d'espaces d'entreposage accessibles a été proposée comme solution.



FIGURE 3.7 | ESPACE DÉDIÉ À L'AUTODÉFENSE
© ANONYME, 2025

Sentiment de liberté et reconnaissance culturelle

Malgré leur appréciation du lieu, certaines personnes parlent des défis d'habiter dans un hébergement transitoire supervisé, notamment en raison des règlements imposés et du sentiment d'avoir peu de contrôle sur leur vie. Toutefois, ces propos sont nuancés par d'autres, qui mentionnent qu'un cadre de vie structuré renforce leur sentiment de liberté.

Au sein des communautés 2SLGBTQ+, la capacité de se défendre et de protéger ses proches est ressortie comme un élément important. Ceci se manifeste par l'inscription à des cours d'autodéfense ou bien par l'utilisation de la salle de conditionnement physique. Ces actions, qui permettent d'améliorer sa forme physique et de lutter contre la peur, contribuent à renforcer le sentiment de sécurité et d'autodétermination des personnes résidentes. Les pratiques d'autodéfense, notamment à travers l'utilisation d'un punching bag, permettent aussi de se défouler et se débarrasser des émotions négatives. Pour une expérience plus confortable et sécurisante, ces espaces d'entraînement ne devraient pas être situés dans des zones à fort passage.

« Je peux amener mon petit ami chez moi, mes ami-es peuvent venir... Je vais chez mes ami-es, iels viennent. Mais ce n'est pas comme ça ici. Seules les personnes qui sont participant-es ont le droit de me voir à l'intérieur. Nous n'avons pas le droit d'inviter qui que ce soit. C'est ma seule restriction. Si c'était chez moi, je pourrais inviter mes ami-es. » - Résident-e

« Oui, nous pouvons faire ce que nous voulons tant que cela ne compromet pas le bien-être de quiconque, tant que cela ne compromet pas le bien-être d'une autre personne. » - Résident-e

Un autre aspect important est la possibilité de se reconnecter à son héritage culturel. Une personne a mentionné que la réintégration de pratiques spirituelles autochtones, telles que la fumigation (smudging), lui procurait un sentiment de bien-être. La combustion de plantes médicinales ou sacrées est pratiquée par plusieurs peuples autochtones et est appelée « fumigation » ou « purification par la fumée ». Les croyances, les cérémonies et les protocoles associés à cette pratique varient d'une culture à l'autre. Dans le cadre de cette recherche, il a été rapporté qu'un espace extérieur adjacent à la ressource, tout en étant bien protégé du vent et des intempéries, serait apprécié pour permettre cette pratique en lien avec la nature.

La centralité de la ressource facilite également les déplacements. Pour des personnes qui développent des repères dans d'autres quartiers, cela est très important. La possibilité de rejoindre ces espaces facilement est essentielle à leur bien-être.



Étude de cas #3

Tableau synthèse des pratiques

Cet hébergement destiné aux jeunes 2SLGBTQ+ offre un accompagnement clinique, un soutien social ainsi qu'une intervention de crise disponible en tout temps (24/7). Les intervenant-es, formé-es en réduction des méfaits, en RCR et en pratiques informées par les traumatismes sont présent-es sur place. Les séjours, d'une durée maximale d'un an, s'adressent à des jeunes souhaitant s'engager dans des démarches menant vers un logement permanent. Dans cette optique, les intervenant-es accompagnent activement les résident-es dans la recherche de logement et de revenu. Le soutien ne s'arrête pas au moment de la transition : un suivi post-hébergement est offert afin d'éviter que les personnes ne se retrouvent isolées après leur départ. Le respect de l'intimité est une valeur centrale de l'organisme : les employé-es n'entrent jamais dans les studios sans préavis ni consentement. Les animaux de compagnie sont les bienvenus. L'établissement applique toutefois une politique stricte interdisant la consommation de substances sur place ainsi que la présence d'autres résident-es ou visiteur-euses dans les chambres.

Substance

Pratiques d'intervention

- ▶ Hébergement en non-mixité queer : Évoluer dans un espace seulement partagé avec des pair-es constitue un soulagement et une protection face à l'homophobie et la transphobie, omniprésentes dans les ressources mixtes et genrées en itinérance.
- ▶ Partenariats : L'organisme valorise les partenariats avec les différents services et organismes du quartier, tel que d'autres organismes supportant les communautés 2SLGBTQ+, des ressources d'urgence en itinérance et une clinique trans.
- ▶ Support à l'immigration : Des partenariats ont été consolidés avec des consultant-es en immigration, des avocat-es et organismes pour soutenir adéquatement des personnes 2SLGBTQ+ réfugiées en situation de précarité.
- ▶ Transition au logement : Des stratégies d'accès au logement sont développées avec les résident-es, en fonction de leurs revenus et prestations, ainsi que leurs aspirations. Une personne est spécifiquement mandatée en tant que coordinatrice au logement pour trouver des avenues sur le marché privé et hors marché.
- ▶ Soutien post-hébergement : L'organisme croit à l'importance de continuer à accompagner la personne même après son départ dans un logement permanent, afin d'éviter qu'elle soit laissée à elle-même et dans le but de construire une communauté plus forte.
- ▶ Accumulation : Les responsables de l'organisme vont faire des vérifications régulières dans les chambres pour s'assurer que les résident-es n'accumulent pas trop de biens.

Substance (suite)

Pratiques d'aménagement

- ▶ Services intégrés : Trouver un équilibre adéquat entre les services offerts directement au sein de l'hébergement (centralisés) et ceux situés dans le quartier (dispersés).
- ▶ Stratégies de conception : Maintenir un ratio d'espaces de vie plus élevé que celui des bureaux cliniques permet de conserver le sentiment d'un « chez-soi », plutôt que d'une ressource institutionnelle. Aussi, favoriser la réutilisation de bâtiments en respectant leur usage d'origine (dans ce cas, le logement) permet d'en renforcer les qualités domestiques.
- ▶ Animaux : Les espaces adaptés aux animaux au sein de la ressource sont par exemple une douche canine dans la buanderie et des espaces extérieurs dédiés.
- ▶ Design informé par les traumatismes : Plusieurs choix conceptuels ont été fait en accord avec les principes du design informé par les traumatismes: le choix de matériaux comme le bois et le textile, une organisation spatiale intuitive dans laquelle il est facile de se retrouver, de la diversité dans les espaces communs, une pièce d'accueil double, des studios équipés d'une variété de rangement et d'une cuisine minimale. Voir Pratiques d'aménagement: Constats pour les choix détaillés et l'Annexe pour plus d'information sur le DIT.
- ▶ Chambres : Les chambres doivent être suffisamment grandes pour pouvoir y circuler confortablement et pouvoir y entreposer ses effets personnels. Les chambres sont présentement assez restreintes.
- ▶ Cuisine partagée : Pour les personnes moins confortables d'utiliser la cuisine commune, un équipement de cuisine minimal dans les chambres des personnes a été prévu. Il a été rapporté qu'une cuisine fonctionnelle dans le studio individuel serait bénéfique pour ces personnes. Au sein de la cuisine partagée, prévoir des espaces sécurisés pour entreposer les aliments.

Protection

Pratiques d'intervention

- ▶ Règlements liés aux visites : Certain-es estiment que les politiques restreignant les visites de non-résident-es contribuent à maintenir un environnement organisé et sécuritaire. Pour d'autres, ces restrictions limitent la liberté et freinent le développement de leurs relations interpersonnelles (voir sections affection et autodétermination).
- ▶ Réduction des risques : Il est possible de consommer sur la terrasse de l'organisme du tabac et de la marijuana. L'hébergement a une politique stricte interdisant la consommation de drogues (autre que la marijuana), mais le centre de jour offre du matériel de consommation.
- ▶ Accueil : L'arrivée dans une ressource est une étape très anxiogène pour plusieurs personnes. En complément avec des espaces d'accueil accueillants, les intervenant-es insistent sur un accompagnement adapté au rythme de la personne.

Protection

Pratiques d'aménagement
▶ Chambres individuelles : Prévoir une chambre individuelle avec une porte qui se verrouille pour chaque résident.e.
▶ Surveillance : L'installation de caméras de surveillance à l'extérieur de la ressource d'hébergement contribue au sentiment de sécurité.
▶ Design hostile : Le design hostile, utilisé pour délimiter les terrains des propriétés privées, génère un sentiment d'insécurité par plusieurs résident.es.
▶ Intégration urbaine : L'intégration du bâtiment dans son environnement et le design de la façade contribuent au sentiment de sécurité. L'emploi des couleurs de l'arc-en-ciel en façade a été conçu de façon assez subtile pour qu'uniquement les personnes 2SLGBTQ+ le reconnaissent. Plusieurs personnes qui ne s'identifient pas à cette communauté pensent à tort que c'est une école.
▶ Espaces extérieurs : Des espaces extérieurs protégés du domaine public permettent aux résident.es qui ne se sentent pas en sécurité dans les espaces publics de profiter de la cour ou des terrasses.
▶ Accueil : Porter attention à l'accueil dans l'hébergement en prévoyant un espace désigné. Cet espace est muni d'une laveuse et d'une sècheuse, d'une grande salle d'eau et d'un espace salon. Le bureau d'accueil est un espace ouvert, permettant ainsi de se sentir moins enfermé. Les intervenant.es soulignent que l'ouverture de l'espace permet un meilleur contact et rend plus facile la désescalade en cas de conflit.
▶ Points d'entrées/sorties : Dans la mesure du possible, les pièces possèdent plusieurs accès dans le but d'éviter le sentiment d'enfermement.

Affection

Pratiques d'intervention
▶ Sensibilité aux traumatismes : Préconisation d'une approche d'intervention sensible aux traumatismes afin d'éviter des déclencheurs émotionnels. Voir l'Annexe A – Concepts clés.
▶ Animaux : Les restrictions des animaux dans certaines pièces communes créent un sentiment d'injustice chez des résident.es. Certain.es ont besoin de leur animal pour socialiser.
▶ Règlements liés aux visiteur.euses : L'interdiction d'inviter des gens de l'extérieur est vécue durement par les résident.es. Bien qu'elle soit comprise (voir section protection), elle nuit à leur capacité de développer des liens et compromet des rituels ou activités culturelles qui se font en communauté.

Affection (suite)

Loisirs

Pratiques d'aménagement
▶ Espace de rencontre : La variété des salles communes est appréciée des résident.es : des salles où se retrouver seul.e autre que son studio, des salles de grandeurs variées, la possibilité d'être en grand ou en petit groupe.
▶ Animaux : Intégrer des espaces pour que les animaux puissent y circuler librement afin de favoriser le sentiment d'attachement entre les personnes et leurs animaux. Le toit-terrasse en bois n'est pas nécessairement adapté pour sortir les chiens et les chats pour leurs besoins.
▶ Chez-soi : Un vrai « chez-soi » se définit aussi par l'accès à un espace pour y recevoir des proches et accueillir des membres de sa communauté. Pour des jeunes 2SLGBTQ+ en situation de précarité, l'accueil, l'entraide et la solidarité sont des valeurs fondamentales.
▶ Proximité du centre-ville : La proximité d'accès à des rues animées et des centres commerciaux est appréciée par certaines personnes.

Pratiques d'intervention
▶ Diversité de modes d'activités : Faire place aux activités de socialisation spontanées et aux activités qui se déroulent hors des murs de la ressource (par exemple, dans la ville, au centre de jour ou dans d'autres organismes du quartier).
▶ Rencontres : Les réunions de rétroaction à chaque semaine et la programmation basée sur les commentaires des résident.es sont reçues positivement.

Pratiques d'aménagement
▶ Salle d'entraînement : La salle d'entraînement est appréciée des résident.es. Les centres sportifs ne sont typiquement pas sécuritaires pour les personnes 2SLGBTQ+.
▶ Espaces communs : La variété d'espaces communs et d'espaces multifonctionnels favorise la diversité des passe-temps.
▶ Espaces d'étude : Des espaces d'étude intimes et tranquilles (ex: cubicules) autres que dans les studios sont proposés. Ceci répond à un besoin d'étudier sans se sentir isolé.e, notamment dans des studios dont la superficie est minimale.
▶ Flexibilité : Adapter les espaces aux besoins changeants des résident.es est important. Ainsi, il importe de prévoir des pièces multifonctionnelles dans le design initial.

Participation

Pratiques d'intervention
▶ Adéquation avec valeurs de la communauté : Favoriser le dialogue, et des pratiques évolutives et fluides adaptés aux aspirations des résident-es. En exemple, l'application stricte de règles et normes, qui sont parfois contradictoires avec les réalités des personnes, n'est pas bien comprise.
Pratiques d'aménagement
▶ Consultation : La mobilisation des personnes de la communauté dans la conception d'un hébergement leur étant destiné, par exemple celles qui fréquentaient déjà le centre de jour, a permis d'identifier et d'intégrer des éléments clés (fenêtres ouvrantes, chauffage réglable, babillard d'affichage et façade colorée), qui contribuent au sentiment d'attachement, de protection et d'autodétermination des résident-es.

Compréhension

Pratiques d'intervention
▶ Gestion des conflits : Les intervenant-es sentent que les formations sur la gestion des émotions et des conflits sont des outils importants.
Pratiques d'aménagement
▶ Implication des architectes : Les architectes ont contribué et participé dans les démarches d'acceptabilité sociale liées à l'implantation d'une nouvelle ressource en faisant du porte-à-porte dans le voisinage.

Autoévaluation

Pratiques d'intervention
▶ Règlements : Certaines règles peuvent miner le sentiment d'autodétermination des résident-es, par exemple le fait de devoir demander la permission pour passer des journées consécutives à l'extérieur sous peine de perdre son logement, l'intolérance face à la consommation de drogues et alcool, l'interdiction d'occuper les espaces extérieurs de la ressource et l'impossibilité d'inviter des non-résident-es.
▶ Activités d'autodéfense et sportives : Le renforcement des capacités physiques et l'autodéfense sont considérés comme des méthodes d'intervention autonomes, alternatives et thérapeutiques.
Pratiques d'aménagement
▶ Entreposage : Lorsqu'il s'agit d'un hébergement transitoire, prévoir un lieu d'entreposage pour une trousse de départ au sein de la ressource.
▶ Autodéfense : Intégrer une salle d'entraînement avec un punching bag et des équipements d'entraînement adaptés aux diversités corporelles.
▶ Pratiques culturelles : Un espace extérieur, protégé du vent et des intempéries, permet de pratiquer le smudging au sein de son milieu de vie.
▶ Mobilité : L'implantation de la ressource dans un quartier central permet aux personnes de se déplacer facilement vers d'autres quartiers où elles ont déjà des repères.

Pratiques utilisées par les architectes : Constats

Cadre conceptuel

Cette section s'intéresse aux leçons apprises des pratiques utilisées par les professionnelles en aménagement dans la conception d'hébergements transitoires ou permanents dédiés aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être. Les entretiens avec les architectes ont permis de constater que leurs choix conceptuels et constructifs sont le résultat d'un compromis des éléments suivants (liste non-exhaustive) :

- ▶ Les besoins des personnes occupantes
- ▶ Les besoins des organismes porteurs du projet
- ▶ Les approches d'intervention sociale
- ▶ La faisabilité liée à l'implantation
- ▶ Les procédures des groupes de ressources techniques (GRT)
- ▶ Le code de construction
- ▶ Les aspects techniques et constructifs
- ▶ Les fonds disponibles
- ▶ Les exigences des bailleurs de fond
- ▶ La réglementation municipale (notamment liée au permis, au zonage et à la conservation)

L'environnement bâti ne peut répondre simultanément à l'ensemble des contraintes qui lui sont imposés. Il est donc essentiel d'adopter une vision claire et ciblée en fonction des besoins spécifiques du projet. Par exemple, les intentions des architectes peuvent parfois entrer en contradiction avec les attentes et les réalités des usager·ères. La recherche montre que les approches standardisées, uniformes ou universelles ne permettent pas de répondre de manière adéquate aux besoins et aux aspirations des occupant·es. Une approche ancrée dans les réalités locales, participative et évolutive est essentielle pour concevoir des milieux de vie véritablement adaptés aux communautés.

Si une bonne partie de ce qui est rapporté ci-dessous a été mentionné dans les analyses ci-haut (voir **Constats - Besoins**), des suggestions différentes remontent des entretiens. Les constats sont par ailleurs regroupées dans ce chapitre par des thématiques centrales issues des pratiques d'aménagement et non par lieux étudiés.

Implantation

Dans un projet d'architecture, l'implantation du projet désigne la manière dont un bâtiment s'intègre à son site et à son environnement direct et indirect. Cela inclut divers aspects :

- ▶ L'emplacement physique (échelle de la parcelle) : De quelles manières le projet est situé et orienté sur le terrain par rapport à ses rues adjacentes, aux bâtiments voisins, et aux espaces publics proches.
- ▶ L'intégration urbaine et paysagère (échelle du quartier et de la ville) : Comment il dialogue avec le tissu urbain, les espaces verts, les infrastructures et grands axes existants.
- ▶ Les contraintes et opportunités du site : L'ensoleillement, la topographie, l'accessibilité, la proximité des services, les nuisances potentielles, etc.
- ▶ L'impact sur l'environnement bâti et social : Comment le projet est influencé par le cadre de vie, les usages, la mixité sociale, les dynamiques communautaires, sociologiques et économiques.

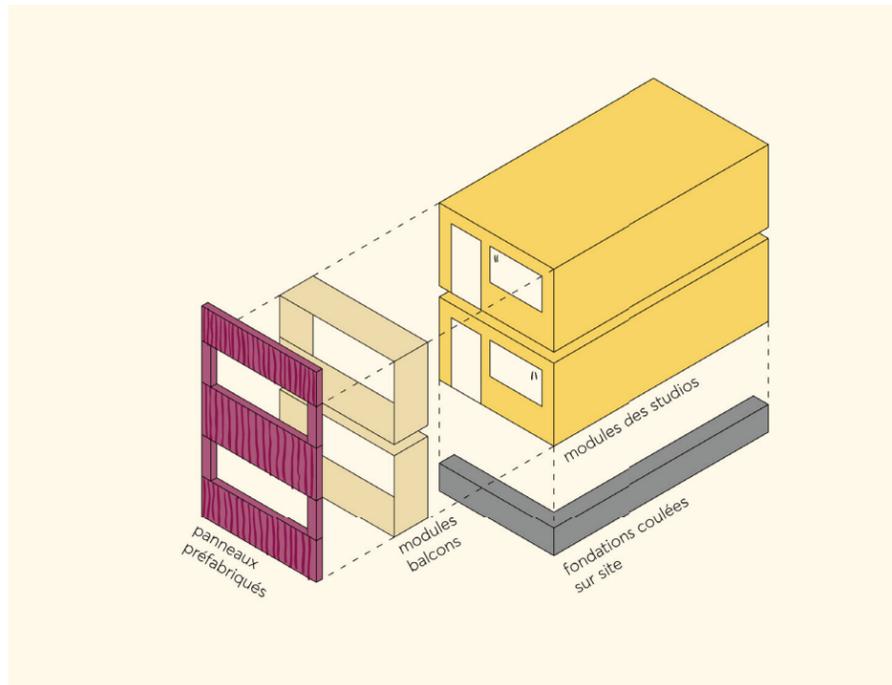


FIGURE D | CONSTRUCTION MODULAIRE
© ASFQ, 2025

Dans l'étude de cas #2-A, des modules de studios ont été assemblés sur des fondations coulées sur site. Un 2e module pour les balcons a été ajouté du côté extérieur. Des panneaux en maçonnerie préfabriqués ont ensuite été installés en façade.

Méthode de construction adaptée au site

La construction modulaire (voir section Concepts clés) a été choisie pour l'étude de cas - 2A afin de répondre aux enjeux de manque de temps et de ressources de l'organisme. Toutefois, cette méthode n'a pas été simple à mettre en œuvre en majeure partie à cause du site d'implantation. En milieu urbain, elle peut poser des défis en raison de la densité urbaine et du trafic routier. L'installation des modules nécessite des conditions de chantier adaptées à l'utilisation d'une grue, un équipement qui peut exiger la fermeture temporaire de rues et le déplacement de réseaux électriques. Ces contraintes peuvent avoir des répercussions sur le quartier ainsi que sur les coûts de construction.

« Mais des boîtes comme ça, il y a vraiment un défi de transport et d'installation qui vient avec. [...] Ça reste qu'il fallait « fitter » ça comme un puzzle...dans un espace très restreint. » - Architecte

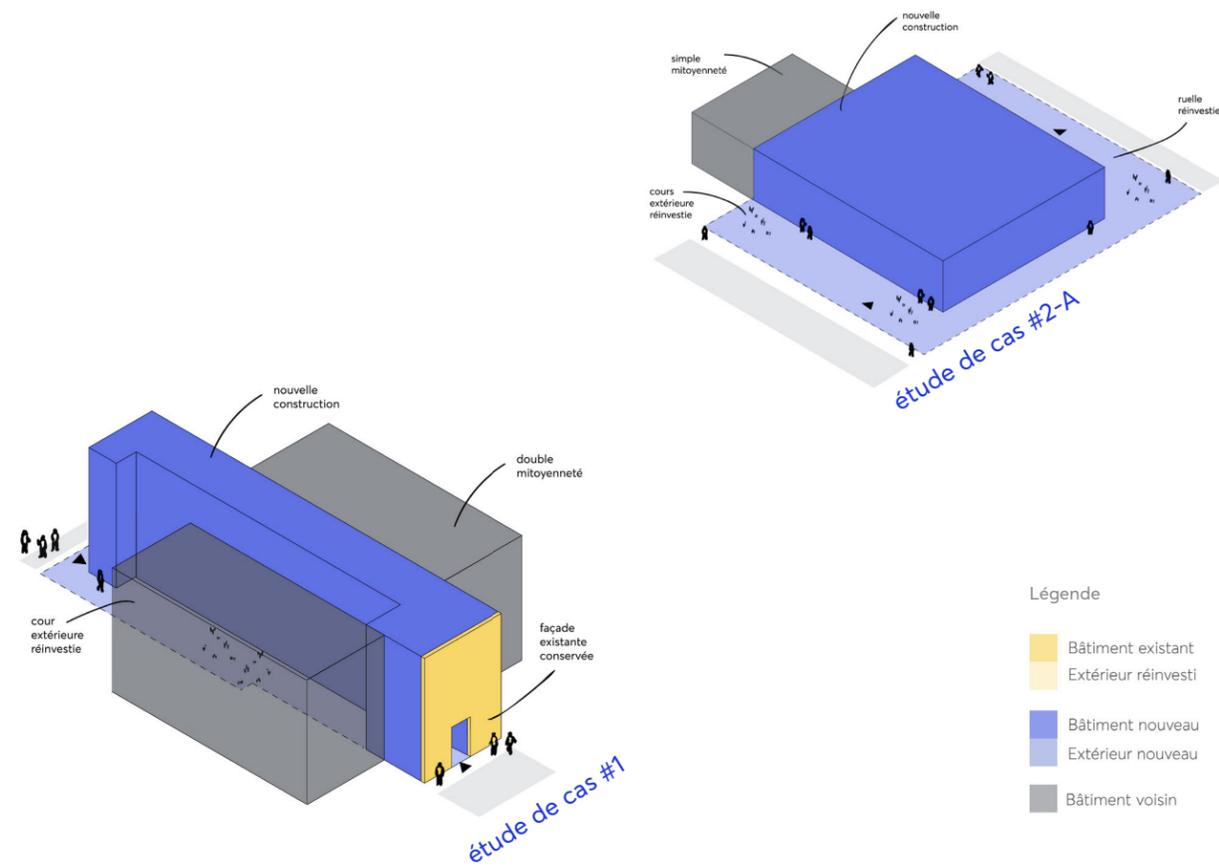
Contamination des sols

Les terrains contaminés représentent des enjeux financiers significatifs pour les organismes. Bien qu'ils puissent être plus abordables à l'achat, les coûts de décontamination sont souvent très élevés. Dans l'étude de cas - 2B, le coût de décontamination était environ dix fois plus élevé que ce qui avait été estimé en amont du projet.

L'utilisation de terrains contaminés pour construire de nouveaux édifices d'hébergement communautaire soulève également des enjeux environnementaux. Ces terrains sont souvent situés dans des quartiers industriels, où les personnes sont plus exposées aux risques liés aux polluants. Il paraît alors essentiel de prioriser des terrains au sol sain, ou, le cas échéant, de mettre en place des stratégies rigoureuses de dépollution pour assurer un environnement sain aux futures résident-es.

Impacts des infrastructures routières

L'un des projets d'hébergement (2A) a été implanté sur une rue très passante, avec un important trafic routier lié aux activités du parc industriel voisin. Les vibrations constantes causées par les camions et les voitures ont accéléré l'usure des éléments de façade en maçonnerie. Après seulement quelques années, les panneaux de la façade commencent à s'effriter.



- Légende
- Bâtiment existant
 - Extérieur réinvesti
 - Bâtiment nouveau
 - Extérieur nouveau
 - Bâtiment voisin

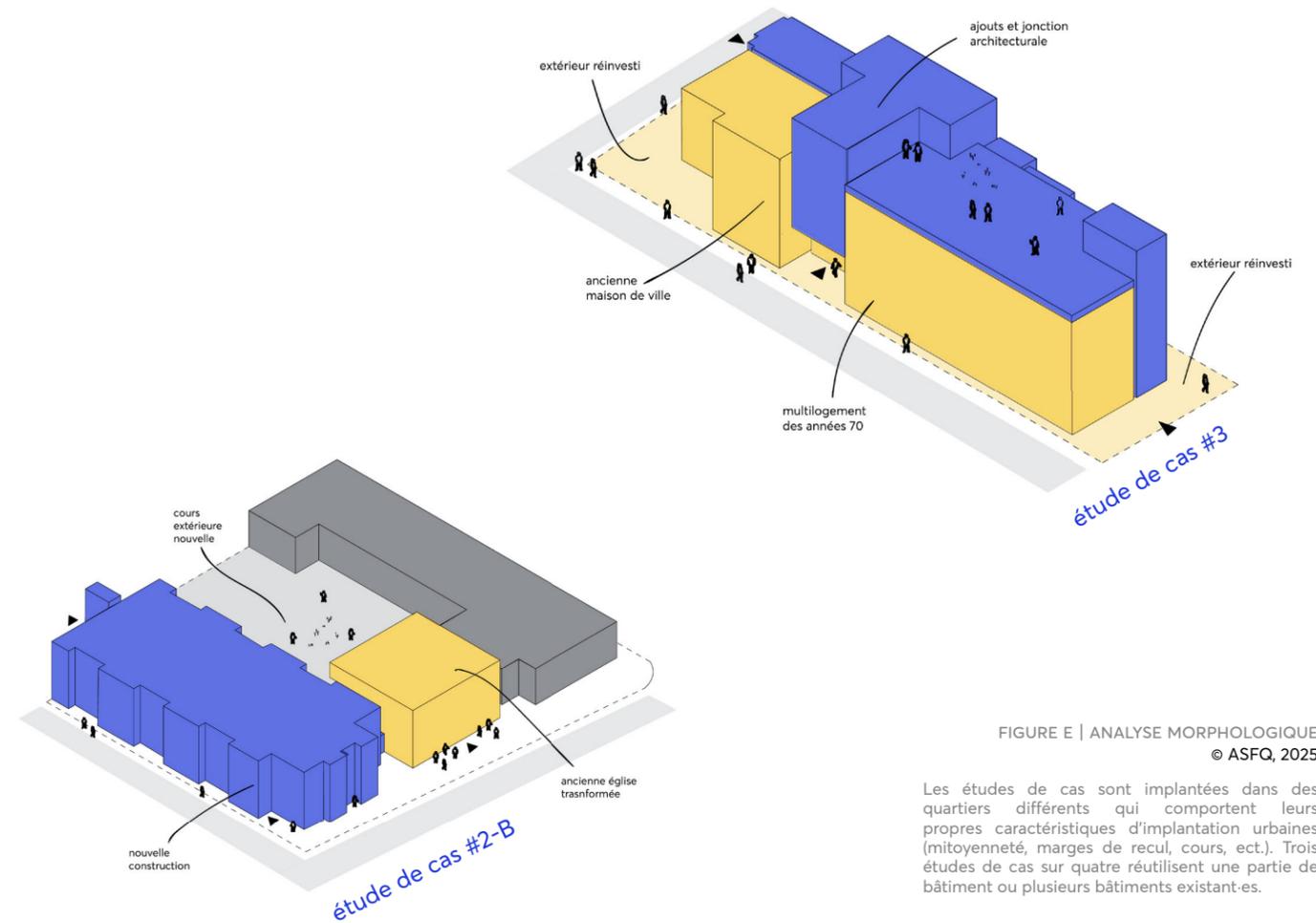


FIGURE E | ANALYSE MORPHOLOGIQUE
© ASFQ, 2025

Les études de cas sont implantées dans des quartiers différents qui comportent leurs propres caractéristiques d'implantation urbaines (mitoyenneté, marges de recul, cours, ect.). Trois études de cas sur quatre réutilisent une partie de bâtiment ou plusieurs bâtiments existant-es.

Intégration dans l'environnement bâti

L'intégration d'un projet dans son environnement bâti doit tenir compte de l'historique du lieu, tant à l'échelle du quartier que du bâtiment lui-même. Cette sensibilité est essentielle, notamment dans les projets de requalification patrimoniale, où l'usage passé d'un espace peut influencer son acceptabilité sociale et sa contribution programmatique aux besoins du quartier.

La transformation d'un bâtiment existant nécessite une reconnaissance de son usage antérieur et des perceptions qui y sont associées. Dans un cas étudié (étude de cas #1), une ancienne « piaule » soit un espace de consommation informel, a été transformée en logements permanents supervisés, à travers une typologie de maison de chambre. Cette reconversion a eu un double impact : d'un côté, la familiarité des usagers avec le lieu a facilité l'acceptation du projet par la communauté concernée. De l'autre, la stigmatisation associée au passé du site a soulevé des enjeux quant à l'image du projet et aux représentations sociales des résident-es.

La requalification de bâtiments vacants (voir AM-3) peut aussi jouer un rôle positif dans l'acceptabilité sociale d'un hébergement socio-communautaire. Par exemple, la transformation d'une maison de ville et d'un multilogement des années 1970 en piètre état (étude de cas #3) a été perçue comme une contribution positive dans le quartier. Dans un secteur où de nombreux bâtiments abandonnés et mal entretenus sont surreprésentés, cette intervention a été bien accueillie par le voisinage.

Le quartier où s'implante cette ressource (étude de cas #3) comporte de nombreux logements sociaux, hébergements d'urgence et services pour les personnes en situation d'itinérance. Toutefois, sa centralité l'expose fortement à la spéculation immobilière et aux dynamiques de gentrification. Maintenir des initiatives communautaires dans ce secteur est une stratégie essentielle pour préserver des espaces dédiés aux communautés qui y habitent et résister aux pressions du marché immobilier.



FIGURE F | MATÉRIAUX DES COULOIRS
© ASFQ, 2025

« La base du mur est comme dans les anciens hôtels : avec du panelling de bois. C'est pour les fauteuils roulants qui accrochent les murs : pour pas qu'on pète le gypse à chaque fois. Les coins de murs, les entrées de portes, c'était du bois pour justement faire en sorte que ce bâtiment-là, il vieillisse bien. » - Architecte

Durabilité

Critères de modestie

Les bailleurs de fonds publics qui financent la construction de logements imposent des critères de modestie stricts pour le choix des matériaux, encadrant les coûts, la durabilité et l'efficacité des projets. Ces exigences peuvent limiter les possibilités d'adaptation aux besoins spécifiques des résident-es. Leur application peut aussi avoir des répercussions sur le bien-être des occupant-es et sur la viabilité

des organismes gestionnaires. Par exemple, des équipements de moindre qualité, sujets à des bris fréquents, peuvent rapidement devenir une source de frustration et entraîner des coûts d'entretien et de maintenance élevés pour les organismes communautaires. Les projets financés par des fonds privés ont généralement plus de flexibilité dans le choix des matériaux, comme le témoigne l'étude de cas #3.

« C'était une contradiction un peu pour nous : « On veut des meubles durables, mais il faut que ça soit en mélamine ». » - Architecte

Systèmes de plomberie et de drainage

Dans certains types d'hébergements (étude de cas #1), les habitudes et les besoins spécifiques des résident-es influencent directement la conception des systèmes de plomberie. Parmi ces besoins, la consommation de substances peut entraîner des usages

non conventionnels des installations, nécessitant certains ajustements techniques pour prévenir des dommages potentiels et assurer la durabilité du bâtiment.

Entretien et matériaux adaptés

« Donc on avait décidé d'y aller plutôt avec un revêtement de vinyle qui était en rouleau. C'est sûr qu'il y a moins de joints et tout ça. Donc c'est plus étanche dans le cas d'un bâtiment en bois, c'est intéressant. Si jamais il y a des brûlures ou quoi que ce soit, on peut facilement découper puis refaire les soudures. » - Architecte

L'usage de matériaux adaptés aux besoins des usager-ères et aux contraintes d'entretien est essentiel pour assurer une plus grande pérennité des bâtiments communautaires. Cela implique de cibler des emplacements spécifiques pour installer des matériaux robustes et de les choisir avec précautions, d'anticiper les besoins de maintenance et de leurs coûts associés et de privilégier des solutions standardisées et locales.

- ▶ Cibler des emplacements spécifiques pour installer des matériaux robustes, par exemple en fonction du contact avec les usager-ères. Pour les façades, l'installation de maçonnerie au rez-de-chaussée a été suggérée afin de limiter l'usure causée par le passage fréquent des personnes. Un revêtement plus léger, tel que l'aluminium, pourrait quant à lui être utilisé aux étages, où l'impact est moindre. Dans les intérieurs, il est ressorti de privilégier des plinthes et des cadres de porte en bois, pour éviter les dommages liés aux accrochages avec les fauteuils roulants ou aux chocs.
- ▶ Privilégier des matériaux résistants et antiparasitaires. Parmi les choix de matériaux des architectes, le gypse à haute résistance aux impacts, le contreplaqué, l'innox pré moulé, la céramique (salles de bain) et le linoléum (planchers) ont été sélectionnés. Ces matériaux ont aussi été choisis pour leur facilité d'entretien (étanchéité, porosité, etc.). Une installation de ces matériaux par une main d'œuvre qualifiée est nécessaire pour la bonne réalisation de la construction. Les architectes ont mentionné que la recherche liée aux matériaux, aux fournisseurs et aux systèmes de construction avait été une part importante de leur mandat.
- ▶ Anticiper les besoins de maintenance en entreposant des matériaux de rechange, lorsque l'espace de stockage le permet. Si possible, prévoir un budget d'entretien annuel dans les demandes de subvention pour assurer la pérennité des bâtiments et éviter l'accumulation de réparations coûteuses. Ceci inclut la possibilité d'avoir du personnel dédié à la maintenance, qui est particulièrement apprécié des organismes communautaires. De manière générale, les subventions allouées à la construction de bâtiments communautaires devraient inclure des coûts dédiés et anticipés pour l'entretien.
- ▶ Favoriser des matériaux standardisés et locaux pour faciliter le remplacement. Les architectes spécifient souvent des matériaux provenant de fournisseurs spécialisés, ce qui complique l'approvisionnement en pièces de rechange (ex. : charnières, luminaires, portes non-standard, rideaux). À titre d'exemple, choisir des portes et fenêtres non standardisées nécessitant notamment des délais et des coûts plus conséquents peuvent engendrer un manquement à la sécurité et au bien-être des résident-es.

Normes et réglementations

Règlementations municipales

Les études effectuées démontrent qu'il n'y a pas eu d'enjeux significatifs liés aux réglementations de zonage. Ces règles établissent les types d'activités permis (résidentiel, commercial, industriel, etc.), les hauteurs maximales, les marges de recul, la densité, la superficie minimale des lots, ou encore le nombre de logements autorisés. Ceci découle notamment du fait que les Villes peuvent modifier leurs exigences pour des impératifs de santé publique, tel que la mise en place d'un hébergement d'urgence.

La recherche démontre toutefois que les embûches se situent plutôt au niveau des processus administratifs liés aux arrondissements des villes (demandes de permis, Comité Consultatif d'Urbanisme, exigences patrimoniales), qui peuvent être très coûteux pour les organismes. Ainsi, malgré les efforts mis en place pour réduire les coûts par l'équipe de projet, l'adaptation de celui-ci aux exigences municipales mène souvent à un dépassement des coûts. Par exemple, dans l'étude de cas #1, seule la façade du bâtiment a été conservée, représentant environ 10% de la structure initiale.

Accessibilité universelle

Les contraintes liées au temps de construction (ex : construction rapide de 18 mois) ou aux contraintes du site (ex: nombre d'unités requises) ont un impact sur l'accessibilité au bâtiment. Par exemple, dans deux des études de cas, l'accessibilité universelle n'a pas pu être atteinte en raison de manque de superficie ou de contraintes budgétaires.

Malgré la récupération de cet élément, la réglementation applicable restait celle d'une construction neuve. Cette ambiguïté réglementaire, combinée aux allers-retours administratifs, a nuit au bon déroulé du projet, complexifiant les échanges, les communications et entraînant des retards et des coûts supplémentaires pour le projet.

Dans le projet de construction modulaire, une contrainte importante concernait l'exigence d'avoir une façade en maçonnerie (pierre, brique, etc.). Face à un échéancier serré, les architectes ont collaboré avec des fournisseurs à l'étranger afin de développer une solution innovante permettant de respecter ces exigences tout en respectant les délais. Ils ont ainsi mis en place une méthode d'assemblage basée sur l'installation de panneaux de maçonnerie préfabriqués, dont la rapidité permettait d'éviter des conditions de chantier hivernales (échafaudages, chauffage, etc.). Cette approche alternative à une façade en brique traditionnelle a été acceptée par la ville.

Les architectes participant-es ont toutefois mentionné l'intérêt d'avoir eu des services d'étude de projet par la Société Logique (consultant-es en accessibilité universelle).

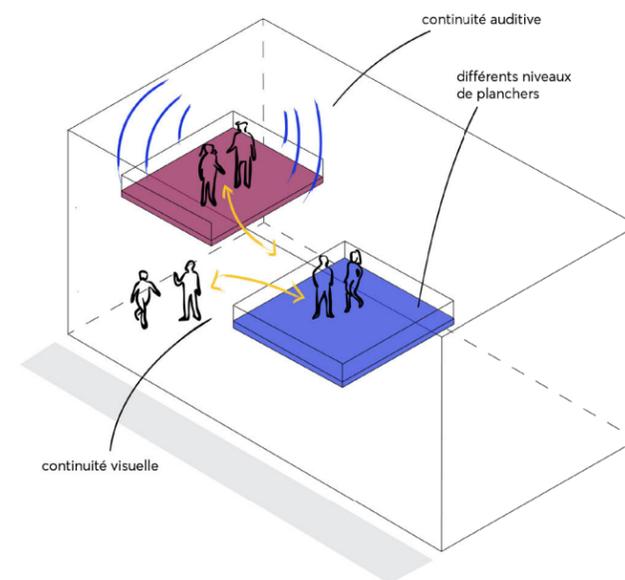


FIGURE G | AIRES COMMUNICANTES
© ASFQ, 2025

Code national du bâtiment (CNB)

Les architectes ont la responsabilité de garantir la sécurité incendie des bâtiments, en tenant compte de leur usage et occupation. Le Code national du bâtiment du Canada (CNB) établit les normes applicables à l'échelle du pays, mais chaque province et territoire peut l'adapter en ajustant certaines exigences en fonction de ses besoins spécifiques. Il peut s'avérer nécessaire de travailler avec des consultant-es spécialisé-es en code pour trouver des stratégies innovantes ou faire des demandes de mesures équivalentes ou différentes.

Dans le cadre d'un projet, les architectes ont souhaité intégrer des aires communicantes (voir CNB, section 3.2.8), définies comme des zones où plusieurs étages sont ouverts les uns sur les autres, soit aucun cloisonnement classique séparant les espaces.

Ce choix conceptuel reposait sur des principes de surveillance par les pair-es, favorisant la sécurité des résident-es grâce à une continuité auditive et visuelle. Toutefois, les espaces de plancher interconnectés sont normalement interdits pour des usages de logement ou de soins en raison des risques accrus liés à la propagation du feu et de la fumée.

Pour justifier cette approche, les architectes ont soutenu que la sécurité sociale des occupant-es primait sur la stricte application des normes de sécurité incendie. Afin de répondre aux exigences réglementaires, le bâtiment a été conçu selon des standards institutionnels renforcés, incluant des gicleurs, une signalétique adaptée, des portes coupe-feu, et d'autres mesures de sécurité visant à compenser l'absence de cloisonnement traditionnel. Cela démontre des possibilités de concilier normes, sécurité et demandes de sécurité sociale avec le projet.

Dans l'une des études de cas (#1), un système de sécurité incendie à double signal a été installé en coordination avec le service des pompiers du quartier. Bien que moins courant, ce système permet de limiter les nuisances causées par les fausses alertes liées à l'achalandage et aux activités des résident-es (ex: fumées et vapeurs plus fréquentes), réduisant ainsi les interruptions pour ces dernier-ères, le voisinage et les services d'urgence.

Processus et design collaboratif

Élargir le mandat des architectes

Dans les contrats de base, le mandat des architectes est généralement limité à la conception et à la construction. Cependant, plusieurs pratiques peuvent enrichir leur rôle et leur impact tout au long du processus. Les ordres professionnels (architecture, ingénierie, etc.) pourraient être mobilisés pour proposer d'intégrer ces pratiques dans les mandats réguliers.

- Études de faisabilité pré-projet : Il est rare que des études de faisabilité soient menées en amont pour explorer diverses options d'implantation sur le site. Le manque de terrains disponibles ou adaptés à l'implantation peut affecter la qualité du projet final. Les architectes pourraient être davantage impliqués en amont (programmes fonctionnels et techniques, études de sites

Cohésion entre les architectes et l'organisme porteur

Les architectes et les organismes impliqués ont souligné l'importance d'une équipe de projet partageant une vision et des valeurs communes. Les organismes porteurs ont privilégié des firmes d'architecture dont les valeurs étaient alignées avec les leurs. Certains bureaux d'architectes ont d'ailleurs choisi d'offrir des taux réduits ou de faire des dons pour soutenir les organismes.

Au-delà d'un mandat classique, on peut ainsi parler de véritable collaboration ou de partenariat. Dans l'un des projets (étude de cas #3), les architectes mandatés ont démontré un engagement fort dès

d'implantation, co-création, etc.), afin de fournir des conseils précieux à l'organisme porteur sur les potentiels ou risques associés à un site donné.

- Évaluations post-occupationnelles : Enfin, plusieurs architectes participant à la recherche ont mentionné ne pas avoir eu l'opportunité de visiter ou d'évaluer le projet une fois qu'il était occupé. Cette phase d'évaluation post-occupationnelle est essentielle pour améliorer l'impact et la pratique des architectes, en leur permettant de récolter des retours directs et d'adapter leurs méthodologies pour les futurs projets. Ces évaluations pourraient également prendre plusieurs formes et être à divers moments stratégiques temporels avec plus ou moins de recul sur la mise en œuvre, son occupation et son appropriation par ses usager·ère·s.

les phases préliminaires en menant des consultations avec les futur·es résident·es et en réalisant du porte-à-porte dans le quartier. Cet ancrage communautaire a notamment permis de mieux répondre aux besoins spécifiques des résident·es. Cette firme d'architecture continue de se rendre sur place sur une base régulière afin d'évaluer son fonctionnement et de garder un lien avec la communauté. Enfin, l'ensemble des architectes a souligné qu'avoir une personne responsable de la conception à la réalisation, impliquée et bien informée du côté de l'organisme porteur avait grandement facilité la mise en œuvre du projet.

Implication des personnes résidentes

Les personnes résidentes sont les mieux placées pour communiquer leurs besoins et aspirations par rapport à un environnement souhaité. Toutefois, co-créer le design de l'hébergement avec les résident·es peut s'avérer complexe, surtout lorsqu'on ne connaît encore pas les futur·es résident·es. Aussi, dans le cas d'hébergement transitoires, les personnes résidentes varient au cours du temps, et les besoins uniques peuvent ainsi changer.

- Co-création et participation aux consultations : Les architectes sont souvent en contact avec les personnes résidentes uniquement par l'entremise des organismes intermédiaires. Cependant, la recherche démontre que des divergences existent entre celles et ceux qui travaillent (gestionnaires, intervenant·es, préposé·es à l'entretien, cuisinier·ère·s, etc.) et celles et ceux qui habitent (résident·es). Certains architectes soulignent qu'il est essentiel de ne pas se limiter à la consultation d'un intermédiaire, mais d'impliquer directement les résident·es dans la conception pour mieux comprendre leurs besoins spécifiques.

« Pour eux, c'était important qu'au-delà du prix ou de l'expérience, il y ait un véritable "fit". Parce qu'on allait travailler ensemble sur une longue période, et il y avait une dimension très humaine, très sociale. Ils voulaient vraiment être sûrs de leurs partenaires. » - Architecte

- Auto-construction : Bien que l'auto-construction soit peu encouragée, elle offre un réel potentiel : elle permet aux résident·es de participer concrètement à la création de leur « chez-soi » tout en acquérant de nouvelles compétences. Impliquer les résident·es dans la construction permet non seulement de renforcer leur autodétermination, mais aussi de valoriser leur engagement dans un projet qu'ils habitent au quotidien. Une telle approche nécessite toutefois un type de conception architecturale particulier, par exemple, en privilégiant des assemblages simplifiés, afin de permettre à une main-d'œuvre non qualifiée de travailler directement avec des entrepreneurs et des corps de métier diversifiés (ébénistes, plombier·ères, électricien·nes, etc.).

Design informé par les traumatismes

Les architectes du projet, en collaboration avec l'organisme, ont employé diverses stratégies de design informé par les traumatismes (Voir AM-4 - **Concepts en aménagement**) qui sont décrites dans les lignes suivantes.

Études de cas #1

Un design qui s'éloigne du langage institutionnel (hôpitaux, prisons, centres jeunesse, etc.) a été privilégié afin de créer un environnement plus accueillant et sécurisant pour les résident-es. La taille des fenêtres a été augmentée par rapport aux standards minimaux pour garantir plus de lumière naturelle, et un revêtement léger en aluminium à l'extérieur a été choisi pour éviter un style associé à l'institutionnel. Une cour intérieure végétalisée a été intégrée au projet, avec l'intention de créer une vue traversante sur l'îlot, renforçant ainsi le sentiment d'ouverture et de connexion avec l'extérieur.

L'intégration d'un escalier extérieur arrière a été pensée pour assurer la sécurité et la fluidité des déplacements tout en évitant d'introduire une clôture opaque (un écran perforé a été utilisé). Des efforts ont été faits pour introduire du bois pour le mobilier et une signalétique colorée, évitant ainsi une palette monochrome et austère. Enfin, les choix de matériaux ont été réfléchis pour équilibrer durabilité et confort. Plutôt que d'opter pour de la céramique à usage commercial, un revêtement en vinyle en rouleau, plus adapté à un usage résidentiel, a été privilégié. Ce choix permet également une meilleure étanchéité et facilite l'entretien tout en offrant une ambiance plus chaleureuse.

Études de cas #3

Cette étude est une démonstration prometteuse du potentiel des principes de design informé par les traumatismes. De fait, plusieurs décisions ont été réfléchies et co-construites avec la communauté de personnes usagères des services, essentiel dans l'approche de ce type de conception. Les points suivants résument les choix conceptuels de l'équipe d'architectes du projet :

Des matériaux non-institutionnels, incluant du bois et des tissus, ont été employés à des endroits stratégiques dans le bâtiment. Une attention particulière a été portée à la lumière, afin de s'assurer d'avoir des sources d'éclairage variées, d'éviter les néons et d'intégrer des gradateurs, afin de pouvoir contrôler l'intensité lumineuse. Des luminaires ronds, diffus ou en bordure de pièce ont été priorités.

Un autre aspect important du design repose dans la clarté de l'organisation du plan : une circulation centrale entre deux ailes, une pour les services d'intervention et les aires communes, et l'autre pour les studios des résident-es. Ainsi, en plus d'être accessible universellement (rampe et ascenseur), il est facile de se repérer dans le bâtiment pour les personnes accueillies. De plus, cela crée une distinction claire entre les espaces d'intervention et les espaces de vie, ce qui contribue au sentiment de privacité. Deux points d'accès sont toujours prévus pour éviter que les personnes doivent rester dans un espace où elles ne se sentent pas confortables.

Une diversité d'espaces communs a été réfléchi, incluant un lounge pour se relaxer, une salle polyvalente, un espace pour étudier, une salle de gym et une terrasse extérieure. Une grande cuisine ouverte, avec plusieurs équipements (deux frigos, des étagères sécurisées avec cadenas, deux micro-ondes, quatre fours, etc.), est connectée visuellement avec une salle à manger. On retrouve deux grandes tables dans celle-ci. Il est mentionné qu'idéalement, d'autres types de mobilier pour s'asseoir auraient été à prévoir (ex: tables individuelles, duos, etc.) car s'asseoir à une grande table peut être intimidant. Dans la salle à manger, un tableau indique toute la programmation du lieu, les activités en cours et à venir, et les nouvelles à partager.

Une grande buanderie est prévue au sous-sol de l'hébergement. Un des quatre ensembles laveuse/sécheuse est réservé pour les effets des animaux. Une douche canine est également intégrée.

Les studios individuels sont équipés d'un lit simple, d'une toilette privée, et d'un bureau. Diverses formes de rangements fermés (placard et tiroirs) et ouverts (tablettes) ont été intégrés. Au sein de leur studio, les résident-es ont accès à un espace de cuisine, comprenant un micro-onde et une surface de comptoir. Dans la salle de bain, il y a de la lumière indirecte par la présence d'un pan vitré entre la chambre et la douche. Aussi, un babillard a été ajouté dans la tête de lit pour afficher de l'art, des photographies et des décorations. Le chauffage est par ailleurs ajustable dans chaque studio.

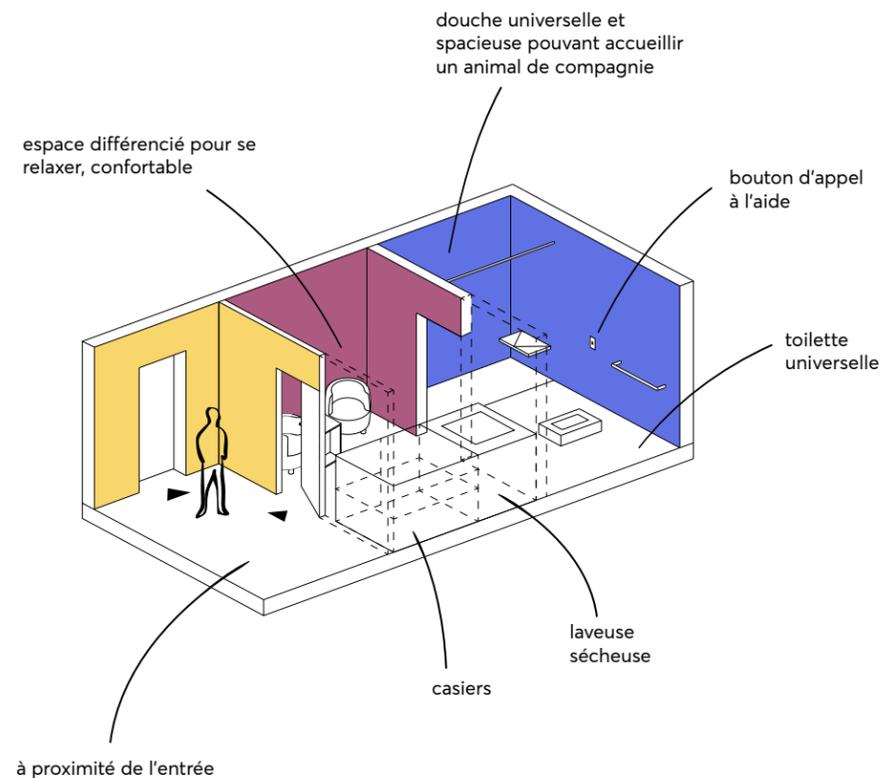


FIGURE H | SUITE D'ACCUEIL DES RÉSIDENT-ES
© ASFQ, 2025

Le comptoir d'accueil est ouvert et visible dès l'entrée dans la ressource. Un espace d'accueil accessible au sous-sol a aussi été intégré pour permettre aux personnes de se déposer à leur arrivée dans la ressource. On y retrouve une laveuse/sécheuse, une douche et une toilette, un espace pour manger, et un lounge pour se reposer. Cette attention à l'accueil permet de diminuer le sentiment de stress pour les nouve-ux:lles résident-es d'emménager dans un nouvel hébergement, et permet aux personnes de transiter graduellement vers leur studio individuel.

Dans cette optique, les quatre studios situés au sous-sol sont réservés à des personnes ayant des situations urgentes, et peuvent y rester jusqu'à trois mois.

Ces choix de conceptions expérimentés ici indiquent une volonté de prendre en compte la voix des personnes concernées, tout en proposant et en expérimentant certaines pistes de solution. Cependant, ce ne sont pas des méthodes applicables dans tous les établissements et non exhaustives.

Financements

Coût réel de construction

Il y a un décalage entre les attentes et besoins des organismes et les coûts réels de construction. Les enveloppes budgétaires provenant du public ne suivent pas les taux du marché et ne sont pas mises à jour rapidement. Par exemple, on peut trouver un prix de 180\$/m² au lieu de 300\$/m², en 2023.

Subventions

Le budget est souvent l'une des principales contraintes qui guide les choix conceptuels. Certains programmes de financement de logements, tel que le Programme d'Habitation Abordable Québec (PHAQ), n'incluent pas d'enveloppe pour le soutien communautaire (voir TS-1, Annexe A) ou pour la mise en place d'espaces communs au sein de l'hébergement. Dans les études de cas de la recherche, le projet financé en grande partie par des fondations du milieu privé, est le seul ayant pu intégrer une grande proportion d'espaces communs dans le bâtiment. Dans les études de cas financées majoritairement au public, la proportion de ces espaces est très restreinte.

Cela représente des défis significatifs autant pour les architectes que les organismes. De plus, les fonds prévus pour les professionnel·les de projet (architectes, consultant·es, ingénieurs, etc.) sont nettement insuffisants pour répondre aux besoins des organismes.

Sommaire des constats

Après avoir présenté en détail les constats issus des besoins exprimés et des pratiques d'aménagement observées — à travers des textes descriptifs, des tableaux synthèses ainsi que des illustrations visuelles (dessins, photographies) — cette section propose une lecture transversale de ces matériaux. Il s'agit ici de faire émerger des thèmes communs, des tensions partagées ou encore des complémentarités révélatrices entre les différentes expériences analysées.

Un premier regard sur les études de cas révèle qu'en contexte d'aménagement pour des personnes aux besoins hétérogènes, aucune solution universelle ne peut s'imposer. La complexité des contraintes — qu'elles soient physiques, institutionnelles, financières ou humaines — exige plutôt une diversité d'options, une grande flexibilité, ainsi que du discernement. En effet, les ÉPO ont démontré que le nombre élevé de contraintes et des besoins parfois contradictoires empêchent de concevoir des espaces qui conviendraient à tou-te-s (résident-es et employé-es). Les gestionnaires de projet doivent alors faire preuve de clairvoyance et assumer des compromis. Les constats transversaux s'intéressent à l'effet de ces compromis sur le bien-être des résident-es ainsi qu'aux stratégies pour médier l'adoption de ceux-ci. Nous présenterons ensuite quelques pistes de recherche encore peu explorées.

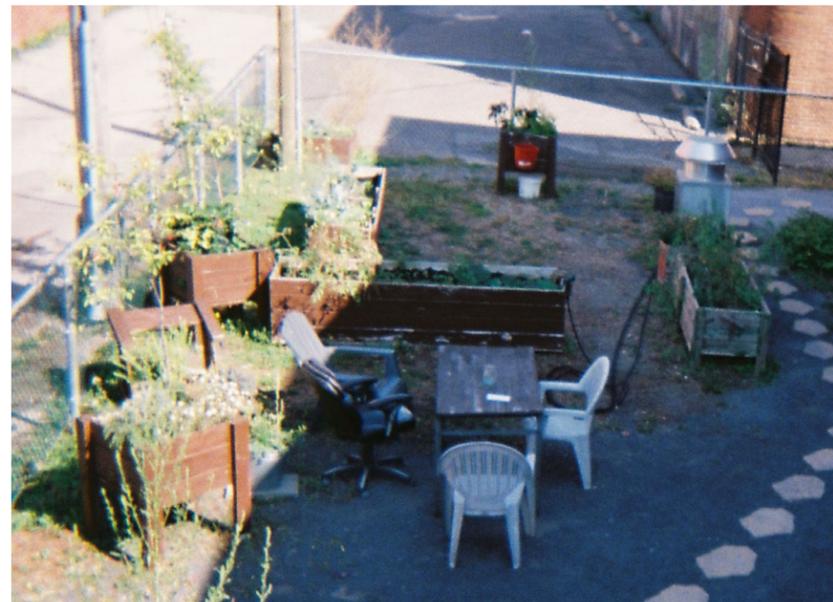


FIGURE 1 | JARDIN COLLECTIF, #2-A
© ANONYME, 2024

Le soutien communautaire est une composante essentielle aux cas à l'étude

Si l'instabilité résidentielle constitue une vulnérabilité commune des personnes interviewées, il demeure important de reconnaître les identités et les parcours variés de toutes les résident-es qui ont informé la recherche. À ce sujet, les études de cas sélectionnées nous ont permis de mieux comprendre les besoins spécifiques de plusieurs communautés (personnes 2SLGBTQ+, personnes qui consomment, personnes âgées, jeunes, personnes migrantes). La plupart des interviewé-es sont à l'intersection de plusieurs vulnérabilités. Des réponses en aménagement variées et évolutives, ancrées dans une approche intersectionnelle, sont donc essentielles.

Au niveau de l'aménagement, cela se traduit par la consultation et la co-création des milieux de vie avec les personnes concernées (voir section B). Il importe d'aller directement vers les personnes qui occuperont le lieu, c'est-à-dire les futur-es résident-es et les personnes qui y travailleront. Ces personnes, qui vivront le lieu au quotidien, sont les mieux placées pour informer les aménagistes. Parce qu'il existe un décalage entre l'expérience d'habiter un lieu et celle d'y travailler, les résident-es doivent être au cœur des consultations, sans intermédiaire.

« Parce qu'on voit beaucoup passer: 'On va construire des logements sociaux, on va faire ci, on va faire ça'. D'accord, mais ça ne va pas régler la question de l'itinérance, parce que, si tu mets une personne qui a vécu en itinérance pendant 10 ans, si tu la mets en logement, bien je peux te dire que ça ne va pas te remercier, puis que tout va bien se passer en fait. (...) Le but, c'est que les personnes aient le choix. Mais on ne peut pas se dire: 'On va mettre une personne dans un logement et ça va régler tout', parce que ce n'est pas vrai. Il y a des choses qu'il faut mettre en place. Pour des personnes qui sont en itinérance, je pense qu'il faut aussi un accompagnement qui soit là. Qui soit aussi de la flexibilité dans les choses. » - Intervenant-e

Au niveau de l'intervention, la prise en compte de ces vulnérabilités implique la mise en place d'un soutien communautaire adapté à même les ressources. L'offre de service diffère selon les organismes étudiés et correspond aux besoins des personnes résident-es. Dans certains cas, le soutien communautaire profiterait à être plus souple et évolutif en fonction des différents besoins et aspirations des résident-es. Il peut apprendre et s'inspirer des valeurs et capacités des usager-es. Dans toutes les études de cas, le soutien communautaire apparaît comme essentiel pour faciliter les occupations quotidiennes, les démarches et les grandes transitions. Ce soutien est facilité dans des espaces intimes et confidentiels prévus pour des rencontres individuelles. Les espaces communs sont aussi des lieux où le soutien, par les intervenant-es ou par les pair-es peut se déployer. Par exemple, les résident-es du cas #2B peuvent profiter d'un centre de jour adjacent aux habitations. C'est un espace qui fait défaut aux résident-es du #2A, dont le seul espace intérieur hors logement est une petite salle, accessible uniquement lorsque l'intervenant-e est présent-e.



FIGURE J | APARTEMENT, #2-B
© ANONYME, 2024

L'espace à soi comme point de départ, et non comme finalité

À l'unanimité, le fait d'avoir un espace à soi est vécu comme un soulagement. La privauté de l'espace participe au sentiment de sécurité : le-a résident-e peut s'y retrouver seul-e, sans intrusion d'intervenant-es ou de non-résident-es. C'est un espace qu'il peut personnaliser à son image. Cette importance accordée à l'espace privé s'étend également à l'environnement extérieur immédiat : l'appréciation des balcons est partagée, révélant un besoin plus large d'espaces extérieurs accessibles, intimes et sécuritaires, en lien direct avec le lieu de vie. Chez les personnes consommatrices ou 2SLGBTQ+, ce besoin semble se manifester en raison du manque d'espaces publics sécuritaires où elles peuvent exercer leurs activités quotidiennes (par exemple : consommer, entretenir des relations, exprimer leur identité, etc.).

De façon transversale, nous avons aussi pu observer que les besoins des résident-es ne peuvent être comblés qu'au sein de la ressource. Un milieu de vie ne se résume pas qu'à un appartement que l'on peut fermer à clé : il réfère aussi à des espaces et liens de socialisation tissés dans le quartier. Des programmes parallèles d'intervention de proximité, des réseaux de solidarité créés dans les quartiers avec d'autres espaces affinitaires et groupes communautaires ainsi que des centres de jours avoisinants sont perçus comme des facteurs qui facilitent le quotidien des interviewé-es. La vie nocturne est inhérente à certaines communautés pour lesquelles le 9 à 5 typiques des intervenant-es n'est pas adapté. La présence d'intervenant-es de nuit apparaît bénéfique dans certains milieux où le besoin de protection ressort plus fortement. Le relais peut également être pris par des pair-es, des voisin-es, des ressources mobiles de nuit ou des ressources de nuit avoisinantes. De la même façon, les aménagistes doivent comprendre les dynamiques du quartier et intervenir en complémentarité comme mentionné plus haut.

Habiter sur le temps long

L'aménagement constitue un des facteurs clés dans le désir et la capacité des personnes à rester dans un espace sur le long terme. Dans la recherche, il apparaît clairement que les personnes ayant accès à une chambre double ou à un logement de type 3 ½ bénéficient d'un meilleur confort (en comparaison à des chambres simples ou des studios), ce qui rend leur espace plus propice à une occupation stable et à long terme. À l'inverse, bien que certains projets aient pu maximiser le nombre d'unités, la surface souvent insuffisante de ceux-ci compromet la stabilité résidentielle et limite les possibilités de transition vers un logement permanent. Par exemple, l'étude de cas #3 montre que les résident-es ne peuvent préparer leur transition en raison d'un manque d'espace d'entreposage. Dans l'étude de cas #1, les personnes en chambre doubles sont les seules personnes ayant mentionné vouloir y rester à long terme. La qualité et la grandeur suffisantes des espaces de vie revêtent une importance cruciale pour la stabilité résidentielle et le bien-être des personnes interviewé-es. La maximisation du nombre de logements se fait souvent au détriment de pièces communes attrayantes. La possibilité de jouir d'espace commun est aussi tributaire du type de financement (voir pratiques d'aménagement : constats).

De façon générale, les logements situés au rez-de-chaussée ne sont pas appréciés des résident-es pour des raisons d'intimité et de sécurité. La peur des entrées par effraction et celle d'être à la vue des passant-es sont une préoccupation pour de nombreuses personnes. Ainsi, elles auront tendance à garder leur fenêtre fermée ou tirer les rideaux, ce qui limite leur confort.

Des appartements pour personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie sont souvent prévus au rez-de-chaussée, surtout lorsqu'il n'est pas possible d'installer un ascenseur (contraintes liées au site d'implantation ou budgétaires). Toutefois, plusieurs personnes ayant vécu l'itinérance préféreront vivre aux étages plutôt qu'au rez-de-chaussée. Dans l'une des études de cas, les chambres au rez-de-chaussée sont souvent vides.

La recherche confirme que l'application de principes de design informés par les traumatismes permettent d'améliorer les chances que les espaces de vie soient en concordance avec les besoins des personnes ayant vécu l'itinérance. Toutefois, cette approche ne peut être réduite à des considérations esthétiques ou techniques – comme le choix de couleurs apaisantes ou d'un éclairage tamisé. Pour qu'elle soit réellement transformatrice, elle doit s'appuyer sur une démarche de co-conception avec les futur-es résident-es afin d'informer l'aménagement et les pratiques d'intervention. L'étude de cas #3 met en lumière les limites de cette approche : bien que les résident-es expriment une appréciation générale de leur environnement physique, certain-es continuent à vivre des stress liés à des dynamiques organisationnelles – tel que le manque de contrôle sur leur quotidien, la surveillance constante, ou des règles contraignantes.

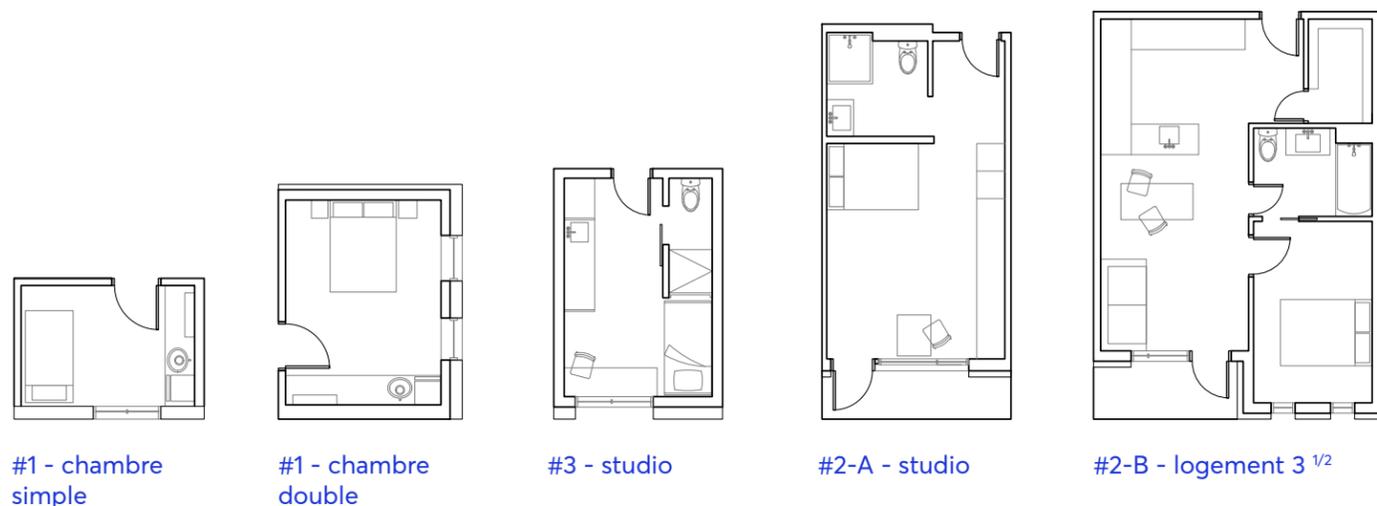


FIGURE K | PLANS DES LOGEMENTS #1, 2 ET 3
© ASFQ, 2025

Les plans des logements sont ici représentés en ordre croissant, de la plus petite superficie à la plus grande.

Décalages entre la hiérarchisation et l'interconnectivité des besoins

Un des éléments phares de cette recherche concerne justement la documentation des besoins des personnes qui habitent dans les quatre projets étudiés. Les tensions vécues dans le partage de l'espace ou lors d'enjeux dans la cohabitation se manifestent souvent lorsqu'un ou des besoins ne sont pas comblés. Lorsqu'on cherche à combler lesdits besoins, les tensions diminuent. Max Neef avance que les besoins exposés dans sa théorie sont non-hérarchiques, c'est à dire qu'ils sont tout aussi importants les uns que les autres.

Comme nous avons été influencés par le modèle de hiérarchisation des besoins de Maslow (1943), il semble que nous avons tendance à reproduire constamment cette hiérarchisation et à nous l'imposer entre nous.

Or, pour les PSI, un calcul est souvent fait face aux besoins à combler : les besoins qui sont mis de l'avant sont ceux qui peuvent être comblés par la personne et ne sont pas nécessairement considérés comme prioritaires dans des modèles hiérarchiques. Les besoins peuvent changer à chaque jour. Par exemple, les PSI qui habitent dans l'espace extérieur vont parfois prioriser leur sécurité au fait de dormir. Dans ce sens, il ne s'agit donc pas de prioriser des besoins primaires (manger, boire, dormir, être en sécurité) aux besoins secondaires ou tertiaires (être en relation avec d'autres, avoir une bonne estime de soi; s'accomplir). À titre d'exemple, une personne pourrait choisir de suivre son conjoint à la rue plutôt que de choisir de s'en séparer pour pouvoir rester dans un domicile quelconque.

Avec le modèle de Max-Neef, son besoin de relation est autant important que son besoin de logement, celui qu'elle choisit alors de combler dans l'immédiat est celui de rester avec son conjoint puisque l'autre besoin ne pourra pas se matérialiser pour l'instant. Si nous étions restés centré sur un modèle de hiérarchisation des besoins, nous pourrions alors faire l'analyse que la personne a fait le mauvais choix en priorisant un besoin secondaire (être en relation) plutôt qu'un besoin primaire (se loger). En sortant de la hiérarchisation des besoins, les besoins qui sont mis de l'avant par les personnes sont ceux qu'elles choisissent de combler ou qu'elles peuvent combler. Ce modèle nous a donc permis de voir un décalage important vis-à-vis des besoins à satisfaire entre ce que les PSI expriment et ce sur quoi elles agissent versus ce que les autres (intervenant-es, gestionnaires, administrateurs, etc.) pensent pour elles et estiment qui devraient être des besoins à combler. Les besoins exprimés par les PSI ne sont pas les mêmes besoins qui ont été mis de l'avant par les autres acteurs-rices concerné-es par l'itinérance.

Dans cette même veine, Max-Neef développe neuf types de besoin différents, tout en faisant part de leur interconnectivité. Notre analyse fait donc part de cette interconnectivité qui s'est souvent manifestée par une porosité des frontières entre les besoins.

Les décalages sont expliqués par le fait que certains groupes projeteront des besoins sur un autres groupes. Par exemples, des intervenant-es peuvent dicter les besoins des utilisateur-ices de la ressource. La porosité des frontières quant à elle expérimentée par une personne lorsqu'elle déploie une stratégie quelconque pour répondre à un besoin et que ce besoin est en fait entrelacé à d'autres besoins. Par exemple, une personne qui consomme de façon sécuritaire répondra à des besoins de subsistance (consommation) et de protection et souhaitera que son entourage accueille cette situation dans le non-jugement (besoins d'affection ou de compréhension). Dans ce cas, plusieurs besoins se traversent et différentes stratégies seront adoptées pour les combler.

L'interconnectivité ou la porosité des frontières entre les besoins a également fait en sorte que certains besoins ne sont pas ressortis de manière forte dans notre analyse. Comme nous nous sommes concentré sur l'expérience de l'habiter en relation à l'espace construit, la recherche présente probablement plusieurs angle-morts en regard du modèle des besoins propres aux PSI.

En somme, comme tout modèle idéal type, les délimitations sont parfois forcées ou imparfaites, mais elles permettent de tenter de saisir des ensembles malgré la complexité de l'humanité.

Avenues de recherche

Certains besoins spécifiques sont ressortis dans la recherche et méritent plus d'attention.

D'abord les **enjeux d'accumulation** sont apparus comme importants dans deux ressources visitées. Les intervenant-es ne sont toutefois pas formés à ces enjeux. Les pratiques existantes comme le « nettoyage » forcé sont traumatisantes pour les personnes qui accumulent.

La **réduction des risques**, bien ancrée comme pratique d'intervention dans plusieurs communautés, se traduit parfois vaguement en aménagement. Par exemple, l'aménagement sécuritaire pour les personnes qui consomment des drogues inhalables et injectables mérite plus d'attention. Une recherche étendue concernant les pratiques de consommation permettrait d'identifier d'autres aménagements sécuritaires et agréables pour les personnes consommatrices.

La **présence d'animaux** dans les milieux de vie influence la cohabitation. Or nous détenons encore peu d'information sur des pratiques d'aménagement et d'intervention soucieuses de la présence des animaux. Dans l'un des hébergements, une douche canine a été spécifiquement installée dans la buanderie. Des espaces verts adjacents ou intégrés sur le site, qui permettent aux animaux de sortir dehors, ont été proposés par les résident-es.

Les **conflits** entre résident-es et intervenant-es montrent les tensions entre milieu de vie et lieu d'intervention. Si pour certaines personnes, l'approche des intervenant-es est sécurisante et validante, pour d'autres elle apparaît comme clinique ou inadéquate. Pour certain-es les caméras de surveillance suscitent un sentiment de sécurité; pour d'autres, un inconfort lié à l'absence de réelle intimité. Ces décalages dans la perception du soin et de la surveillance méritent plus d'attention.

Dans le même sens, il existe des **contradictions** entre la volonté de créer un espace à caractère domestique et de choisir des matériaux robustes et durables, qui peuvent rappeler des espaces institutionnels, voire carcéraux. Ceux-ci peuvent limiter la capacité des résident-es à se sentir véritablement chez elleux et à y entretenir un rapport intime, affectif et sécurisant. À la fois, certain-es résident-s sont les instigateurs de ces choix. Par exemple, des personnes préféreront des meubles en plastique et en métal plutôt qu'en bois afin de lutter contre les punaises. Les portes en métal sont parfois privilégiées pour le sentiment de sécurité qu'elles peuvent procurer à certain-es. Encore une fois, la consultation permet de faire des compromis adaptés aux réalités des personnes résidentes.



FIGURE L | PLACARD D'ENTREPOSAGE, #2-B
© ASFQ, 2025

La **réutilisation de bâtiments existants** est généralement perçue, tant dans le processus de conception que dans l'expérience d'occupation, comme un atout des milieux de vie. En revanche, les perceptions entourant la construction modulaire s'avèrent plus ambivalentes et gagneraient à être explorées plus en profondeur. Par exemple, plusieurs personnes mentionnent que les modules d'habitation sont restreints et les perçoivent comme « bon marché » et « vite-faits ». La durabilité des bâtiments en construction modulaire est remise en question.

Les **règlementations municipales et le code de construction** constituent des cadres normatifs qui complexifient et alourdissent les processus de design. Des recherches portant sur des mécanismes d'assouplissement adaptés aux réalités des organismes communautaires — permettant d'accélérer les délais de réalisation sans compromettre la sécurité — seraient particulièrement pertinentes.

Finalement, la **mort** — souvent violente, est omniprésente dans ces milieux de vie et ces communautés. La possibilité d'accompagnement à la mort et dans les processus de deuil semble être un besoin chez les résident-es tout comme chez les intervenant-es.

PARTIE B

Processus de design et recherche- création

Activités connexes

Constats complémentaires

Si la PARTIE B de cette recherche (Études post-occupationnelles) s'est appuyée en grande partie sur un canevas assez classique d'enquête terrain (au regard des méthodes mentionnées dans l'**Énoncé de recherche**), elle a également été influencée par diverses activités ayant prit place au courant des trois dernières années : le service d'aménagement d'Architecture Sans Frontières Québec (ASFQ), le démarrage d'une communauté de pratique, et un volet de recherche-crétion.

Des constats issus du service d'aménagement et de la communauté de pratique sont décrits et illustrés brièvement dans la section qui suit. Ceux-ci mettent l'accent sur les méthodes de co-crétion et sur la collaboration interdisciplinaire et intersectorielle.

Ensuite, les constats issus de la démarche participative « Espace idéal : Habiter la ville autrement », ont été résumés dans la section Recherche-Crétion. Plusieurs démarches et ateliers ayant été effectués dans le cadre de ce volet sont présentés en détail dans le catalogue d'exposition (In)visible : Le design au prisme de l'itinérance.

Constats issus de processus d'aménagement

Service d'aménagement

Entre 2021 et 2024, l'équipe de solidarité urbaine a effectué plusieurs projets d'aménagement et de co-création avec une variété d'organismes communautaires œuvrant en soutien aux personnes en situation d'itinérance ou de précarité. Ces expériences terrain ont nourri le développement de pratiques et d'outils adaptés pour le milieu. L'expérience a permis de constater que de travailler avec une communauté qui a peu accès à des services d'aménagement a des impacts dans la manière de présenter le projet, de mobiliser les clients et de traduire les concepts.

- ▶ 30 projets d'aménagement réalisés ;
- ▶ Conception de mobilier, rénovation mineure, transformation intérieure, aménagement extérieur, idéation et plaidoirie ;
- ▶ Sécurité alimentaire, itinérance, insertion professionnelle, économie circulaire et sociale, aide aux personnes migrantes à statut précaire, etc.

La particularité du projet construit

Les méthodes participatives employées dans le cadre du service en aménagement aux projets communautaires sont inspirées entre autres de méthodes d'ethnographie sociale, de recherche-action participative et de médiation culturelle. Or, la particularité du service d'aménagement réside dans l'objectif final de livrer un projet construit, telle qu'une rénovation, une transformation d'espace ou un réaménagement. Cela signifie que les démarches participatives s'inscrivent dans différents paramètres et contraintes du projet tels que les contraintes budgétaires, le contexte réglementaire et les besoins techniques du projet. De plus, les approches participatives nécessitent un investissement de temps supplémentaire, par rapport à une approche conventionnelle, ce qui impacte l'échéancier général et demande une structuration du temps conséquente. En ce sens, le fait qu'un résultat construit soit attendu à la fin du processus peut constituer à la fois une limite au déploiement d'approches participatives au sein du service d'aménagement, et un levier pour en accroître l'impact, en raison de la présence d'un objectif clair et signifiant pour les participant-es.

En raison des contraintes multiples qu'implique la réalisation d'un projet d'aménagement, la mise en place d'un processus de co-création transversal et central au projet se traduit souvent par une aspiration conceptuelle, un idéal à atteindre, plutôt qu'une structure de projet réelle. Dépendamment de la nature du projet, de la culture organisationnelle et des autres paramètres mentionnés ci-haut, l'apport des approches participatives sera variable.

Cependant, le fait de se réunir autour de démarches participatives dans le but de mener à terme un projet construit constitue aussi une plus-value pour la pertinence et l'impact de ces dites démarches. Pour toute personne s'impliquant dans un processus participatif, le résultat est concret, tangible et livré à court et à moyen terme. Ceci constitue un avantage pour l'impact direct dans la vie des personnes concernées, par rapport à des projets de recherche dont l'impact peut être indirect et sur le plus long terme.

Des approches en continu

Les approches participatives mises en place dans le cadre du service en aménagement ne se limitent pas aux séances de consultation ou de co-création. L'approche combine plusieurs méthodes à différentes étapes du projet : l'observation participante (par exemple être bénévole le temps d'une journée), la consultation, la co-création, les chantiers participatifs et l'appropriation de l'espace par ses usager-es. Les approches participatives en continu permettent de mettre en place un processus itératif et expansif du projet.

L'équipe de Solidarité Urbaine accorde une priorité à la compréhension approfondie du travail quotidien de l'organisme partenaire, tout en limitant le temps demandé à l'organisme comme certains allers-retours excessifs, pouvant

être perçus comme de la sursollicitation injustifiée. S'inscrire à leurs infolettres, les suivre sur les réseaux sociaux, participer à certaines de leurs activités ouvertes à toutes, et consulter leur rapport d'activité sont des exemples de stratégies n'exigeant pas de solliciter davantage l'organisme partenaire. Enfin, selon notre expérience, nous avons identifié que de multiplier les occasions de passer du temps directement sur le lieu du projet était une méthode efficace pour augmenter l'apport de la participation dans le projet et d'en tirer son plein potentiel. En multipliant les moments sur place, la compréhension des besoins et des aspirations par l'équipe est facilitée, et le processus itératif et une expansion progressive des interventions sont alors permises.

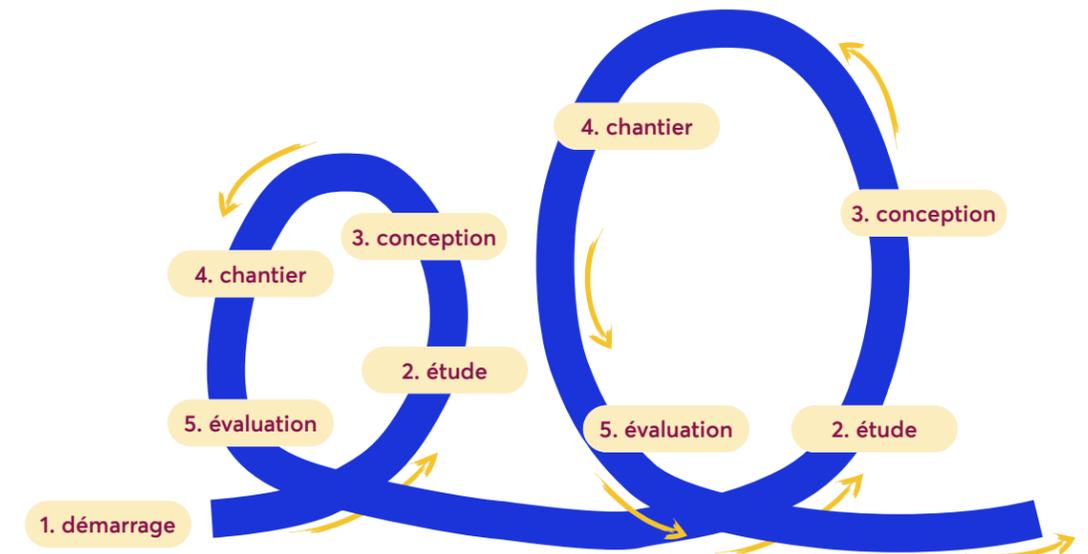


FIGURE B1 | PROCESSUS ITÉRATIF ET EXPANSIF
© ASFQ, 2025

Ce schéma illustre le processus itératif et expansif par des approches participatives en continu, dans le cadre d'un projet d'aménagement.

Le pouvoir décisionnel du projet

Le processus participatif dans les projets d'aménagement communautaire se heurte à une réalité structurelle : bien que les personnes dites usagères des espaces ou des services au sein des ressources communautaires soient consultées et incluses dans les processus participatifs, le pouvoir décisionnel final ne leur revient pas nécessairement. Effectivement, les projets d'aménagement sont basés sur un modèle de service, avec un engagement reliant les aménagistes (ASFQ) et l'organisme communautaire (client).

La corvée de travaux comme outil intégrateur

Les corvées de travaux constituent un puissant levier d'intégration de processus participatifs dans les projets d'aménagement communautaire. D'abord implantée comme une stratégie pour réduire les coûts liés à la mise en œuvre, les corvées de travaux visent à exécuter des travaux simples, inspirés des approches de réemploi et de DIY (Do It Yourself). Les corvées de travaux peuvent regrouper une variété de personnes : des architectes bénévoles (recrutés-es par ASFQ), des bénévoles de l'organisme, des personnes usagères de l'organisme, des membres de l'équipe et même des personnes issues de corps de métier professionnels (menuisier-ère, peintre, etc.). La corvée de travaux mélange toutes les approches et toutes les étapes du projet : l'identification des besoins et des aspirations, la co-conception, la co-construction, l'animation et l'appropriation des lieux. Elles permettent ainsi de valoriser les idées et les compétences de chacun-e, de construire une compréhension mutuelle du projet et des processus, et enfin d'agir comme un outil de cohésion et d'appropriation collective.

Les représentant-es des organismes communautaires sont le plus souvent des membres de l'équipe d'opérations, tel qu'un-e membre de la direction ou un-e employé-e occupant un poste administratif. Cette dynamique maintient des relations hiérarchiques établies et limite la portée démocratique du projet. Bien que tous les projets aient porté en leur centre les besoins et aspirations des premières personnes concernées, rendu possible par les méthodes participatives, celles-ci n'ont pas pour autant permis une redistribution des pouvoirs décisionnels.

À titre d'exemple, les services d'aménagement offerts à la coop d'art Tlachiuk, projet pour et par des artistes autochtones en situation de précarité, ont beaucoup porté sur la tenue de corvées de travaux. Celles-ci rassemblaient artistes, muralistes et aménagistes autour de corvées de ménage, de peinture et de petits travaux. Cette expérience nous a permis d'observer que la présence de nourriture, d'art, et même des animaux de compagnie des participant-es lors de la corvée de travaux transforme l'atmosphère de manière conviviale, assurant une mise en œuvre dans le plaisir collectif.



FIGURE B2 | CORVÉE DE TRAVAUX À LA COOP D'ART TLACHIUK
© ASFQ, 2024

Certains projets plus propices à ces méthodes que d'autres

Certains projets d'aménagement sont plus propices aux méthodes participatives que d'autres. Par exemple, les projets qui impliquent la modification d'espace de vie sont propices à des activités de consultation, de co-création et de co-construction. Les personnes se sentent concernées par l'aménagement de leur milieu de vie, et l'intérêt de prendre part au projet est fort. La nature des travaux, parfois de l'ordre du design d'intérieur, est propice aux corvées de travaux.

À titre d'exemple, deux transformations d'espaces communs à l'organisme le Chaînon ont été possibles grâce à une participation soutenue lors de séances de consultation. La tenue d'atelier d'art a permis la création d'un mur de galerie au sein du projet. Le choix de mobilier et de matériaux de finition a été fait conjointement, via des séances de consultation et de co-création.

Les projets qui requièrent une compréhension précise d'un usage ou d'une réalité spécifique sont aussi propices aux démarches participatives. Ce fut le cas par exemple dans le projet d'aménagement du nouveau centre de tri de la coop Les Valoristes (collecte de contenants consignés), ou le plan a été résolu conjointement par l'équipe d'aménagistes et les membres des Valoristes. L'apport des Valoristes était essentiel, compte tenu de la spécificité opérationnelle du lieu.

D'autre part, les projets dont les défis techniques et règlementaires sont importants et qui nécessitent l'intervention d'un-e ou de plusieurs professionnel-es en bâtiment sont les moins propices aux méthodes participatives. Dans le cas de la rénovation de la cuisine du CEDA, l'installation d'une hotte de cuisine commerciale impliquait de telles contraintes règlementaires et techniques que la portée des activités de co-création en était très limitée. Cependant, des consultations ont été faites pour comprendre la circulation et la disposition du mobilier dans l'espace. En ce sens, bien que l'approche participative soit limitée, elle peut prendre la forme d'un moment de partage de connaissances, d'explicitation des contraintes techniques aux participant-es.

Enfin, dans certains cas, les projets au sein de ressources de premières lignes qui offrent des services pour des personnes en situation d'extrême précarité, ont été réalisés avec un apport minimal d'approches participatives. Il en fut ainsi pour s'assurer de répondre à des besoins urgents sans sursolliciter des équipes déjà surchargées ou des personnes en situation de survie. Ce fut le cas notamment dans l'accompagnement offert au refuge d'urgence La Porte Ouverte qui souhaitait prévoir une nouvelle infirmerie dans un délai serré.

Quelques clés pour une participation réussie :

- ▶ Partager un moment impliquant de la nourriture : dîner, souper, cuisiner, goûter pour favoriser la discussion et la création d'un moment de lien social
- ▶ Proposer une compensation financière pour les participant-es ayant une expertise issue de leur expérience du vécu
- ▶ Proposer une diversité de tâches impliquant différentes compétences et niveaux de complexités
- ▶ Co-organiser et mutualiser les ressources et les outils
- ▶ Créer une ambiance conviviale : musique, vidéo, photos
- ▶ Permettre l'accueil des enfants et des animaux de compagnie
- ▶ Porter l'intention de se débarrasser des préjugés et des dynamiques hiérarchiques, tout en reconnaissant que cela demande un effort conscient et continu
- ▶ Durant l'animation, utiliser un langage inclusif avec la possibilité de communiquer en plusieurs langues selon la diversité des participant-es



FIGURE B3 | SÉANCE DE CONSULTATION
© ASFQ, 2024

Ces deux photos illustrent des séances de consultation avec les jeunes de l'organisme En Marge 12-17, à Montréal.

Communauté de pratique

En début d'année 2024, l'équipe de Solidarité urbaine lance une communauté de pratique intitulée « Favoriser la participation : pour des projets d'aménagement inclusifs ». La communauté de pratique rassemble mensuellement des personnes oeuvrant dans les domaines de la recherche, de l'aménagement, de la médiation culturelle et d'intervention de proximité, qui échangent sur les méthodes participatives, leur potentiel mais également leurs enjeux, leurs limites, leurs risques, etc.

Pôle de coordination pour une gestion horizontale

Après avoir fait quelques essais au niveau de la structure et de la gouvernance de la communauté de pratique, nous en sommes arrivés à l'observation qu'une des organisations ou certaines personnes participantes désignées seront déterminées comme porteuses de la coordination. Ce choix a été fait pour favoriser et maintenir l'engagement des membres et assurer leur mobilisation.

Lieu de transfert de connaissances, partage des pratiques et collaboration

La communauté de pratique est une méthode particulièrement pertinente dans le contexte de mise en place d'approches participatives et de travail entre acteur·rices qui veulent se connecter et partager leurs apprentissages, leurs expériences, développer de nouvelles connaissances et améliorer leurs pratiques. Pour les membres de la communauté de pratique, cela permet de développer sa pensée et ses approches au sein d'une communauté de personnes travaillant sur des questions similaires: partager des dilemmes éthiques, des doutes, des bonnes pratiques et des

- ▶ 14 rencontres
- ▶ 12 participant·es récurrent·es
- ▶ 1 marche urbaine
- ▶ 2 visites d'organisme
- ▶ 6 présentations du travail de participant·es

La coordination peut impliquer de prendre en charge la création et l'alimentation des canaux de communication, de l'organisation des séances (prévoir les dates et les lieux de rencontre) et d'assurer la documentation des rencontres de la communauté de pratique. Cette structure permet tout de même de maintenir une horizontalité au sein des membres de la communauté de pratique, concernant le recrutement des membres, les thématiques, les sujets abordés et le format des rencontres, tout en facilitant sa gestion et son organisation.

leçons apprises. C'est une méthode qui contribue à décloisonner les silos entre les champs d'expertise, et qui a le potentiel de faire émerger des initiatives à même la communauté de pratique. En échangeant avec des pair·es, un·e praticien·ne, par exemple, peut enrichir sa réflexion, confronter ses idées à d'autres perspectives et s'inspirer de solutions éprouvées ailleurs. De plus, la communauté de pratique favorise un objectif commun en offrant un cadre où l'on peut écouter, observer, ajuster et développer de nouvelles approches de manière collaborative.

Mixité d'une structure formelle et informelle pour une richesse dans les échanges

La tenue d'une activité spécifique, telle qu'une présentation, une marche urbaine ou un atelier structuré sur un thème donné, aide à la mobilisation des membres et à nourrir les réflexions. Or, pour tirer profit de la communauté de pratique, il est aussi important de prévoir des moments d'échanges dans l'informalité et la spontanéité. Les séances qui ont connu le plus de succès sont celles qui ont été organisées à l'extérieur, dans la rue ou dans les espaces publics, avec un format et un cadre plus informel. Alors que certaines séances étaient riches de contenu, le format des activités parfois trop contraignant, comme par exemple une présentation magistrale avec un support visuel, peut laisser moins de place pour les échanges, en dehors des temps de pause.

Pour trouver l'équilibre entre une séance à la structure formelle et informelle, nous tâchons de miser sur certaines stratégies simples :

- ▶ Permettre aux membres de proposer le sujet et le lieu de la rencontre, ainsi que la forme qui leur convient le mieux
- ▶ Minimiser l'usage des outils informatiques
- ▶ Prévoir de la nourriture à partager
- ▶ Changer occasionnellement de lieu de rencontre
- ▶ Préparer du matériel de médiation et de collaboration simple, (tableau blanc, post-its, dessins, etc.)

En combinant ces deux dimensions formelle-informelle, une communauté de pratique devient plus inclusive, dynamique et efficace, permettant à chacun·e d'y contribuer selon ses propres modalités tout en garantissant une continuité dans le partage des savoirs.

FIGURE B4 | MARCHE URBAINE
© ASFQ, 2024

Dans le cadre de cette séance de communauté de pratique, une marche urbaine a été effectuée.



La mobilisation : avoir un objectif commun

Les séances qui ont connu le plus de succès sont celles où la thématique abordée durant la séance était claire et permettait la mobilisation des membres de la communauté de pratique de manière ciblée, selon leur intérêt et leur connaissance du sujet.

Il a été mentionné que l'ajout de thématique au préalable pour des séances spécifiques peuvent permettre de réfléchir en amont durant nos quotidiens et dans nos pratiques respectives, puis être ensuite discutée, ensemble, appuyée par des exemples concrets rencontrés lors de notre exercice professionnel, et ainsi d'enrichir le processus de partage d'expériences lors de la dite rencontre. Certaines thématiques feront ainsi écho à certains membres plus qu'à d'autres, mais pourront être source de discussion fructueuse et d'échanges.

Cependant, des objectifs variables des suites de la communauté de pratique peuvent être parfois vus comme cause de non mobilisation selon nos objectifs personnels : certains membres souhaitaient la production d'un guide de bonne pratique par exemple, sur des sujets qui ne semblaient pas propices à un guide ou une boîte à outils pour la majorité des membres. Pour la majorité, le choix a été fait de ne pas s'inscrire dans cette logique, et de répondre au cas par cas selon le contexte, le lieu et les personnes impliquées dans chaque projet.

Il est ainsi important de choisir démocratiquement à la fois les sujets et thématiques abordées, ainsi que les intérêts souhaités par la mise en place d'une communauté de pratique, ses objectifs à court et à moyen terme, ainsi que son évolution possible à la fois dans son organisation et dans sa documentation, pour en assurer sa pérennité.

Le potentiel d'une communauté de pratique

Au sein des disciplines de l'aménagement, de même que dans plusieurs autres domaines, le milieu de la recherche a des manières de faire et des pratiques qui permettent la diffusion de connaissances (colloque, publications, etc.) et le partage d'apprentissages entre les pair-es (séminaires, table ronde, etc.). Pour les praticien-nes, les opportunités d'échange sont moins grandes et les formats de diffusion de leur travail se limitent souvent à de la représentation, sans possibilité d'articuler des retours critiques ou mettre en lumière leurs interrogations. Or, les praticien-nes de tous les domaines ont beaucoup à partager pour faire avancer les connaissances et ont une grande capacité d'action qui peut être mise à profit pour des projets collectifs.

La communauté de pratique est un format idéal pour mobiliser le savoir des praticien-nes et des personnes sur le terrain. Elle a le potentiel d'être un espace de concertation très riche et de servir de catalyseur pour des projets collectifs socialement engagés et innovants. Combinant les personnes du milieu de la recherche, de l'aménagement et du communautaire, la communauté de pratique peut elle-même être source de découverte de nouveaux vocabulaires, d'une meilleure compréhension de certains termes et de leur importance, et de permettre leur réutilisation dans le but de mieux communiquer selon les partenaires engagés dans nos pratiques.



FIGURE B5 | NOTES DE RENCONTRE © ASFQ, 2024
Traces d'une rencontre de la communauté de pratique.

Constats issus de la recherche-création

Espace idéal : Habiter la ville autrement

Dans le cadre du volet « recherche-création », ASFQ a développé des activités de design collaboratif. Le design collaboratif est une méthode de recherche participative qui souhaite démocratiser l'accès au processus de conception architecturale aux personnes premièrement concernées.

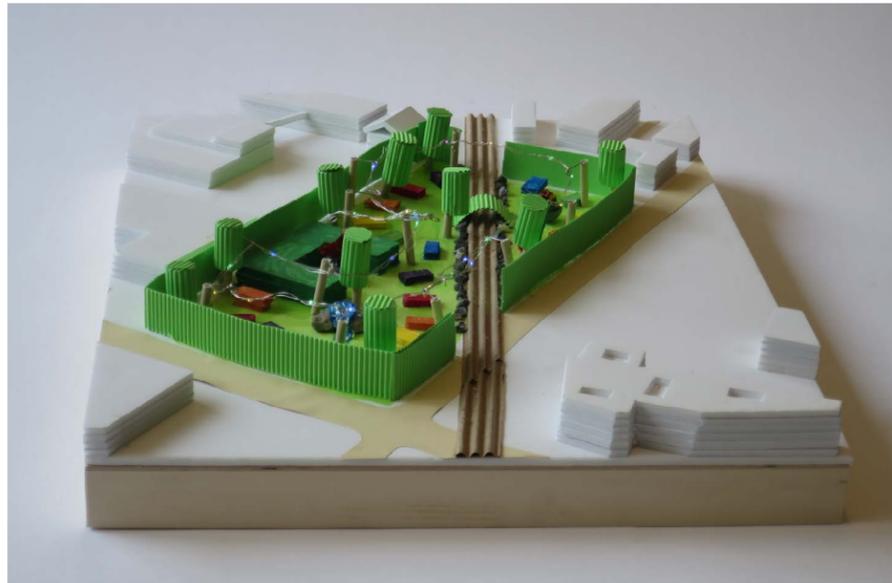


FIGURE B6 | MAQUETTE DU PROJET LEGO-ECO-LOCO PAR MAFALDA © KARL FOURNIER, 2024

Ce projet de design collaboratif avait pour objectif d'imaginer des espaces de solidarité alternatifs qui répondent aux besoins et aux aspirations des personnes qui habitent la ville autrement. Le Collectif « Dehors de Dehors », formé de membres engagés ayant un savoir d'expérience en itinérance et une compétence en recherche collaborative, a pour origine l'équipe de recherche F.A.C.E (Force. Action. Changement. Équité.) de l'Université de Sherbrooke. Ce projet, créé par, pour et avec les personnes qui habitent la rue, a été coconstruit avec la chercheuse Caroline Leblanc.

À travers une série d'ateliers créatifs s'étant échelonnés sur plusieurs mois (2023-2024) et ayant combiné discussions, collages, dessins et maquettes, les membres du collectif ont chacun conçu leur espace idéal, en choisissant le site, l'échelle du lieu et les processus de conception. Les propositions individuelles émanent d'une définition commune des notions de l'habiter et du chez-soi, ancrée dans une vision collective d'une ville plus solidaire et inclusive. Cet exercice a permis de révéler des besoins et aspirations, ainsi que concrétiser de manière concrète des expériences plurielles de l'itinérance.

Développer une programmation adaptée

Les projets développés par le Collectif misent sur une diversité de modes d'habiter : des mini-maisons, des plateformes pour les tentes, des stationnements, des conteneurs, des roulottes auto-construites, ainsi que des logements transitoires et permanents. Ils misent également sur une diversité d'espaces ou plusieurs types de lieux et atmosphères peuvent cohabiter. Ces divers services devraient être accessibles autant dans l'espace public que dans les ressources d'urgence, les espaces communautaires et les habitations.

► Stationnements :

Prévoir des stationnements sécurisés pour les personnes qui doivent y dormir. Les stationnements ont idéalement un accès à l'électricité et l'eau potable (comme dans un camping). Afin d'éviter la répression et l'accumulation de contraventions liées aux réglementations municipales, il est permis d'y rester sur des cycles jour/nuit, et pour des périodes à long terme. Services sanitaires : Toilettes, buanderies, et douches. Chaque douche et toilette doit pouvoir se barrer. Ces espaces doivent inclure l'accès à des produits hygiéniques et nettoyants, des bacs pour du matériel de consommation, ainsi que des trousse de naloxone et de premiers soins.

► Services alimentaires :

Prévoir des cafés ou des espaces d'alimentation solidaires, où il est possible d'acheter pour le prochain. Favoriser une alimentation de qualité. Aussi, prévoir des services de distribution de paniers alimentaires et des espaces pour cuisiner à l'intérieur (cuisine commune) ou à l'extérieur (tables à pique-nique et barbecues).

► Services de soutien :

Prévoir sur le site des intervenant-es et/ou des travailleur-se-s sociaux pour la dé-escalation de conflit entre résident-es, favorisant la bonne entente, ainsi que les suivis psycho-sociaux sur place. D'autres services utiles comme l'accès à des soins de santé, de prise de médicaments, et de confiance pour le paiement du loyer peuvent aussi être implémentés selon les besoins exprimés par les résident-es.

► Services utilitaires :

Wifi, prises de courant, casiers, boîtes postales.

► Services de consommation :

Prévoir des lieux qui permettent de consommer des drogues (injectables, inhalables, etc.), dont la possibilité d'un « trip setting » pour que les individus ne consomment pas seuls (surveillance par les pair-es).

► Espace de socialisation :

Intégrer des cafés de rue et/ou communautaires avec une télévision, l'accès internet, des ordinateurs, des ateliers et une bibliothèque. Prévoir également un espace extérieur, tel qu'un sentier illuminé et/ou un foyer commun.

► Espace de travail :

Encourager le travail à la journée, pour résident-es et non-résident-es, sur site et hors site. Ils peuvent contribuer à l'entretien ménager, au service dans le café, au développement des jardins, au déneigement, à la médiation dans les ruches d'art, par exemple.

Offrir des opportunités d'échange avec le voisinage

► Halte-fraîcheur :

Ceci inclut des structures créant des espaces ombragés ou végétalisés pendant les saisons chaudes, ou bien l'installation de bassins d'eau.

► Halte-chaueur :

Espace public ouvert et convivial pour se réchauffer lorsqu'il fait froid ; avec une ambiance colorée, de la musique et un espace de repos. Il est bien important de réfléchir à ces espaces pour qu'ils permettent aux personnes de s'étendre, et non d'être assises toute la nuit comme c'est présentement le cas.

► Services pour animaux :

Pour améliorer l'accès à la santé, à un travail ou à la réalisation d'une routine quotidienne, implémenter des services de garde et de soin pour les animaux. Par exemple, cela peut prendre la forme d'une garderie pour animaux, une clinique vétérinaire sociale ou un parc à chien.

Les membres du Collectif proposent des espaces de partage et de rassemblement avec les autres résident-es, utilisateur-trices de services et les gens du quartier.

► Planifier des jardins collectifs, une cuisine communautaire, ou des ruches d'art pour tisser des liens avec la communauté locale.

► Certains proposent de mettre en place un comité composé-es de résident-es, travailleur-euses, et membres du voisinage lors de l'implantation de ressources ou milieux de vie.

Le choix des sites d'intervention a été guidé par plusieurs éléments :

► L'ancrage à un secteur (repères fonctionnels)

► Le lien affectif et communautaire

► L'identification d'un manque de services dans le milieu

Les projets ont mis de l'avant les attributs architecturaux, urbains (réhabilitation du patrimoine, présence d'infrastructures existantes, etc.) et naturels (végétation, boisés, présence d'eau ou de vues sur l'eau, nivellations de terrain, etc.) des sites d'implantation.

Des rencontres de ces comités peuvent avoir lieu à la fréquence jugée pertinente (hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle), afin d'offrir un espace pour résoudre collectivement les enjeux soulevés. Ces comités misent sur des actions collectives créatives et ciblées, et non sur des processus administratifs qui percolent peu dans les milieux et ralentissent le chemin de la décision à l'action.

Concevoir à une échelle appropriée

Prioriser l'intervention communautaire et par les pair-es

Miser sur l'implication des personnes concernées

L'échelle des projets se limite à des micro-communautés. Le nombre d'unités, au maximum 15, dans l'espace permet une balance entre l'intimité et la sociabilité. Par exemple, plusieurs membres intègrent des unités préfabriquées de type « conteneur » dans leur projet. Toutefois, leur implantation est très différente de ce qu'on retrouve dans des projets portés par des acteur-trice-s du milieu privé ou institutionnel, qui sont souvent cordés ou bien assemblés sur plusieurs étages. Les unités sont dispersées sur le terrain, avec des espaces tampons, verts, entre chacune.

La présence de sécurité, de représentant-es des milieux institutionnels, ou de police peuvent être source de traumatismes et de sentiment d'insécurité pour les personnes ayant vécu l'itinérance. La présence d'intervenant-es sociocommunautaires et l'entraide par les pair-es ont été mentionnés comme des pistes de solution dans plusieurs projets.

Que ce soit à travers les processus de consultation, de co-création, d'auto-construction ou d'auto-gestion, les personnes qui habitent la ville autrement (la rue, les campements, etc.) souhaitent participer à la mise en place de milieux de vie adaptés. Post-occupation, les personnes souhaitent pouvoir continuer de s'impliquer à faire évoluer leur milieu de vie. Le caractère flexible, adaptable et personnalisé des lieux est un élément essentiel de plusieurs propositions.

Les projets complets de l'atelier Espace idéal sont rassemblés dans le Catalogue d'exposition (In)visible : Le design au prisme de l'itinérance, disponible sur le site web d'Architecture Sans Frontières Québec.

PARTIE C

Conclusion

Recommandations

L'ensemble de cette recherche a permis de dégager des constats à la fois sur les besoins et les aspirations des résident-es ainsi que sur les pratiques d'aménagement mises en œuvre (PARTIE A), de même que sur les processus de design et de recherche-création en aménagement (PARTIE B).

Cette dernière section propose, en **dix** points clés, des recommandations destinées aux organismes communautaires, aux bailleurs de fonds, aux professionnel-le-s de l'aménagement, au secteur de l'habitation, aux municipalités et aux chercheur-es.

01

Renforcer le soutien communautaire intégré et accessible

- ▶ Assurer une offre de services en santé, alimentation, accompagnement et réduction des risques directement au sein des hébergements transitoires et permanents.
- ▶ Étendre ce soutien au-delà des murs du logement, en développant des réseaux d'entraide à l'échelle du quartier et des espaces publics.
- ▶ Garantir une accessibilité 24/7 aux services d'accompagnement, afin de mieux répondre aux réalités des résident-es.
- ▶ Favoriser le partage et les échanges avec le voisinage en développant des espaces partagés (jardins collectifs, cuisines communautaires, ruches d'art).

02

Inclure les personnes concernées dans la conception, la construction et la gestion des milieux de vie

- ▶ Mettre en place des consultations avec les futur-es résident-es et les personnes concernées pour définir leurs besoins réels et spécifiques.
- ▶ Intégrer des savoirs expérientiels, au-delà des expertises professionnelles (aménagement, intervention sociale, gestion, etc.) dans les processus de planification et d'évaluation.
- ▶ Expérimenter des approches d'autoconstruction adaptées aux capacités des résident-es, en collaboration avec des entrepreneur-es et artisan-es qualifié-es. Ceci peut se déployer pour l'ensemble du projet, ou simplement à travers des corvées de travaux ciblées.
- ▶ Développer des modèles de participation sensibles aux réalités des personnes concernées (voir PARTIE B – Service d'aménagement).

03

Créer davantage d'hébergements adaptés à une diversité de profils et de modes de vie

- ▶ Développer des milieux de vie adaptés aux besoins spécifiques de personnes consommatrices, 2SLGBTQ+ et vieillissantes, en adoptant une approche sensible à l'intersection des oppressions et des vulnérabilités. Tous les cas à l'étude possèdent des listes d'attente considérables.
- ▶ Miser sur une pluralité de formes d'habitat — minimaisons, plateformes pour tentes, stationnements avec services, roulottes, logements transitoires et permanents — qui permettent de répondre à différents besoins, contextes et préférences. Ces dispositifs doivent être accompagnés de services utilitaires, tels que des installations sanitaires, un accès à l'alimentation, et des espaces de consommation supervisés.

04

Réévaluer les normes d'habitabilité pour assurer des conditions de vie durables

- ▶ Adapter les standards actuels du logement en tenant compte des besoins réels des résident-es, notamment en termes de superficie et de fonctionnalité des espaces.
- ▶ Prioriser des aménagements qui favorisent la stabilité résidentielle et permettent aux personnes de se projeter à long terme dans un lieu de vie (ex: logement comprenant deux pièces).
- ▶ Faciliter la transition vers un logement permanent à travers des pratiques d'aménagement et d'intervention sociale (ex: stockage suffisant, soutien communautaire dès l'arrivée, et continu, même après avoir quitté la ressource post-déménagement).

05

Optimiser l'implantation et les méthodes de construction

- ▶ Avant d'opter pour la construction modulaire, réaliser une analyse détaillée des contraintes du site (ex. accès routier, présence de réseaux aériens, espace de manœuvre) pour anticiper les défis logistiques et financiers.
- ▶ Évaluer l'impact des infrastructures environnantes sur la durabilité du bâtiment (ex. vibrations liées au trafic, exposition aux polluants) et adapter les choix de matériaux en conséquence.
- ▶ Privilégier des terrains non contaminés ou prévoir un budget de décontamination réaliste pour éviter des coûts imprévus.

06

Privilégier des matériaux durables et adaptés aux usages communautaires

- ▶ Choisir des matériaux robustes pour les zones à fort impact (ex. bases de murs en bois, revêtements de sol résistants aux chocs et à l'usure).
- ▶ Favoriser des matériaux locaux et standardisés, faciles à se procurer et à remplacer, pour minimiser les délais et les coûts liés à l'entretien et à la maintenance.
- ▶ Intégrer dès la conception un budget et un plan d'entretien, incluant du stockage pour les matériaux de rechange et la formation du personnel sur l'entretien des installations.
- ▶ Concevoir des systèmes de plomberie résistants aux usages spécifiques (ex. toilettes à chasse assistée, tuyauterie renforcée, drains dans les chambres).

07

Clarifier et adapter les réglementations municipales pour les projets d'hébergement

- ▶ Simplifier les processus d'approbation et de délivrance des permis afin de réduire les délais et coûts administratifs pour les organismes.
- ▶ Instaurer des mécanismes permettant une application plus flexible des règlements de zonage et d'urbanisme pour les projets répondant à des besoins sociaux urgents.
- ▶ Favoriser une lecture contextuelle et nuancée des normes de sécurité incendie lorsque des choix architecturaux sont justifiés par des besoins (ex: sécurité sociale et envisager des aménagements compensatoires conformes aux exigences du Code national du bâtiment).

08

Intégrer les principes de design informé par les traumatismes

- ▶ Mettre en place des lignes directrices spécifiques pour les hébergements afin de favoriser des environnements sécurisants et non institutionnels.
- ▶ Encourager la consultation des futur-es résident-es dès la phase de conception pour mieux répondre à leurs besoins et réduire les barrières à l'appropriation des espaces.
- ▶ Construire à une échelle appropriée au quartier afin de respecter le sentiment d'intimité des personnes et leur sentiment de « chez-soi » (nombre de logements par rapport aux services, quantité de logements, recul par rapport aux rues, etc.)
- ▶ Développer des approches de design informées qui prennent en compte les différences culturelles et expériences collectives des traumatismes, telles que les violences des structures coloniales sur les communautés BIPOC ou encore les discriminations systémiques vécues par les PSI.

09

Revoir les mécanismes de financement et de propriété

- ▶ Ajuster les enveloppes budgétaires des programmes publics en fonction de l'évolution des coûts de construction et les honoraires professionnels.
- ▶ Inclure des fonds dédiés aux espaces communs et aux services de soutien communautaire dans les programmes de financement des logements sociaux et transitoires.
- ▶ Pérenniser les initiatives communautaires en protégeant les espaces contre la spéculation immobilière, notamment par des stratégies de propriété collective ou des collaborations avec des acteurs publics et communautaires.
- ▶ Viser la durabilité et l'adaptabilité plutôt que les critères de modestie dans le financement des projets.

10

Favoriser les collaborations interdisciplinaires et intersectorielles, en recherche et en pratique

- ▶ Encourager les collaborations interdisciplinaires et intersectorielles, tant en recherche qu'en pratique, afin de croiser les expertises et de mieux répondre à la complexité des enjeux liés à l'hébergement.
- ▶ Développer des communautés de pratique diversifiées, réunissant des personnes aux profils variés (intervenant-es, architectes, gestionnaires, personnes ayant une expérience vécue, etc.), pour favoriser le partage de ressources, de savoirs et d'expertises, et pour sortir des logiques de travail en silos.
- ▶ Intégrer de manière systématique les savoirs expérientiels, en complément des expertises professionnelles, dans les processus de planification, de conception et d'évaluation des milieux de vie.
- ▶ Allouer des budgets permettant le recours à des consultant-es spécialisé-es (code du bâtiment, accessibilité universelle, médiation sociale et culturelle, méthodes participatives), afin d'assurer une conception plus inclusive, conforme et adaptée.
- ▶ Intégrer des études de faisabilité et des études post-occupationnelles aux mandats des équipes de conception, en collaboration étroite avec les intervenant-es sociaux et les résident-es, pour ancrer les projets dans l'usage réel et les améliorer en continu.



FIGURE C1 | SANS TITRE
© ANONYME, 2024

Bibliographie

- ▶ Abramovich, I. A. (2012). No Safe Place to Go - LGBTQ Youth Homelessness in Canada : Reviewing the Literature. *Canadian Journal of Family and Youth*, 4(1), Article 1. <https://doi.org/10.29173/cjfy16579>
- ▶ Action LGBTQIA+ avec les ImmigrantEs et Réfugiés (AGIR). (2023). Guide à l'intention des prestataires de services qui interviennent auprès des personnes trans+ et non-binaires migrantes et réfugiées. https://www.agirmontreal.org/wp-content/uploads/2023/05/Soutien-au-personnes-trans-v.FR-v.FINAL2_-1.pdf-1-1.pdf
- ▶ Adler, M. (2020). Modular housing for homeless people fast tracked in Scarborough. *Toronto News*. Toronto News. <https://www.toronto.com/news-story/10231984-modular-housing-for-homeless-people-fast-tracked-in-scarborough/>.
- ▶ Ansarisamani, A. & Mandana Davoodi. (2024). Sustainable Architecture in Service of the Homeless : Structural Analysis and Psychological Impact of Prefabricated Housing to Improve Quality of Life. Unpublished. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.19419.78881>
- ▶ Architecture Sans Frontières Québec. (2025). Plaidoyer pour un Montréal plus solidaire : Expériences et expertises de l'itinérance, de l'architecture et de la ville [Mémoire]. Office de Consultation Publique de Montréal.
- ▶ Association of Municipalities of Ontario (AMO). (2025). Municipalities Under Pressure : The Growing Human and Financial Cost of Ontario's Homelessness Crisis. Association of Municipalities of Ontario. <https://www.amo.on.ca/sites/default/files/assets/DOCUMENTS/Reports/2025/2025-01-08-EndingChronicHomelessnessinOntario.pdf>
- ▶ Barlatier, P.-J. (2018). Les méthodes de recherche du DBA. Dans *Les méthodes de recherche du DBA* (p. 126-139). EMS Editions. <https://doi.org/10.3917/ems.cheva.2018.01.0126>
- ▶ BC Housing. (s. d.). Community Acceptance Series and Toolkits. Consulté 28 octobre 2022, à l'adresse <https://www.bchousing.org/research-centre/library/community-acceptance-series-and-toolkits>
- ▶ Bellot, C. (2020, octobre 15). COVID19 et itinérance : Enjeux et prospective . *Policy Options Politiques*. <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/october-2020/covid-19-et-itinerance-enjeux-et-prospective/>
- ▶ Bellot, C., Lesage-Mann, É., Sylvestre, M.-E., Fortin, V., & Poisson, J. (2021). Judiciarisation de l'itinérance à Montréal (p. 46). *Observatoire des profilages*.
- ▶ Bergamaschi, M., Castrignanò, M., & Rubertis, P. D. (2014). The Homeless and Public Space : Urban Policy and Exclusion in Bologna. *Interventions Économiques*, 51. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.2441>
- ▶ Canter, D. (1983). The Purposive Evaluation of Places : A Facet Approach. *Environment and Behavior*, 15(6), 659-698. <https://doi.org/10.1177/0013916583156001>
- ▶ Collectif dehors de dehors. (2025). Plaidoyer pour un Montréal plus solidaire : Expériences et expertises de l'itinérance, de l'architecture et de la ville. Mémoire déposé à l'Office de la consultation publique de Montréal.
- ▶ Conseil national du logement. (2023). Renouveler la stratégie nationale sur le logement au Canada : Un rapport sur la Stratégie nationale sur le logement à l'intention du ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion. Gouvernement du Canada.
- ▶ Conseil québécois LGBTQ+. (2024). Inclusion LGBTQ+ dans l'environnement bâti. https://conseil-lgbt.ca/wp-content/uploads/2024/04/240430_guide_archi_ARX_numerique_comprese.pdf
- ▶ Côté, P.-B., Frésard, L., & Blais, M. (2023). 'I didn't want to be noticed' : Discrimination and violence among LGBTQ + youth experiencing homelessness. *Journal of LGBT Youth*, 21(1), 180-199. <https://doi.org/10.1080/19361653.2023.2185337>
- ▶ Denzin, N. K., Lincoln, Y. S. (2009). *The Sage handbook of qualitative research* (3. ed., [Nachdr.]). Sage Publ.
- ▶ Direction régionale de santé publique (DRSP). (2017). Les chambreurs montréalais 2017. Direction régionale de santé publique de Montréal et Direction de l'habitation de la ville de Montréal. <http://numerique.banq.qc.ca/>
- ▶ Echenberg, H., & Jensen, H. (2012). Facteurs de risque de l'itinérance. (p. 14 p.) [Étude générale]. Gouvernement du Canada: Division des affaires sociales. https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/bdp-lop/bp/YM32-2-2009-51-fra.pdf
- ▶ Ehwi, R. J., Oti-Sarpong, K., Burgess, G., Lenhard, J., & Meng, E. (2023). Modular Homes as a New Form of Accommodation to Tackle Homelessness : A Case Study From Cambridge, England. *Human Ecology*, 51(2), 323-336. <https://doi.org/10.1007/s10745-023-00404-1>
- ▶ Espinoza, F., & Randle, J. (2025). Sortir de l'itinérance : Examen des facteurs contribuant à la récupération et à la conservation d'un logement. *Statistique Canada*.
- ▶ Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). (2024). Mettre les bouchées doubles : Faire progresser la part du logement social au Québec. *Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)*.
- ▶ Gaetz, S., & Dej, E. (2017). *A New Direction : A Framework for Homelessness Prevention*. Toronto : Canadian Observatory on Homelessness Press. Canadian Observatory on Homelessness Press.
- ▶ Gaetz, S., Gulliver, T., & Richter, T. (2014). *L'état de l'itinérance au Canada*. The Homeless Hub Press.
- ▶ Gagné, J., & Despars, M. (2011). Participation citoyenne et intervention communautaire : La Commission populaire pour la sauvegarde des maisons de chambres. *Nouvelles pratiques sociales*, 23(2), 65-82. <https://doi.org/10.7202/1006129ar>
- ▶ Gaudreau, L. (2022). Aider le marché plutôt que s'y soustraire. *Petite histoire des politiques publiques d'aide à la construction des logements*. *Revue Possibles*, 42-49.
- ▶ Gosselin, P., & Le Coguic, É. (2000). La recherche création : Pour une compréhension de la recherche en pratique artistique. *Les Presses de l'Université du Québec*.
- ▶ Gosselin, P., & Le Coguic, É. (Éds.). (2006). *Recherche création : Pour une compréhension de la recherche en pratique artistique* (1re éd.). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctv18ph3x1>
- ▶ Grimard, C. (2018). À qui revient la responsabilité : Écueils et défis de l'intervention et de la gestion du problème public de l'itinérance. Dans S. Roy, D. Namian, & C. Grimard, *Innommables, inclassables : Aux frontières du social*. (p. 97-110). Presses de l'Université du Québec.
- ▶ Grimard, C., Wagner-Lapierre, S., Prince, E., Lapalme, V., & Blank, S. (2023). *Architecture + itinérance : Pratiques inclusives pour une ville solidaire*. Architecture sans frontières Québec.
- ▶ Harvey, D. (2010). *Géographie et capital : Pour un matérialisme historico-géographique*. Éditions Syllepse.
- ▶ Hay, R., Samuel, F., Watson, K. J., & Bradbury, S. (2018). Post-occupancy evaluation in architecture : Experiences and perspectives from UK practice. *Building Research & Information*, 46(6), 698-710. <https://doi.org/10.1080/09613218.2017.1314692>
- ▶ Herring, C. (2019). Complaint-Oriented Policing : Regulating Homelessness in Public Space. *American Sociological Review*, 84(5), 769-800.
- ▶ Jauffrey-Routsid, & Chappard, P. (2020). 3. Concepts et Fondements de la Réduction des Risques. Dans P. Morel, P. Chappard, & J. Coueron, *L'aide-mémoire de la réduction des risques en addictologie en 22 fiches*. (p. 38-46). Dunod.
- ▶ Karampour, K., & Burgess, G. (2022). Net zero ready new build housing : The benefits and barriers to delivery. *Cambridge Centre for Housing and Planning Research*.
- ▶ Langegger, S., & Koester, S. (2016). Invisible homelessness : Anonymity, exposure, and the right to the city. *Urban Geography*, 37(7), 1030-1048. <https://doi.org/10.1080/02723638.2016.1147755>
- ▶ Lawson, R. M., Ogden, R., & Goodier, C. I. (2014). Design in modular construction (11 online resource (xxi, 258 pages)). CRC Press, Taylor & Francis. <https://doi.org/10.1201/b16607>
- ▶ Lebel, A., & Cambron-Goulet, D. (2024, 4 novembre). Itinérance, santé mentale, drogue : Les signalements de Montréalais explosent au 311 Seulement dans les dix premiers mois de 2024, un nombre record de 1156 requêtes ont été enregistrées. *TVA Nouvelles*.

- ▶ Lixinski, L., & Morisset, L. K. (2024). *The Routledge Handbook of Heritage and the Law* (1re éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003149392>
- ▶ Loi de 2024 visant à accroître la sécurité dans les rues et à renforcer les collectivités, 27 (2024).
- ▶ Loison-Leruste, M. (2014). *Habiter à côté des SDF: Représentations et attitudes face à la pauvreté*. Harmattan.
- ▶ MacDonald, S.-A. (2024). *L'itinérance au Québec. Réalités, ruptures et citoyenneté*. Presses de l'Université du Québec.
- ▶ Margier, A. (2014). *La cohabitation dans les espaces publics : Conflits d'appropriation entre riverains et populations marginalisées à Montréal et Paris*. [Thèse de doctorat]. Université du Québec à Montréal.
- ▶ Margier, A. (2021). The compassionate invisibilization of homelessness : Where revanchist and supportive city policies meet. *Urban Geography*, 1 20.
- ▶ Maslow, A. H. (1943). A Theory of Human Motivation. *Psychological Review*, 50(4), 430 437.
- ▶ Max-Neef. (1991). *Human Scale Development : Conceptions, applications and further reflexions*. <https://www.wtf.tw/ref/max-neef.pdf>
- ▶ Ministère de la Culture et des Communications (MCC). (2024). *Le patrimoine au coeur de vos projets : Aide-Mémoire sur la requalification patrimoniale*. Gouvernement du Québec.
- ▶ Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022*. Gouvernement du Québec.
- ▶ Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2022). *L'itinérance au Québec : Deuxième portrait*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-846-09W.pdf>
- ▶ Montréal. (2007). *Cadre d'intervention sur les maisons de chambre*. Ville de Montréal. <https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P62/5e9.pdf>
- ▶ Moser, G. (2009). Quality of life and sustainability : Toward person-environment congruity. *Journal of Environmental Psychology*, 29(3), 351 357. <https://doi.org/10.1016/j.jenvp.2009.02.002>
- ▶ Newman, O. (1972). *Defensible Space; Crime Prevention through Urban Design*. The Macmillan Company.
- ▶ Newman, O. (1980). *Community of Interest*. Anchor Press/Doubleday.
- ▶ Olsen, N., & Pauly, B. (2022). 'Forced to Become a Community' : Encampment Residents' Perspectives on Systemic Failures, Precarity, and Constrained Choice. *International Journal on Homelessness*, 3(1), 1 15. <https://doi.org/10.5206/ijoh.2022.2.14431>
- ▶ Orr, J. N., Németh, J., Rigolon, A., Santos Granja, L., & Slabaugh, D. (2024). NIMBY Attitudes, Homelessness, and Sanctioned Encampments : A Longitudinal Study in Denver. *Journal of Planning Education and Research*, 0739456X241265499. <https://doi.org/10.1177/0739456X241265499>
- ▶ Pable, J., & Ellis, A. (2017). *Trauma-Informed Design : Definitions and Strategies for Architectural Implementation* (1). Design Resources for Homelessness. http://designresourcesforhomelessness.org/wp-content/uploads/2015/11/TID_Report_opt.pdf
- ▶ Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021). Chapitre 12. L'analyse thématique. Dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales—5e éd.*: Vol. 5e éd. (p. 269 357). Armand Colin; Cairn.info. <https://shs.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200624019-page-269?lang=fr>
- ▶ Parazelli, M. (2021). *Itinérance et cohabitation urbaine : Regards, enjeux et stratégie d'action*. Presses de l'Université du Québec.
- ▶ Parazelli, M., Bellot, C., Gagné, J., Gagnon, É., Morin, R., Charest, R., St-Jacques, B., & Keck, F. (2013). *Les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes itinérantes et sa gestion à Montréal et à Québec. Perspectives comparatives et pistes d'actions* (Rapport de recherche - Programme actions concertées 2011-PP-144446; p. 76). Programme Actions

- concertées. <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2014/01/030592636.pdf>
- ▶ Parcs Canada. (2010). *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada : Une collaboration fédérale-provinciale-territoriale* (2e éd.). Gouvernement du Canada.
- ▶ Parker, C. (2021). Homelessness in the Public Landscape : A Typology of Informal. *Landscape Journal: design, planning, and management of the land*, 40(1), 49 66.
- ▶ Pinson, G. (2020). *La ville néolibérale*. PUF.
- ▶ Plante, K. (2024, juillet 27). *Le refuge pour sans-abri dans Ahuntsic-Cartierville ne verra pas le jour*. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2092005/refuge-itinerance-montreal-ahuntsic-cartierville>
- ▶ Poortinga, W., Steg, L., & Vlek, C. (2004). Values, Environmental Concern, and Environmental Behavior : A Study into Household Energy Use. *Environment and Behavior*, 36(1), 70 93. <https://doi.org/10.1177/0013916503251466>
- ▶ Preiser, W. F. E. 1941-, Rabinowitz, H. Z., & White, E. T. (1988). *Post-occupancy evaluation*. Van Nostrand Reinhold; WorldCat.org.
- ▶ Reiser, C. (2020). *Le logement social*. Dans M. Adam & E. Comby, *Le capital dans la cité : Une encyclopédie critique de la ville*. Amsterdam.
- ▶ Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes à Montréal (RAPSIM). (2019). *Maisons de chambres : Une forme de logement essentielle pour prévenir et réduire l'itinérance*. Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes à Montréal.
- ▶ Rose, M.-C., & Hurtubise, R. (2018). Les enjeux normatifs de l'intervention en itinérance : Au croisement du social et du juridique. Dans S. Roy, D. Namian, & C. Grimard, *Innommables, inclassables, ingouvernables : Aux frontières du social*. (p. 111 128). Presses de l'Université du Québec.
- ▶ Société d'habitation du Québec (SHQ). (2017). *Défis et pistes d'intervention : Pour la préservation et l'amélioration du parc de maisons de chambres privées au Québec*.
- ▶ Stake, R. E. (1996). *The art of case study research*. SAGE Publications.
- ▶ Substance Abuse and Mental Health Services Administration, (SAMHSA). (2014). *Concept of trauma and guidance of trauma-informed approach*. U.S. Department of Health and Human Services.
- ▶ Teisceira-Lessard, P. (2024, 15 juin). *Refuges pour sans-abri : Des voisins réclament 25 000 \$*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2024-06-15/refuges-pour-sans-abri-des-voisins-reclament-25-000.php>
- ▶ Teller, J. (2010). Développement de l'entre-soi communautaire dans les espaces résidentiels périurbains: *Déviante et Société*, Vol. 33(4), 547 556. <https://doi.org/10.3917/ds.334.0547>
- ▶ Tendil, M. (2023). *Quand le « vivre-ensemble » cède devant « l'entre-soi »*. Institut national de la statistique et des études économiques.
- ▶ Valenzuela, L., & Del Valle Barrera, M. (2023). *Beyond Ecological Economics and Development : Critical Reflections on the Thought of Manfred Max-Neef* (1re éd.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003381143>
- ▶ Wang, C., & Burris, M. A. (1994). *Empowerment through Photo Novella : Portraits of Participation*. *Health Education Quarterly*, 21(2), 171 186.
- ▶ Zeisel, J. (1984). *Observing physical traces*. Dans *Inquiry by Design : Tools for Environment-Behavior Research* (p. 250). Cambridge University Press.

Annexe A - Concepts clés

Tel que mentionné précédemment, le rapport investigate des lieux qui intègrent des pratiques d'aménagement peu étudiées. Dans cette section, des concepts clés en aménagement et en travail social sont brièvement expliqués afin de faciliter la compréhension des études post-occupationnelles.

Concepts en aménagement

- ▶ Maisons de chambre
- ▶ Construction modulaire
- ▶ Requalification de bâtiments existants
- ▶ Design informé par les traumatismes
- ▶ Architecture Queer

Concepts en travail social

- ▶ Soutien communautaire
- ▶ Réduction des risques
- ▶ Trauma-informed Care
- ▶ Intervention de proximité
- ▶ Fiducies
- ▶ Haut seuil de tolérance



FIGURE C2 | CLÉS
© ANONYME, 2024

Maisons de chambre

Définition

Une maison de chambre (MC) est un immeuble où les chambres sont louées et où certains équipements peuvent être partagés à savoir la cuisine, les salles de bain et les toilettes (RAPSIM, 2019). Il existe des maisons de chambres formelles et informelles. Les MC officielles, soit des habitations ayant quatre chambres et plus en location (Règlement sur le logement L-1, art. 1), nécessitent un certificat d'occupation stipulant qu'elles sont conformes au zonage. L'émission du certificat n'implique pas d'inspection, sauf lorsqu'il y a un changement d'usage. Les MC enregistrées comme telles doivent se soumettre aux règlements municipaux et d'arrondissement sur le logement : l'entretien et la salubrité, la construction et la transformation de bâtiment ainsi qu'aux lois et codes provinciaux soit de Code de la construction, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

et la Loi sur la sécurité incendie (Ville de Montréal, 2007). Elles sont sur le marché privé ou social. Les premières répondent aux logiques du marché résidentiel privé. Elles sont considérées comme essentielles dans l'offre de logement mais présentent néanmoins plusieurs problématiques (diminution du parc, non-conformité aux règlements de salubrité et de sécurité, non-respect des droits des chambreur-euse-s, enjeux de cohabitation, manque d'accompagnement des locataires, etc) (SHQ, 2017). Une grande partie du parc de maisons de chambres privée est informelle. Ces mêmes enjeux y sont encore plus marqués. Hors marché, il existe des maisons appartenant à des organismes sans but lucratif (OBNL) louant les chambres en logement social, souvent à 25% du revenu et offrant du soutien communautaire. Il existe une seconde catégorisation soit les MC généralistes pour une occupation variée, et spécialisées, c'est-à-dire destinées à une population précise.

Bref historique

La typologie s'étend au Québec à la fin du 19^{ème} siècle pour loger les ouvriers quittant les régions rurales afin de s'installer en ville. Ce parc locatif se développe dans les quartiers centraux proches des industries. À partir des années 60, avec le début de la désinstitutionnalisation et de la désindustrialisation, le portrait des chambreurs change. Les chambres sont alors occupées majoritairement par des hommes autrefois pris en charge par les institutions, non-salariés et en situation de pauvreté (DRSP, 2017). Depuis le début des

années 70, le parc privé de maisons de chambres est en diminution constante avec la perte la plus marquée dans les années 80 (Ville de Montréal, 2007). La demande, au contraire, ne cesse d'augmenter. Pour de nombreux organismes communautaires, les maisons de chambre sont un bien commun essentiel : une option en logement qui prévient le passage à la rue ou qui permet de s'en sortir et une typologie de logement qui convient à la manière d'habiter d'une variété de personnes, de façon temporaire ou permanente (RAPSIM, 2019).

Construction modulaire

Définition

L'approche de construction modulaire repose sur l'utilisation d'unités volumétriques tridimensionnelles préfabriquées, essentiellement finies en usine, puis assemblées sur site pour créer des bâtiments complets ou des parties majeures de bâtiments (Lawson et al., 2014). La construction modulaire est généralement utilisée pour créer des bâtiments de type "cellulaires", composés d'unités de taille similaire correspondant à des pièces et adaptées au transport. Des projets d'architecture modulaire peuvent être de densité variable, allant de villages de minimaisons à des bâtiments sur plusieurs étages.

Bref historique

La construction modulaire s'est imposée dans de nombreux secteurs de l'industrie du bâtiment au début des années 2000. Historiquement, son principal usage concernait les bâtiments mobiles ou temporaires, mais cette technologie de construction préfabriquée est désormais employée pour une large gamme de bâtiments, allant des écoles, hôpitaux, bureaux et supermarchés aux immeubles résidentiels de grande hauteur. Cette demande est portée par la nature hors site du processus de construction, qui génère des avantages économiques et environnementaux quantifiables (Lawson et al., 2014).

L'architecture modulaire suscite un intérêt croissant en tant que stratégie efficace et durable grâce à sa rapidité de construction, la réduction des coûts, le potentiel d'utilisation de matériaux recyclés et locaux (Ansarisamani & Davoodi, 2024), ainsi qu'à la diminution des déchets de construction (Lawson et al., 2014), et l'assurance qualité (fiabilité). De plus, l'assemblage de modules standardisés permet un design flexible et offre un fort potentiel d'adaptabilité et de personnalisation. Le processus de fabrication et d'installation sur site nécessite une économie d'échelle pour garantir sa viabilité financière. La construction modulaire impose donc d'optimiser et de rationaliser l'ensemble du processus, de la conception à la mise en service, en passant par l'approvisionnement, la livraison et l'installation (Lawson et al., 2014).

Une attention croissante dans les médias et la littérature grise est portée à l'utilisation de conteneurs convertis et de maisons modulaires préfabriquées spécialement conçues pour offrir un logement aux personnes en situation d'itinérance. Des exemples sont utilisés pour lutter contre l'itinérance dans de nombreuses villes, notamment à Los Angeles aux États-Unis, Toronto et Scarborough au Canada (Adler, 2020), et à Cambridge en Angleterre (Karampour & Burgess, 2022).

Requalification de bâtiments existants

Définition

La requalification patrimoniale peut être définie comme : "l'adaptation d'un lieu ou d'un immeuble d'intérêt patrimonial pour privilégier sa conservation, que ce soit pour lui donner une nouvelle fonction différente de celle d'origine ou le modifier de façon à pouvoir maintenir sa fonction actuelle" (Parcs Canada, 2010). Un projet de requalification peut impliquer la transformation, la restauration ou bien la rénovation d'une partie ou de l'ensemble d'un bâtiment pour maintenir sa forme ou

Bref historique

À l'origine, la préoccupation de conservation du patrimoine se limite à une volonté de restaurer ou figer les bâtiments dans leur état d'origine. Le courant moderniste, dans les années 60-70, mène à la destruction de nombreux bâtiments au profit de tours et grands ensembles, ce qui provoque de nombreuses oppositions des communautés.

Au tournant des années 80, la notion de réhabilitation fait émergence comme alternative à la muséification et la démolition. Critiquée pour sa contribution à la gentrification, la réhabilitation patrimoniale est premièrement utilisée comme outil d'attractivité économique et touristique. Elle contribue souvent à l'expulsion, au déplacement et à l'effacement des personnes en situation d'itinérance. La recherche récente, dans un contexte de crise climatique et d'accès au logement, démontre l'importance de transformer la vision du patrimoine bâti en y intégrant des valeurs sociales et environnementales (Lixinski et Morisset, 2024).

son intégrité. Ces actions et processus se font de manière à protéger la valeur patrimoniale du lieu et de façon à répondre à de nouveaux besoins. La notion de réhabilitation est définie comme une "action ou processus visant à permettre un usage continu ou contemporain compatible avec le lieu patrimonial ou avec l'une de ses composantes, tout en protégeant la valeur patrimoniale du lieu" (MCC, 2024).

Composer avec l'existant représente plusieurs défis. Par exemple, les changements de vocation impliquent souvent des ajustements réglementaires (ex : sécurité incendie) ou programmatiques (ex : ajouter des fenêtres pour les espaces de vie) qui sont complexes et coûteux. De plus, ces lieux ont, dans la plupart des cas, souffert d'un manque d'entretien qui peut avoir provoqué des dommages importants qui peuvent être dangereux pour les futur-es occupant-es (intégrité de la structure, étanchéité, présence de moisissures, etc.).

Elle présente aussi de nombreuses opportunités, telle que la réduction de l'empreinte écologique par une diminution des déchets de construction et la réutilisation de matériaux. D'un point de vue social, l'intégration au cadre bâti existant et la réutilisation de bâtiments vacants est considéré comme une pratique pouvant favoriser l'acceptabilité du projet dans un milieu (BC HOUSING, s.d). Ensuite, la préservation de l'historique d'un lieu peut contribuer au renforcement du tissu social, ainsi qu'à la valorisation de la mémoire et de l'identité collective.

Design informé par les traumatismes

Définition

Le design informé par les traumatismes (DIT) est une méthode de conception qui s'inscrit dans le Trauma-Informed Care (TIC), un cadre de soins ancré dans la compréhension et la prise en compte des traumatismes. Le traumatisme est défini comme : « Un événement, une série d'événements ou un ensemble de circonstances vécues par un individu comme physiquement ou émotionnellement dangereux ou mettant sa vie en péril, avec des effets négatifs à long terme sur son fonctionnement et son bien-être mental, physique, social, émotionnel ou spirituel. » (SAMHSA, 2014).

Le DIT est basé sur quatre principes initiaux, soit la sensibilité aux traumatismes vécus, la sécurité, l'autodétermination et l'accent sur les forces des individus. Le soin informé par les traumatismes conçoit que l'environnement physique joue un rôle dans la guérison et peut limiter les risques de re-traumatisation (Pable & Ellis, 2017).

Bref historique

Issu du domaine de la psychologie, le Trauma-Informed Care (TIC) est développé aux États-Unis par l'organisation Substance Abuse and Mental Health Services Administration (SAMHSA) dans les années 90. Cette approche, basée sur 6 principes fondamentaux (sécurité, confiance, choix, collaboration, autonomisation et sensibilité culturelle) est appliquée dans les services sociaux, les services de santé mentale et l'éducation. À partir de 2010, elle est intégrée progressivement dans les espaces physiques, notamment dans des projets qui ciblent l'itinérance, la violence conjugale ou la santé mentale. Des guides et cadres méthodologiques émergent dans plusieurs milieux pour intégrer le DIT dans les hôpitaux, les écoles, les logements sociaux, ainsi que dans l'espace public.

Architecture Queer

Définition

Les jeunes queer sont surreprésentés parmi les personnes en situation d'itinérance (Abramovich, 2012), en raison des multiples discriminations qu'ils peuvent vivre (ex. : sexisme, transphobie, homophobie, biphobie). Elles sont souvent croisées avec d'autres systèmes d'oppression comme le colonialisme et le racisme. Ces formes de discrimination se traduisent par des violences et une stigmatisation persistante, tant dans l'espace domestique que dans l'espace public, où leur identité expose ces jeunes à des risques accrus de harcèlement, d'intimidation et de violences physiques et sexuelles (Côté et al., 2023). L'exclusion

des jeunes queer ne s'arrête pas à la perte d'un logement : elle se prolonge au sein des ressources d'urgence et des logements supervisés, souvent conçus selon une stricte binarité des genres. Ces espaces inadaptés sont souvent dangereux et insécurisants pour les personnes 2SLGBTQ+. Malgré ces réalités, et en dépit des taux alarmants de dépression, d'idées suicidaires et de suicides, ainsi que de violences vécues, rapportés par les jeunes 2SLGBTQ+ en situation d'itinérance (Abramovich, 2012, p. 37), les ressources sécuritaires et adaptées pour cette communauté demeurent largement insuffisantes et dans plusieurs villes, inexistantes.

Principes

La recherche existante sur l'architecture queer est encore très limitée. La recherche disponible, provenant d'articles scientifiques ou d'études effectuées par des organismes communautaires, offre quelques pistes d'aménagements plus adaptés et sécuritaires à ces communautés :

- ▶ Intégrer une section d'espaces non-genrés (toilettes, lits, espaces communs, etc.) dans les hébergements ;
- ▶ Garantir l'accès à des salles de bain et des douches privées ;
- ▶ Permettre aux personnes de pouvoir choisir leur étage ou leur chambre, selon leur niveau de confort (Boyle, 2006) ;
- ▶ Signifier clairement qu'il s'agit d'un espace sécuritaire, à l'aide de symboles et de signalétique, idéalement en plusieurs langues (AGIR, 2023) ;

- ▶ Porter une attention à l'accueil, notamment en garantissant la privauté et la confidentialité à l'arrivée de la personne (AGIR, 2023) ;
- ▶ Appliquer des principes d'accessibilité universelle pour garantir l'accès à des personnes à mobilité réduite (Conseil québécois LGBTQ+, 2024) ;

Il est aussi mentionné que l'adaptation des espaces aux besoins et aux aspirations des personnes queer ne bénéficie pas uniquement à cette communauté : elle contribue à améliorer la sécurité et l'accessibilité pour l'ensemble des personnes.

Concepts en travail social

Soutien communautaire TS-1

Cela réfère aux diverses pratiques d'intervention sociale qui sont déployées dans des milieux de vie pour soutenir les résident-es et la vie communautaire. D'abord développé pour assurer la stabilité résidentielle hors hôpital des personnes avec des problèmes de santé mentale, ce modèle s'est étendu aux PSI pour assurer également leur stabilité

résidentielle. Une diversité de gestes de l'intervention peut se comprendre sous le terme soutien communautaire, allant de la relation d'aide, à l'accompagnement dans les démarches, partager des moments informels avec les résident-es, en passant par la sensibilisation de divers publics à divers enjeux sociaux.

Réduction des risques TS-2

La réduction des risques est un ensemble de stratégies, de pratiques et d'approches visant à minimiser les conséquences négatives des comportements à risque, notamment dans les domaines de la santé publique et du travail social. Cette approche ne vise pas nécessairement à éliminer complètement ces risques, mais à les gérer de manière à réduire leurs impacts.

Cela peut concerner des risques liés à la consommation de drogues injectables et inhalables, en distribuant du matériel de consommation stérile ou en sensibilisant les personnes usagères à développer des pratiques plus sécuritaires (VIH, hépatites, abcès, etc.).

La réduction des risques se base sur quelques principes clés, dont l'abandon de l'idéal d'éradication des drogues, l'approche de proximité (aller à la rencontre des usager-ères et les accompagner là où ils en sont dans leur parcours), le rejet du jugement moral des pratiques de consommation, ainsi que l'encouragement à la responsabilité et à la participation des usager-ères (Jauffrey-Routside et Chappard, 2020).

Trauma-informed Care (TIC) TS-3

L'approche de soins informée par les traumatismes accorde de l'importance à la prise en compte de l'expérience vécue des bénéficiaires, plus particulièrement des rappels potentiels de traumatismes qui peuvent être vécus dans des endroits qui se disent thérapeutiques. Les soins peuvent, même s'ils ont souvent un but de guérison, contribuer aux traumatismes existants.

Les approches de soins informées par les traumatismes se centrent souvent sur la sécurité des personnes (safe space), sur la mise à l'avant de l'agentivité de la personne (autodétermination dans les choix qui se présentent), ainsi que sur les aspects de collaboration dans la relation thérapeutique (patient-partenaire) ou encore sur des réponses axées sur les forces des bénéficiaires.

Intervention de proximité TS-4

L'intervention de proximité permet de rejoindre les personnes usagères des services directement dans leurs milieux de vie (même lorsqu'elles habitent dans l'espace public) ainsi que les personnes non-usagères des services sur le même territoire donné. Dans ce cas-ci, cela implique d'aller à la rencontre des personnes en situation d'itinérance dans le quartier, des commerçant-es voisin-es, des riverain-es, etc.

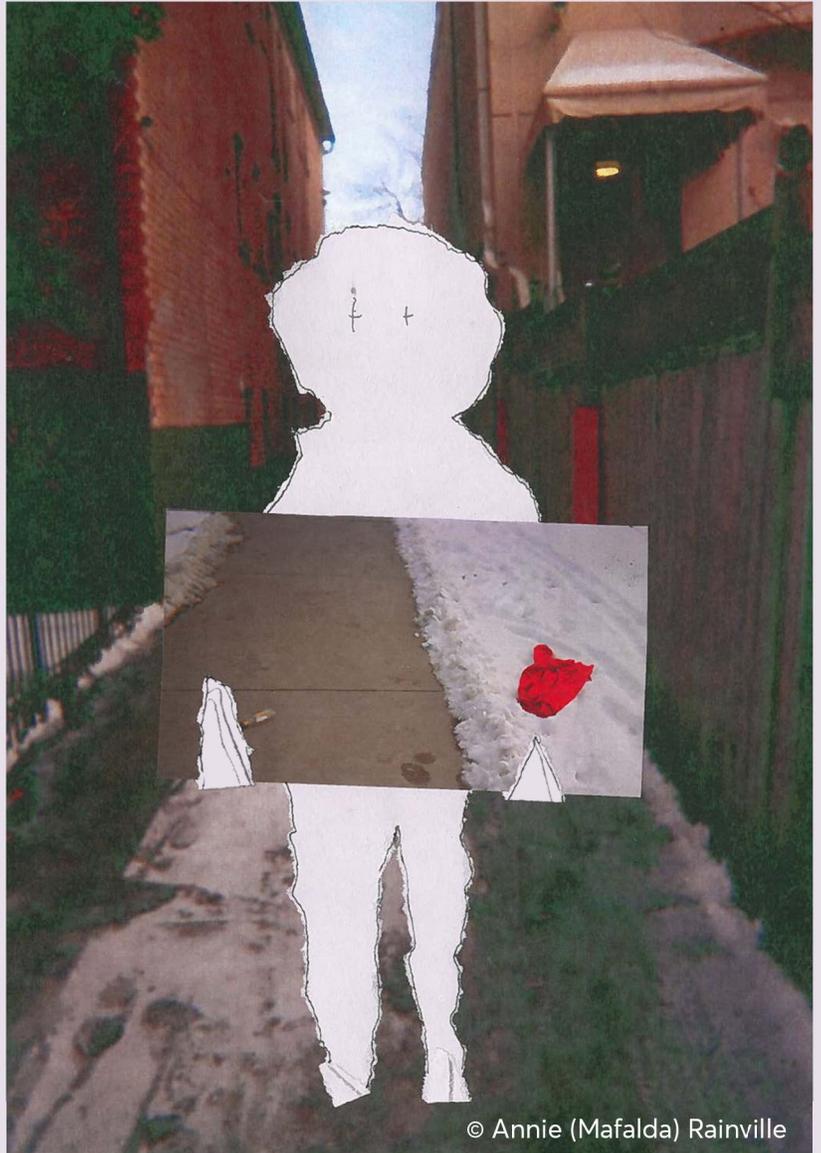
Les intervenant-es de proximité répondent ainsi aux besoins des usagè-res et peuvent médier des conflits de cohabitation. Il peut s'agir par exemple de ramasser le matériel de consommation à la traine, de la médiation autour de la présence de bacs de récupération de matériel de consommation, de contacts avec voisin-es, etc

Fiducies TS-5

Les fiducies sont des pratiques de gestion d'argent qui permettent à des personnes en situation de vulnérabilité socio-économique d'avoir du soutien dans la gestion de leurs finances. Plusieurs types de fiducies existent et vont du contrôle partiel des finances personnelles au contrôle globale de celles-ci. Elles se mettent souvent en place avec l'accord du bénéficiaire, mais peuvent également se mettre en place à la suite de décisions juridiques.

Haut seuil de tolérance TS-6

Les dispositifs d'intervention qui ont une approche à haut seuil de tolérance, accueillent des populations qui sont généralement exclues des autres dispositifs d'intervention. Parfois également appelé de l'accueil à bas seuil, ce sont des lieux où les critères d'admission sont peu nombreux, évitant ainsi des barrières à l'accès que certaines populations vulnérables ou marginalisées vivent souvent.



© Annie (Mafalda) Rainville

Pour en savoir plus :

<https://www.asf-quebec.org/>



ARCHITECTURE
SANS FRONTIÈRES
QUÉBEC